

Les valeurs canadiennes en contexte international : analyse de la rhétorique politique et des pratiques des multinationales canadiennes en République Démocratique du Congo (2000-2010)

by

Mamdu Patrick Waka

A thesis submitted in partial fulfillment of the requirements for the degree of

Master of Arts
In
Canadian Studies

Faculté Saint-Jean
University of Alberta

© Mamdu Patrick Waka, 2017

Abstract

This study is about the discrepancy between Canada's self-defined international image and identity and the reality of both the federal state practices and the Canadian private sector behavior in Africa, more precisely in the Democratic Republic of the Congo. From 2000 to 2010, Canada has experienced different liberal and conservative government approaches to foreign policy. However, in light of economic relations with the Democratic Republic of the Congo over the same period, it seems that the approach was the same. Since 2000, various reports were published on looting of natural resources in the Congo and Canada played an active role in this looting through these multinationals (Canadians) who are involved or the laxness of the state (Canada). Thus: "The identity and interests of the Canadian state are not immutable concepts".

In order to prove this point, the text is divided in three chapters. The first chapter is an analysis of the Canadian identity at the international level, which is seen from three different angles, namely: a) the entanglement between internal and international identities, b) the fragmentation of internal identities which is detrimental to the formation of a Canadian international identity, c) in return, the international identity of Canada allows for the building of an artificial internal unity. The second chapter is on Canada and Africa or more specifically the humanitarian or, on the contrary, the interest-based marriages of the interventions, and this chapter is written in order to see what motivations have always enabled a *soft power* like Canada to act in this continent. And finally, the third chapter is on the behavior of Canadian companies located in the DRC, which is in sharp contrast with the self-proclaimed Canadian values which are at the core of the internal identity.

Résumé

Cette étude porte sur l'écart entre l'image et l'identité internationale du Canada et la réalité des pratiques de l'État fédéral et du comportement du secteur privé canadien en Afrique, plus précisément en République démocratique du Congo. De 2000 à 2010, le Canada a connu différentes approches gouvernementales libérales et conservatrices en matière de politique étrangère. Cependant, à la lumière des relations économiques avec la République démocratique du Congo au cours de la même période, il semble que l'approche soit la même. Depuis 2000, divers rapports ont été publiés sur le pillage des ressources naturelles au Congo et le Canada a joué un rôle actif dans ce pillage, à travers ces multinationales (canadiennes) qui sont impliquées ou encore par laxisme de l'État (Canada). Ainsi : « L'identité et les intérêts de l'État canadien ne sont pas des concepts immuables ».

Le mémoire se divise en un premier chapitre qui analysera l'identité canadienne au niveau international, qui se manifeste sous trois angles différents, à savoir : a) l'enchevêtrement entre les identités internes et internationales, b) la fragmentation de identités internes qui nuisent à la formation d'une identité internationale canadienne, c) en retour, l'identité internationale du Canada permet de construire une unité interne artificielle. Le deuxième chapitre mettra l'accent sur le Canada et l'Afrique : les contributions humanitaires ou au contraire basées sur l'intérêt, afin de voir quelles motivations ont toujours permis à cette *puissance moyenne* d'agir sur le continent africain. Enfin, le troisième chapitre mettra l'accent sur les entreprises canadiennes situées en RDC en relation avec les valeurs autoproclamées et défendues officiellement par le Canada.

Remerciements

En mémoire de mon père Sylvi Waka Ambar, de mon frère, Walker Waka Kamoni, et de ma mère, Docile Ngateme Kanem. Qui tous auraient bien voulu voir la réalisation de cette œuvre, mais dont la nature a arraché brutalement la vie.

Je voudrais d'abord adresser toute ma gratitude au professeur Paulin Multris qui a su me guider vers de bonnes références qui m'ont été utiles pour certaines de mes recherches.

Merci aussi aux professeurs Boniface Bahi, Frédéric Boily, Samira Elatia, Nathalie Kermoal, Valérie Lapointe-Gagnon qui m'ont accordé un peu de leur temps pour discuter autour de sujets divers.

Je remercie ma tendre épouse Christelle Koy Kiwindak ainsi que nos enfants Sylvain Waka, Walker Waka et Dahlia Waka pour leur encouragement. Mes remerciements vont aussi à l'égard de toute la famille Waka : Eddy, Vicky, Anastasie, Julien, Afidu... pour leur soutien. Sans oublier mes neveux et nièces.

Je suis particulièrement reconnaissant à maître Bia Buetusiwa, aux professeurs Kabwa Kabwe et Lwamba Kantasi. J'exprime aussi ma gratitude à tous les amis qui, de près ou de loin, m'ont diversement soutenu.

Je tiens finalement à remercier le professeur Claude Couture, directeur de recherche de ce mémoire, pour son aide précieuse et pour les longues heures d'échange d'idées et d'analyses critiques qu'il m'a consacrées.

Mamdu Patrick Waka

Table des matières

Abstract.....	ii
Résumé.....	iii
Remerciements.....	iv
Table des matières.....	v
Liste des abréviations.....	vii
Introduction.....	1
Chapitre 1 : L’enchevêtrement des identités.....	9
1. Formation des identités au Canada.....	13
L’identité britannique a un caractère ethnique	16
L’impérialisme britannique	17
Les identités autochtones.....	26
2. L’identité canadienne sur le plan international	30
Le réalisme classique et le néoréalisme.....	32
Le constructivisme.....	36
3. Quelles sont les valeurs canadiennes à l’international ?	39
4. Les thèses de Claude Laverdure, Kenneth McRoberts, Denis Saint-Martin.....	46
Chapitre 2 : Le Canada et l’Afrique un mariage humanitaire ou d’intérêt ?	52
1. L’action humanitaire	54
2. Les intérêts canadiens à l’international	62
3. La coopération bilatérale entre le Canada et la RDC	74
Chapitre 3 : Les multinationales canadiennes d’extraction minière en RDC	80
1. Définition d’une multinationale	82
2. Les pratiques des multinationales canadiennes en RDC.....	85
Quelles sont ces entreprises et leurs pratiques ?.....	89
B. Barrick Gold Corporation.....	95
C. Heritage Oil	97
D. Banro Resource Corporation.....	97
E. Emaxon.....	99
F. First Quantum Minerals (FQM) et Anvil Mining	101
G. Lundin group et Kinross-Forest	103
3. L’appui du gouvernement canadien à ces multinationales.....	111
Sur le plan législatif et judiciaire.....	113
Une fiscalité généreuse.....	115

Financement des entreprises.....	116
Protection diplomatique et politique.....	120
Conclusion	122
Bibliographie.....	127

Liste des abréviations

ACDI	: Agence canadien de développement international
AFDL	: Alliance des forces démocratiques pour la libération
AANB	: Acte de l'Amérique du nord britannique
AMFI	: American Mineral Fields International
AMGI	: Agence multilatérale de garantie des investissements
BGC	: Barrick Gold Corporation
CIDH	: Commission inter américaine de droit de l'homme
DART	: Disaster Assistance Team
DH	: Droit de l'homme
EDC	: Exportation Développement Canada
EICC	: Équipe d'intervention en cas de catastrophe
EPI	: Énoncé de politique internationale
ESG	: Enquête Sociale Générale
FQM	: First Quantum Minerals
Gécamines	: Générale des Carrières et des Mines
MAECI	: Ministère des affaires étrangères et du commerce international
MDN	: Ministère de la défense nationale
MIBA	: Minière de Bakwanga
MONUC	: Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

OCC : Office Congolaise de Contrôle

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OMD : objectif du millénaire pour le développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PAHI : Programme d'assistance humanitaire international

PEC : Politique étrangère canadienne

RCD : Rassemblement Congolais pour la démocratie

RDC : République Démocratique du Congo

SOMINKI : Société Minière et Industrielle du Kivu

Introduction

Pour un observateur extérieur, ce qui frappe d'emblée concernant le Canada est son étendue avec une distance horizontale de 5 514 km et une superficie de 9 975 139 km carrés, le deuxième plus grand pays au monde¹. Ce pays, aux dimensions continentales, regroupe aussi une diversité ethnique et culturelle impressionnante. « Au cours de nos cent trente années d'existence, nous Canadiens, avons réussi à construire une société prospère, tolérante, pacifique, libre, et démocratique dans un des pays les plus diversifiés sur le plan ethnoculturel »². Le Canada, en effet, en cette année de célébration du 150^e anniversaire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, une célébration au demeurant décriée par les peuples autochtones et d'autres groupes, souffre de ce que l'on pourrait appeler une surenchère morale³. Dans ce contexte de surenchère morale, caractéristique de l'identité canadienne depuis les années 1960, il n'est donc pas surprenant de constater que des valeurs dites universelles sont souvent décrites comme des valeurs canadiennes.

Tout aurait commencé avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, adopté à Londres, qui va créer un système fédératif comme entité juridique et politique. En réalité, même si le mot confédération a été utilisé pour désigner cette structure en 1867, elle est plutôt une fédération au sens juridique du terme. Paul-André Linteau note clairement que : « Malgré le nom de confédération donné au régime constitutionnel de 1867, il s'agit d'une fédération⁴ ». Quatre provinces ont signé son acte de naissance à savoir : l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, le Québec et la Nouvelle-Écosse. Le Dominion connaîtra, par la suite, un élargissement avec

¹ Paul-André Linteau, *Histoire du Canada*, Paris, Presses universitaires de France, 5^èm éd., 2014, p. 3.

² Will Kymlicka, *La voie canadienne, Repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 2003, p. 7.

³ Andrew Coyne, 'On Canada Day let us remind ourselves we have done well, even as we strive to do better', *The Province*, June 29, 2017.

⁴ Paul-André Linteau, *op. cit.*, p.46.

l'entrée des nouvelles provinces et bâtira une histoire riche sur le plan social, économique, politique, juridique, culturel jusqu'à la plénitude de sa souveraineté en 1982 avec le rapatriement de la constitution.

Le nom de cette nouvelle entité qui a été reprise dans l'article 4 de l'AANB fut ainsi décrit : « À moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, le nom de Canada signifiera le Canada tel que constitué sous la présente loi ⁵ ». L'origine linguistique de ce nom, « vient probablement du mot huron et iroquois Kanata, qui signifie *village* ou *bourgade*. En 1535, quand deux jeunes Autochtones indiquent à l'explorateur Jacques Cartier le chemin de Kanata, ils font en fait allusion au village de Stadacona, emplacement actuel de la ville de Québec. Faute d'une autre appellation, Cartier baptise « Canada » non seulement le village, mais aussi tout le territoire gouverné par son chef, Donnacona⁶ ».

Aujourd'hui, le Canada, considéré comme un pays riche, exerce une certaine influence dans le système international, du moins telle est la perception au Canada. Fervent défenseur de l'internationalisme libéral, il est vu selon plusieurs auteurs par cette prise de position, étant donné qu'il est une puissance moyenne⁷, une façon d'équilibrer ses relations avec les grandes puissances pour avoir une voix solide dans la coopération mondiale. En ce sens, il pourra mieux défendre ses intérêts dans le multilatéralisme que dans le bilatéralisme, et se distinguer de son seul voisin et allié les États-Unis qui est une superpuissance, en plus d'avoir une voix solide dans un monde de plus en plus mondialisé et compétitif.

⁵ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-1.html>

⁶ Will Kymlicka, *op. cit.*, p. 1.

⁷ Joseph S. Nye donne trois éléments qui permettent d'identifier la notion de la puissance moyenne qui est traduit en anglais par les concepts «soft power». Il écrit: "The soft power of a country rests on the three resources: its culture (in places where its attractive to others), its political values (when it lives up to them at home and abroad), and its foreign policies (when they are seen as legitimate and having moral authority)." Joseph S. Nye, *Soft Power. The Means to Success in World Politics*, New York, Public Affairs, 2004. P. 11.

Qu'à cela ne tienne, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le rôle du Canada dans le contexte international s'est accru et une image s'est dégagée à partir de ses traits particuliers sur la scène internationale. Par exemple sa forte présence dans les opérations de maintien de la paix dans le monde, son aide humanitaire dans les zones de conflit, son implication directe de lutte contre la pauvreté, son aide au développement international dans plusieurs pays en voie de développement... bref sa générosité, son assistance, son caractère humanitaire, son aspect pacifique, son multiculturalisme, son immigration lui auraient permis d'être un pays modèle pour le reste de la planète. Selon Will Kymlicka, dans une étude sur les rapports ethnoculturels: « le Canada représente un modèle important grâce auquel un pays pluraliste peut arriver à vivre, non pas dans une harmonie utopique, mais dans la paix, la civilité et la justice ⁸». Ce constat peut aussi servir dans relations internationales qui sont aussi diversifiées.

Ces actes de générosité, qui sont bien reçus par l'opinion publique interne et internationale, auraient leur fondement dans les valeurs dites canadiennes à savoir : la promotion des droits de la personne, de la primauté du droit, de la démocratie, du pluralisme, de l'égalité des sexes, et de la bonne gouvernance, du multiculturalisme, du bilinguisme... Sans récuser l'apport indéniable de la particularité canadienne par rapport à ses valeurs, dans un monde déchiré par des conflits, notre constat est que ces œuvres n'ont été que de façade et n'ont jamais atteint les causes profondes des problèmes là où le Canada est intervenu sur la scène internationale, particulièrement en Afrique, et a voulu faire une différence. Pour démontrer cette idée, nous avons choisi une étude de cas des relations du Canada avec la République Démocratique du Congo (RDC) dans le contexte mouvementé du paysage politico-économique international. Dans le souci d'appuyer ce constat, on a évoqué des cas similaires en Amérique

⁸ Will Kymlicka, *op. cit.*, p. 14.

latine et présenté portrait non reluisant de l'action privée et étatique canadienne dans d'autres pays africains.

Ce choix n'est pas un hasard, il se justifie par un intérêt intellectuel pour le fait de la potentialité économique de la RDC dont le Canada tire profit, mais de manière contradictoire avec ses valeurs dites canadiennes⁹, par l'entremise de plusieurs entreprises canadiennes qui se sont installées dans cette partie de l'Afrique subsaharienne. En plus, ce choix est né d'un sentiment personnel que je ne cherche pas à dissimuler derrière un paravent d'objectivité. Rester indifférent face aux atrocités économiques qui sévissent dans le monde d'aujourd'hui constitue pour moi un manque de responsabilité à la fois civique, moral et même scientifique. Dans ce mémoire, j'ai donc voulu combiner ce sentiment avec une démarche de recherche et d'érudition rigoureuse.

Ces deux pays, le Canada et la RDC, ayant un parcours historique différent, peuvent néanmoins se recouper sur quelques points, tels que : la colonisation qu'ils ont subie, d'une part, mais aussi, d'autre part, la question des minorités ethniques qui déchirent, bien que de façon plus tragique encore la RDC, ces deux pays où sont concentrées plusieurs entreprises canadiennes. On pourrait ainsi ajouter à cela la mondialisation qui s'impose de nos jours, comme moyen d'atteindre le développement par des échanges économiques, politiques, culturels. En dépit des valeurs canadiennes que le Canada prétend promouvoir sur le plan international, le fait est que plusieurs multinationales d'extraction minière sont installées en RDC et bon nombre sont des entreprises canadiennes. Celles-ci agissent en contradiction flagrante avec ces valeurs dites canadiennes.

⁹ Cette notion est abordée en long et en large dans chapitre 1. 3

Certains chercheurs font remarquer une instrumentalisation des valeurs canadiennes au profit des intérêts de la sécurité économique et elles servent aussi à créer une distinction avec les États-Unis en politique étrangère. D'autres soutiennent qu'elle n'existe que pour l'intérêt du Canada et non le monde en général. « On dit d'abord que le respect des droits de la personne est dans l'intérêt du Canada. On ajoute : nous utiliserons toute influence que nous confèrent nos relations économiques et commerciales et notre aide au développement pour promouvoir le respect des droits de la personne¹⁰ ». Dans un article paru en 2001, Chantal Robichaud se penchait largement sur la question des multinationales canadiennes et écrivait que plusieurs rapports soulèvent plusieurs contradictions :

Ils dénoncent le fait que le Canada tient à maintenir son leadership en faisant la promotion des droits de la personne alors que, appuyant les États-Unis et la Grande-Bretagne, le gouvernement encourage la création d'un environnement légal dans lequel la citoyenneté corporative globale (*global corporate citizenship*) peut être promue de façon efficace. Ils parlent également d'incohérence entre la demande, par le ministère (MAECI), de pratiquer un commerce responsable (*responsible trade*) qui encouragerait le respect des droits, et la priorité donnée à la promotion des activités des entreprises au niveau des ambassades canadiennes à l'étranger, ces entreprises n'étant pas tenues de pratiquer des activités assurant le respect des droits de la personne (aucune sanction n'est prévue). On dit aussi que les entreprises qui cherchent à pratiquer le commerce responsable ne se voient pas offrir d'avantages (incitatifs) par rapport à celles qui ne le font pas. Par ailleurs, lors de l'une de ces rencontres (organisées par le *Canadian Business for Social Responsibility*), on souligne que la définition de valeurs canadiennes est trop vague et trop prétentieuse pour être les bases de l'implication des entreprises canadiennes en politique étrangère¹¹.

L'objectif de ce mémoire sera donc de faire ressortir davantage cette contradiction décrite par Chantal Robichaud en nous concentrant sur les activités du Canada en RDC et de prouver

¹⁰ Chantal Robichaud, « Les valeurs : fins ou moyens de la politique étrangère canadienne ? », *GRIC, ACFAS*, Sherbrooke, 16 mai 2001, p. 4. www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/note-01-6-robichaud-vlrs-cdn.pdf

¹¹ Chantal Robichaud, *op. cit.*, p. 5.

l'hypothèse suivante : « les pratiques et les méthodes d'exploitation de ces entreprises sont diamétralement opposés avec les valeurs prônées à partir de son identité et l'image internationalement dégagée¹² ». Cette hypothèse soulève plusieurs questions et nous allons tenter d'y répondre dans le contexte des relations entre le Canada et un pays en particulier, la RDC. Par exemple :

- Les pratiques et les méthodes d'exploitation que d'aucuns estiment abusive, sont-elles réalisées avec la bénédiction de l'État canadien ?
- Pourquoi l'État canadien ne contraint-il pas ces entreprises à changer ces pratiques et méthodes d'exploitation ?
- Comment ces pratiques et méthodes d'exploitation décriées par plusieurs chercheurs, médias, les populations locales, voire même une partie de l'opinion publique internationale, laissent-elles indifférent l'État canadien face à ces atrocités économiques ? À qui profite ce laxisme, cette apathie ? Comment expliquer l'écart entre la rhétorique sur les valeurs canadiennes et les pratiques économiques canadiennes en Afrique ? Est-ce possible que ces pratiques en Afrique reflètent de manière plus réaliste les vraies 'valeurs' canadiennes internes, notamment si l'on pense à la question autochtone ? Les peuples autochtones ont vécu et vivent encore au Canada une marginalisation, malgré le discours de nationalisme civique de ces dernières décennies. Le problème de l'acquisition des terres autochtones reste entier.
- L'État canadien favorise-t-il de tels comportements pour relancer son industrie minière en crise ou c'est une façon de conquérir le marché international ?
- Les multinationales dictent-elles les politiques économiques internationales des États notamment celles de l'État canadien ?

Pour essayer de répondre à ces questions, il s'agira globalement d'étudier, à la lumière des relations économiques avec la RDC sur une période allant de 2000 à 2010, l'action privée et étatique canadienne pendant une décennie où tour à tour les gouvernements fédéraux ont été libéral et conservateur, prônant, du moins officiellement, différentes approches en politique étrangère. Durant cette même période, différents rapports sont publiés décrivant les pillages des ressources naturelles en RDC. Notre approche méthodologique est interdisciplinaire et regroupe

¹² *Idem*

le droit, les relations internationales, l'économie, la science politique et j'ai essayé de faire en sorte que chaque discipline participante tienne compte du cadre théorique des autres disciplines en présence. Cela dit, malgré le caractère interdisciplinaire de ce travail, il faut comprendre que la majorité des sources utilisées pour ce mémoire sont secondaires et que l'originalité du travail tient dans les liens que nous proposons entre la littérature interne canadienne sur certains aspects nationaux et la littérature internationale sur la présence économique canadienne en Afrique. Pour moi, il y a un lien à explorer entre l'amnésie canadienne contemporaine face au passé du colonialisme britannique, la façon dont les minorités immigrantes francophones africaines sont admises au compte-goutte, la dépossession du territoire autochtone canadien et la brutalité des pratiques économiques actuelles des compagnies canadiennes en Afrique. Ce lien est une logique coloniale britannique passée mais reproduite dans le colonialisme économique canadien direct en Afrique d'aujourd'hui.

En somme, reprenant l'approche de Marc-André Anzueto : « l'identité et les intérêts de l'État canadien ne sont pas des concepts immuables ; ils sont plutôt le résultat d'interactions entre les normes en vigueur de la communauté internationale et des acteurs internes. Conséquemment, la question de l'identité en PEC s'impose¹³ ». Cette dernière référence montre en fait, à partir de l'exemple de l'Amérique centrale, que les pratiques économiques canadiennes en Afrique sont loin d'être isolées. Mais compte tenu des limites d'un tel mémoire, encore une fois, nous allons nous attarder ici sur le cas de la RDC. Ainsi, le premier chapitre sera consacré à la question des identités, multiples, au Canada, vues sous trois différents angles

¹³ Marc-André Anzueto, « Instrumentalisation des droits humains en politique étrangère canadienne ? Le crépuscule de l'internationalisme et l'émergence du néoconservatisme au Guatemala », *Études internationales*, Volume 45, numéro 4, décembre 2014, p. 609.

à savoir : l'enchevêtrement entre les identités internes et l'identité internationale ; ensuite nous verrons comment ces fragmentations des identités internes contredisent en fait la formation d'une identité internationale canadienne moralement irréprochable ; enfin, nous verrons comment l'identité internationale canadienne permet, par un curieux effet de retour, de construire une unité interne fondée sur des valeurs canadiennes qui sont en fait fictives. Le second chapitre portera sur les relations entre le Canada et l'Afrique et ces relations sont étudiées sous l'angle de la question à savoir s'il s'agit d'un mariage humanitaire ou d'intérêt. Seront aussi explorées les motivations qui ont toujours permis à cette puissance moyenne d'agir dans ce continent. Enfin le troisième chapitre sera consacré à des exemples d'entreprises canadiennes installées en RDC et comment les actions de ces compagnies contredisent sévèrement les valeurs officiellement défendues par le Canada.

Chapitre 1 : L'entremêlement des identités.

Définir le concept d'identité n'est pas un exercice aisé. Le terme est polysémique et renferme en son sein plusieurs traits caractéristiques qui peuvent être personnels, ethniques, culturels, politiques, idéologiques... et même nationaux. Cette recherche nous amène donc à explorer certains aspects du concept en mettant de côté l'aspect personnel qui est plus lié à la psychologie. Cela dit, ce chapitre est un survol de certains ouvrages de la littérature récente qui nous permet de mieux situer certains aspects identitaires canadiens depuis les années 1960. Rappelons que pour nous, cet exercice est important afin de montrer le clivage entre l'identité canadienne dominante d'aujourd'hui, notamment cette image d'un pays moralement supérieur et marqué par sa *bénévolence* au niveau international, la réalité de la fragmentation interne des identités nationales au Canada et les pratiques économiques ignominieuses de compagnies canadiennes en Afrique francophone.

Selon Michel Castra, « l'identité est constituée par l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu ou un groupe se perçoivent comme une entité spécifique et qu'ils sont perçus comme telle par les autres. Ce concept doit être appréhendé à l'articulation de plusieurs instances sociales, qu'elles soient individuelles ou collectives¹⁴ ». Par conséquent, « L'identité renvoie à une norme d'appartenance : elle est fondée sur des oppositions symboliques. Identité et altérité ont partie liée. L'identification va de pair avec la différenciation¹⁵ ». Ce qui fait que : « Les identités collectives trouvent leur origine dans les formes identitaires communautaires où les sentiments d'appartenance sont particulièrement

¹⁴ Michel Castra, « Identité », Serge Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 72-73.

¹⁵ Christian Papinot, « Précarités d'insertion professionnelle et jeunesse en tension en France », dans Michel Bock (dir.), *La jeunesse au Canada français : formation, mouvements et identité*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2007, p. 26.

forts (culture, nation, ethnies...) et les formes identitaires sociétaires qui renvoient à des collectifs plus éphémères, à des liens sociaux provisoires (famille, groupe de pairs, travail, religion...). L'individu appartient ainsi de manière simultanée ou successive à des groupes sociaux qui lui fournissent des ressources d'identification multiples¹⁶ ».

L'identité collective que se dote un groupe d'individus gravite autour de certains éléments qui nous permettent de saisir sa portée. Sans entrer dans les différents débats d'école au sujet des identités, dont certains doctrinaires optant pour l'un en l'enrichissant par un argumentaire solide par conviction personnelle ou par l'influence des certains penseurs, ou en vidant l'autre de toute sa teneur en montrant son incapacité de recouvrir toute la réalité. Voici les éléments que nous estimons indispensables à cette notion :

- la mémoire collective, ayant un passé historique commun, celle-ci donne une personnalité distincte par rapport à d'autres groupes. Elle constitue le fondement de l'identité nationale ;
- le sentiment d'appartenance à un groupe ;
- « La culture ou la civilisation, entendue dans son sens ethnographique étendu, est cet ensemble complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, le droit, la morale, les coutumes, et toutes les autres aptitudes et habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre d'une société¹⁷.

Par ailleurs, l'identité ethnique n'a un sens que dans la définition du groupe ethnique, et, ici, nous retenons celle de Max Weber cité par Elke Winter :

...nous appellerons groupes ethniques, quand ils ne représentent pas de parenté, ces groupes humains, qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deux, ou des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette

¹⁶ Michel Castra, *op. cit.*, pp. 72-73.

¹⁷ Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale, Première partie : L'Action sociale*, chapitre IV, p. 101-127, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1992, p. 1.

http://jmt-sociologue.uqac.ca/www/word/387_335_CH/Notions_culture_civilisation.pdf

croyance devient importante pour la propagation de la communalisation – peu importe qu’une communauté de sang existe ou non objectivement¹⁸.

Bien qu’il y ait plusieurs courants d’interprétation de la théorie wébérienne sur l’ethnicité, au moins la plupart des sociologues et anthropologues sont unanimes sur un point. Comme l’affirme Elke Winter, « l’élément commun à toutes ces interprétations de la théorie wébérienne de l’ethnicité est le refus du primordialisme¹⁹ ».

La langue et la religion ne pourront en elles-mêmes constituer des déterminants indispensables pour la reconnaissance d’une identité nationale. Comme le démontre Frédéric Boily, en commentant la pensée de Fernand Dumont sur le nationalisme, en ces termes :

...par exemple, si même la langue est élément fondamental de la définition d’une nation, Dumont évitait de franchir le Rubicon, si l’on peut dire. Car, tout en insistant sur l’importance de la langue pour définir la nation, il va aussi dire que le partage d’une langue ne suffit pas à en établir l’existence. Dans les *raisons communes*, il va rappeler que les individus parlant la même langue n’appartiennent pas nécessairement à la même nation. Si la langue était importante pour établir les bases d’une nation, Dumont se refusait pourtant à en faire l’alpha et l’oméga de l’identité nationale²⁰.

Pour renchérir, selon Danielle Juteau, « la communauté de la langue ne constitue pas une communalisation, mais elle en rend plus aisée la naissance, parce qu’elle facilite la compréhension réciproque, donc l’établissement de relations sociales²¹ ». Les pensées de ces deux auteurs pourraient aussi s’étendre sans inquiétude à la religion. À titre d’exemple, au Canada, certains Canadiens d’origine britannique, notamment des Irlandais, et des Canadiens

¹⁸Elke Winter, *Max Weber et les relations ethniques, Du refus du biologisme racial à l’État multinational*, Québec, Presse de l’Université de Laval, 2004, p. 59. À noter que le mot primordialisme n’est pas utilisé ici au même sens que Clifford Geertz lui a donné. Le mot est plus utilisé ici en référence aux débats du XIXe siècle concernant le biologisme racial.

¹⁹ Elke Winter, *op. cit.*, p. 60.

²⁰ Frédéric Boily, « Fernand Dumont : un nationaliste à la Renan », dans Frédéric Boily et Donald Ipperciel (dir.), *D’une nation à l’autre : Discours nationaux*, Québec, PUL, 2011, p. 54.

²¹ Danielle Juteau, « *L’ethnicité et ses frontières* », Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal, 1999, p. 34.

français partageaient la même foi catholique sans pour autant avoir la même vision de l'identité nationale. Qu'à cela ne tienne, ces deux éléments précédemment cités (langue et religion) peuvent être considérés comme des indices permettant d'élaborer une théorie sur les identités nationales. Ainsi langue et religion restent des éléments importants en matière identitaire mais non indispensables. En ce qui concerne la langue par exemple, « elle constitue un marqueur identitaire grâce auquel les individus manifestent à soi et aux autres leurs caractéristiques propres et leur appartenance sociale²² ». De toute façon, dans un monde défini par les moyens de communication modernes qui selon Benedict Anderson façonnent les identités nationales, il serait absurde de négliger le facteur de la langue²³.

Dans la société canadienne, l'identité a toujours été un sujet à débat qui refait surface sur la scène politique interne. Par exemple, le Québec, avec son idée souverainiste défendue ces dernières décennies par le Bloc Québécois sur le plan fédéral, ou plus important encore d'autres partis politiques au niveau provincial (Parti Québécois, Québec solidaire), a beaucoup joué cette carte identitaire depuis la Révolution tranquille. Mais d'autres groupes ont aussi joué et jouent encore cette carte. Par exemple, le Canada de langue anglaise ne reste pas à l'écart d'un certain discours identitaire fondé sur l'idée d'un nationalisme civique pour s'auto-définir et pour démontrer sa particularité face au Québec. Il existe aussi au sein de la confédération d'autres minorités qui clament haut et fort une reconnaissance politique de leur identité spécifique, notamment : les Autochtones, les Acadiens ou encore les francophones hors Québec dont le degré de reconnaissance identitaire diffère d'un groupe à l'autre. Il y a lieu de mentionner que tout au long de ce chapitre, nous allons plutôt utiliser le terme « identités » au pluriel pour mieux

²² Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, p. 13.

²³ Sur les thèses de Benedict Anderson, voir Couture et Mulatris, *La nation et son double, Essai sur les discours postcoloniaux au Canada*, Québec, PUL, 2012, p. 7.

appréhender ce concept par rapport aux réalités canadiennes qui s'accommodent mal avec l'identité au singulier.

1. Formation des identités au Canada

La formation des identités au Canada est liée à la naissance des collectivités neuves. L'ouvrage de l'historien Gérard Bouchard *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, illustre bien, croyons-nous, cette naissance des identités. Les éléments caractéristiques d'une collectivité neuve selon G. Bouchard sont que :

...a) ses membres en viennent tôt ou tard à se percevoir comme formant une autre société, séparée géographiquement et socialement de la mère patrie (même si elle demeure dépendante de celle-ci de diverses façons, notamment à titre de colonie) ; b) ils partagent dès lors une conscience collective distincte ; c) ils se donnent des finalités, formulent des utopies pour leur société ; d) enfin, dans la collectivité neuve, ce sont les descendants d'Européens qui mettent fin au lien colonial (...) Quoi qu'il en soit au fur et à mesure du peuplement, une entité collective prend forme par la suite, qui s'emploie à se donner des représentations, des définitions d'elle-même, des finalités. Bientôt, une appartenance émerge, qui se nourrit des expériences du présent, d'utopies et de mémoire. On passe progressivement de l'entité à l'identité²⁴.

Bien qu'ayant lié la naissance des identités au Canada avec l'avènement des collectivités neuves, il serait injuste de ne pas reconnaître l'existence des sociétés particulières organisées socialement, culturellement et politiquement avant l'arrivée des Européens en Amérique. Ce qui pouvait constituer des identités chez les différents peuples autochtones Dans le même sens, Renée Dupuis écrit que :

...ces civilisations étaient de langues et des cultures très différentes, caractérisées par des activités en grande partie définies par le milieu qu'elles occupaient. Certaines civilisations étaient constituées de plusieurs nations apparentées culturellement, quoique vivant sur des territoires très éloignés les unes des autres. Un certain nombre d'entre elles sont devenues des organisations politiques et

²⁴Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde, Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2005, pp. 12-13.

juridiques complexes, en éliminant ou en absorbant par la force des civilisations plus petites, ou encore en s'alliant avec elles²⁵.

D'après Renée Dupuis, ces sociétés étaient structurellement organisées sur le plan social, culturel, politique, voire même juridique. Dans cette logique, des traits identitaires propres à chaque peuple existaient d'ores et déjà.

Après ce survol concernant le concept d'identité dont nous avons esquissé le contenu, nous aborderons dans les lignes qui suivent des exemples de différentes identités que nous retrouvons au Canada, en évitant autant que possible, évidemment, de prendre position dans les débats doctrinaux. Comme le rappelait Danielle Juteau : « L'identité collective renvoie à la communauté ethnique et à ses membres²⁶ ». Aussi, sans prétendre à ce que notre liste soit exhaustive, nous parlerons des identités qui nous semblent les plus évoquées au Canada contemporain.

L'identité canadienne-anglaise

Parallèlement à l'identité canadienne-française, puis québécoise, et d'autres identités parmi les francophones que nous évoquerons plus loin, il s'est développée une identité depuis toujours concurrente à ces identités, avec comme point commun une identité dite de peuple fondateur en tant que collectivité neuve. Il s'agit bien sûr de l'identité canadienne-anglaise laquelle, sans toutefois changer de nom comme dans le cas du passage de Canadien français à Québécois, n'en a pas moins été soumise à différentes mutations, notamment depuis elle aussi les années 1960 et le démantèlement de l'Empire britannique.

Comme l'identité canadienne-française, le Canada anglais a construit son identité dans un contexte global, notamment à travers des liens au sein de l'Empire britannique. Cette

²⁵ Renée Dupuis, *Quel Canada pour les Autochtones ? La fin de l'exclusion*, Montréal, Boréal, 2001, pp. 44-45.

²⁶ Danielle Juteau, *op. cit.*, p. 40.

connexion va perdurer jusqu'au déclin de l'empire après 1945. Ainsi, le Canada anglais a conservé depuis les années 1960 l'essentiel des valeurs de l'empire sur le plan politique, historique, culturel, et sur le plan de la langue, des affaires, de la religion, de la coutume et de la tradition... même si le Canada anglais a connu sa propre révolution tranquille depuis les années 1960²⁷.

Fondée sur cette narration d'une révolution industrielle européenne au XVIIIe siècle essentiellement britannique et d'une révolution politique au siècle précédent (1688), le monde britannique au XIXe siècle, constitué sous la forme d'un Empire, a généré une culture fondée sur un sentiment de supériorité culturelle que d'une certaine façon n'a jamais cessé de résonner au Canada anglais. Or, selon certains auteurs : « dans ce discours du XIXe siècle et ses stigmates aux XXe et XXIe siècles, le système de pillage et de corruption internationale britannique a été décrit dans le discours britannique même comme étant en fait la marche du progrès et de la civilisation aboutissant aujourd'hui à une société britannique (et Canadienne britannique) moralement supérieure par son multiculturalisme, comme si cela était un aboutissement naturel du progrès. Ainsi, on a produit une extraordinaire culture de l'oubli de ce que fut en fait l'Empire Britannique²⁸ », cette identité autour de l'empire s'étant transmise dans la société canadienne-anglaise. C. Couture et P. Mulatris l'illustrent en ces termes en rappelant l'idée de Robert Young au sujet de l'idée de l'ethnicité anglaise :

... avec la construction d'une identité britannique à partir de la fin du XVIIIe siècle, la notion de l'ethnicité anglaise en Grande-Bretagne même, construite autour de la notion d'un groupe ethnique auto défini comme porteur du progrès universel, s'est petit à petit étioyée avec l'évolution et la disparition graduelle de l'empire... sauf pour les Anglais hors des îles britanniques. En d'autres mots, les plus anglais des

²⁷ Claude Couture et Paulin Mulatris, *La nation et son double, Essai sur les discours postcoloniaux au Canada*, Québec, PUL, 2012, p. 5.

²⁸ *Idem*, p. 21.

Anglais, selon Young, sont depuis longtemps les « Anglais » de la diaspora : les Américains, les Canadiens (anglais), les Australiens, les Néozélandais, les Sud-Africains. Ce seraient donc ces « Anglais » qui seraient aujourd'hui porteurs d'une supériorité morale universelle, comme le croient les Américains à propos d'eux-mêmes, ou ce sens de supériorité morale des Canadiens britanniques qui sont vraiment des Canadiens anglais dans la perspective définie par Robert J.C Young, en vertu du « multiculturalisme » par opposition au nationalisme supposément ethnique des Québécois²⁹.

En quoi consisterait donc l'identité britannique ? Voilà une question que nous allons tenter de répondre dans les lignes qui suivent. Deux éléments peuvent être évoqués, notamment : l'ethnicité de cette identité et l'impérialisme britannique.

L'identité britannique a un caractère ethnique

L'argument que nous essayons de marteler ici, est que l'aspect ethnique est aussi un élément à retenir au sein de l'identité britannique. L'historien José E. Igartua va dans cette même veine en reprenant d'abord les écrits sur l'identité collective dans le Canada anglais d'un autre auteur avant de les développer. Il écrit que:

Philip Buckner has reminded us that ethnic definition of collective identity was at the root of English-Canadian society's original representation. (Il poursuit en ces termes), I use the term « British » here not as synonym for «English-speaking » but to refer to a set ethnic, cultural, political, and symbolic markers considered to be obtained by birth and education into the British culture. « British » encompasses the more specific English, Irish, Welsh, and Scottish cultures that were transplanted to Canada, but retains an ethnic quality because it serves to define a specific « We » that excludes those not bred and raised in its culture. I argue that English-speaking Canada retained this British ethnic definition of itself until the 1960s, and then abruptly discarded it during that decade³⁰.

Non sans évoquer dans un sens les traits de l'identité canadienne-française, les éléments constitutifs de cette identité britannique seraient : la religion (cette fois-ci protestante), la

²⁹ Claude Couture et Paulin Mulatris, *op. cit.*, pp. 21-22.

³⁰ José E. Igartua, *The Other Quiet Revolution: National Identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver-Toronto, UBC Press, 2006, pp. 4-5.

culture, les traditions et coutumes, l'histoire, la langue... etc. Par ailleurs, la composition du groupe est diversifiée, comme l'a rappelé José E. Igartua, étant formée des Anglais, des Irlandais, des Gallois et des Écossais.

L'impérialisme britannique

L'indépendance des États-Unis en 1776, causa une rupture brutale qui servit d'expérience pour l'impérialisme britannique par rapport aux conquêtes à venir. Aussi longtemps que le mariage perdurait, le divorce n'y était pas loin. D'où la nécessité d'aménager son impérialisme. « Plutôt que sur un lien politique formel, l'impérialisme britannique devait se construire sur un sentiment d'appartenir à une communauté culturelle commune, à une civilisation et à des valeurs communes³¹ ».

L'impérialisme britannique a fait ressortir un aspect nouveau dans l'identité britannique, « l'identité impériale », qui est définie selon Robert J.C Young, mentionné par Virginie Barrier-Roiron, comme : « une manière d'appréhender son rôle et son identité dans le monde, qui devait continuer à s'appuyer sur un Empire, quelle que soit sa forme, et à diffuser dans cet empire les valeurs de sa propre civilisation³² ». Ceci permet de dire que le Canada anglais, en tant que produit de la culture impériale, s'est à toute fin pratique toujours considéré comme supérieur, ce qui fait ressortir l'aspect souvent colonisateur de son identité.

La décennie des années 60, répétons-le, n'est pas seulement marquée par la Révolution tranquille au Québec en matière identitaire. Le Canada anglais n'est pas allé à contre-courant,

³¹Virginie Barrier-Roiron, « Une identité impériale sans Empire ? Le sens de la politique de décolonisation britannique », *Revue LISA/LISA e-journal* [En ligne], Vol. V - n° 3 | 2007, mis en ligne le 20 octobre 2009, consulté le 23 septembre 2016.

<http://lisa.revues.org/1483> ; DOI : 10.4000/lisa.1483

³²*Idem.*

il a aussi connu une révolution que José E. Igartua, analyse dans son ouvrage intitulé *The Other Quiet Revolution*. Il fait une exploration approfondie de ce changement identitaire qui s'est écarté, du moins en apparence, de l'Empire Britannique. Il note que: « as English Canada reshaped its views of itself, the British definition of Canada began to dissolve, giving way first to a period of doubt that there was little more to Canada than limited identities, as historian Ramsay Cook expressed it in 1967, and then to an affirmation of civic moral values that ceased to be linked with the British reference³³ ». D'où l'idée que cette affirmation d'une nouvelle identité autour d'une conception perçue comme moralement supérieure de la nation n'a que superficiellement rompu avec la culture impériale fondée sur un sentiment de supériorité.

Si l'Empire Britannique est construit dans une certaine rhétorique comme le pilier du modernisme tout au long du XVIIIe et du XIXe siècle, cette façon de concevoir les choses a joué un rôle important dans la création de l'identité canadienne-anglaise au Canada, par rapport à ses origines britanniques. Un autre indice de cette culture impériale qui a joué un rôle dans l'imaginaire national canadien-anglais est la culture populaire autour de chaînes de grands magasins à rayons. . Donica Belisle, une historienne spécialisée dans l'histoire de ces grands magasins a écrit: « As the case of Canadian department store advertising reveals, retailers' construction of themes that transcended companies, regions, and decades helped to create certain commonalities among a diverse population that shared the same national borders but that also had significant regional, ethnic, occupational, and cultural differences³⁴ ». Elle rajoute même dans son épilogue que: « When the company (Hudson's Bay Company) close its mail

³³José E. Igartua, *op. cit.*, p. 164.

³⁴Donica Belisle, *Retail Nation: Department Stores and The Making of Modern Canada*, Vancouver, UBC Press, 2011, p. 49.

order in 1976 and declared bankruptcy in 1999, many Canadians were saddened by loss of what they viewed as a symbol of their national identity³⁵ ».

Cet aspect est très important. En effet, l'identité canadienne dominante au Canada de langue anglaise est amnésique par rapport au passé de la culture impériale mais en reproduit pourtant, inconsciemment, encore aujourd'hui, les principales caractéristiques. Un de ces aspects est le côté mercantile et raciste de la culture canadienne que Donica Belisle a fait ressortir dans son étude sur les grands magasins. Cette dimension sera fondamentale dans notre étude des relations commerciales contemporaines entre le Canada et l'Afrique.

L'identité canadienne-française, québécoise et autres identités francophones.

La question identitaire occupe une place importante dans le milieu scientifique et politique Au Canada. « Au cours des deux dernières décennies, mais surtout depuis le référendum de 1995 au Québec, la littérature sur les nationalismes et sur les identités au Canada n'a cessé de proliférer et à constituer un vecteur de publication important au Québec et au Canada³⁶ ». Le Canada français est souvent qualifié, selon une certaine littérature³⁷, comme une enclave du nationalisme ethnique. Sans se lancer dans ce versant infini d'idées sur les identités au Canada, nous allons tenter de faire ressortir les aspects théoriques de l'identité canadienne-française. Cette identité (canadienne-française) s'est bâtie autour des thèmes tels que : la religion catholique, la tradition et la coutume, la conquête, la survivance, la culture, les origines françaises, l'histoire commune, la langue...

³⁵ *Idem*, p. 234.

³⁶ *Globe and Mail*, cité par Claude Couture et Paulin Mulatris, *La nation et son double, Essai sur les discours postcoloniaux* au Canada, Québec, PUL, 2012, p. 3.

³⁷ Pour une revue de cette littérature, voir Couture et Mulatris, *id.*

L'un des activistes et l'un des penseurs le plus important au Québec voire même au Canada en cette matière, en raison de son engagement et de ses publications, fut Lionel Groulx. Auteur des plusieurs ouvrages et articles, il posa, selon certains, les bases du nationalisme canadien-français. Comme le souligne F. Boily, « Lionel Groulx (1878-1967) est l'un des personnages marquant de l'histoire intellectuelle québécoise. La reconnaissance de ses mérites s'est d'abord faite à propos de l'essor du nationalisme canadien-français³⁸ ». Il serait important de noter que cette idée selon laquelle Lionel Groulx serait le précurseur du nationalisme canadien-français ne dégage pas un consensus dans le milieu intellectuel. Certains intellectuels verraient cette naissance par exemple dans la rébellion des patriotes (1837-1838). Au-delà de ce débat, il est inconcevable de parler du nationalisme canadien français sans citer Lionel Groulx.

Au fil des années, des contradictions furent relevées dans sa pensée sur les identités nationales. Gérard Bouchard, notamment, écrit dans son ouvrage, *La pensée impuissante*, que : « l'œuvre de Groulx livre une somme impressionnante de contradictions non ou mal résorbées- parce qu'elles sont conjuguées avec des mythes inopérants- et que c'est là un trait essentiel de cette pensée³⁹. » Adulé par des intellectuels, chercheurs, penseurs, politiciens, il fut aussi vilipendé par d'autres qui n'ont pas mâché leurs mots, usant de qualifications telles que : raciste, antisémite, fasciste, etc.⁴⁰

Au tournant de la décennie 1960, le monde connaît de grands bouleversements notamment le mouvement de décolonisation dans un contexte international agité par la guerre

³⁸ Frédéric Boily, *La pensée nationaliste de Lionel Groulx*, Québec, Septentrion, 2003, p. 9.

³⁹ Gérard Bouchard, *La pensée Impuissante : Échecs et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)*, Montréal, Boréal, 2004, p. 224.

⁴⁰ À ce sujet lire, Frédéric Boily, *op. cit.*, p. 10-16.

froide. Le Québec n'est pas resté indifférent comme le souligne Sean Mills : « aucune ville nord-américaine ne sera aussi profondément affectée par les théories de la décolonisation que Montréal⁴¹ ». L'identité canadienne-française s'est refondue et a tenté de partir sur de nouvelles bases avec « la Révolution tranquille ». Qualifiée de religieuse, de cléricale, de culturelle, de traditionnelle et de coutumière, cette identité s'est vue transformer en mettant de côté ces aspects traditionnels et culturels pour les remplacer strictement par le politique. L'État reprenait en quelque sorte le destin de toute la nation en lieu et place de l'Église. L'historienne Lucia Ferretti a montré un phénomène de désintéressement de la foi chez les jeunes de la Révolution tranquille en ces termes : « une partie des jeunes se détache d'une manière de vivre la foi qui ne colle pas aux valeurs émergentes d'autonomie et d'individualisme... les jeunes étouffent sous la pratique intensément communautaire et les exercices continuels de piété, ils se sentent envahis par l'institution cléricale⁴² ». Par conséquent, « l'État s'empresse de prendre le relais là où l'Église défaille. Il en résulte des changements visibles et significatifs. Parmi ceux-ci, la déconfessionnalisation du système de santé et celle-partielle- du système d'éducation ainsi que la réduction graduelle du nombre de clercs travaillant pour les services publics ne sont pas moindre⁴³ ».

À partir de ce moment, on commençait à évoquer l'identité québécoise et non plus l'identité canadienne-française. La notion de la territorialité se précisait, la solidarité avec d'autres identités s'effritait (les francophones hors Québec, l'Acadie, les Autochtones). À ce

⁴¹ Sean Mills, *Contester l'empire pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, éditions Hurtubise, 2011, p. 13.

⁴² Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999, p. 143.

⁴³ Joël Belliveau et Frédéric Boily, « Deux révolutions tranquilles ? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) », *Recherches sociographiques*, Volume 46, numéro 1, janvier-avril 2005, p. 16-17.

jour, l'identité québécoise se retrouve encore au centre de plusieurs débats. Le Québec n'a toujours pas pu décrocher sa souveraineté politique après deux référendums (1980 et 1995) pour plusieurs raisons et, selon les différents penseurs et chercheurs, le Québec se retrouve au milieu d'une crise identitaire. Cette crise n'est pas unique au Québec, car elle refait surface sous d'autres cieux. L'exemple de la Catalogne en Espagne est frappant, ou encore la crise des immigrants et les identités nationales dans les États de l'Union européenne, la montée de l'extrême-droite avec des discours populistes suite à la crise de l'immigration en Europe, enfin, les crises déclenchées par Brexit en Grande-Bretagne et l'élection de Donald Trump aux États-Unis.

L'historien Gérard Bouchard va dans ce sens en notant que :

...et voilà qu'en cette fin de siècle toute évolution semble subitement remise en question. Le projet d'une nation québécoise (politique et culturelle à la fois), qu'on pouvait croire prédominante, irréversible même paraît maintenant perdre du terrain. D'anciennes conceptions réapparaissent ; d'autres se proposent. La réalité québécoise semble désormais relever d'une pluralité de modèles divergents ou contradictoires (...), si bien que la question nationale est devenue plus complexe que jamais. Ainsi, la vieille identité canadienne-française semble connaître présentement une résurgence. Les Anglo-québécois se montrent réfractaires à un projet national qui leur a toujours paru suspect et qui est devenu ambigu : en effet, certains d'entre eux se sont laissé séduire par l'idée d'une partition territoriale. Les Amérindiens affirment leur propre volonté autonomiste. Les néo-Québécois sont partagés, plusieurs d'entre eux s'intégrant à la communauté linguistique anglophone, mais la plupart adhèrent à la nation canadienne. Il existe aussi des communautés culturelles (ou des minorités ethniques), des peuples dits fondateurs, des francophones non canadiens-français⁴⁴.

Cela dit, la question identitaire au Canada ne se circonscrit donc pas seulement au regard des deux grandes identités précitées, appartenant aux peuples dits fondateurs de la nation canadienne. Ainsi, une série d'autres minorités peuvent réclamer leur particularité dans la

⁴⁴ Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, 1999, pp. 13-14.

grande mosaïque canadienne. À cette liste nous pouvons ajouter une liste interminable de notions identitaires particulières mais pour terminer cette portion du premier chapitre, nous voulons rapidement évoquer la notion de l'identité des peuples autochtones.

Au courant des années 1960, au Canada, émergent aussi d'autres idées liées à la question identitaire. Ainsi, on constate d'une part, une certaine mobilisation des autochtones autour de l'ouvrage d'Harold Cardinal *Unjust Society* publié en 1969 en réaction au *Livre blanc* de Pierre E. Trudeau qui « proposait de changer fondamentalement les bases de la relation entre l'État canadien et les peuples autochtones. En mettant de l'avant les thèmes de la société juste et de l'égalité des chances, le gouvernement fédéral prévoyait de se défaire de ses responsabilités envers les autochtones en éliminant les réserves, en invalidant les traités, en abolissant la Loi sur les Indiens, en supprimant le ministère des Affaires indiennes et par la même occasion en reléguant aux gouvernements provinciaux la prestation des services aux Indiens⁴⁵». D'autre part, l'effondrement de la solidarité des communautés francophones qui constituait un bloc face à l'impérialisme britannique dont la forteresse, de tous les groupes de langue française, était le Québec. Par conséquent, on a vu naître l'aménagement de l'identité acadienne avec les actions citoyennes des étudiants de l'Université de Moncton ou encore les revendications des minorités francophones hors Québec. Avant d'aborder l'identité Autochtone, disons un mot rapidement les deux identités précitées.

En ce qui concerne l'identité acadienne, elle a des points communs avec l'identité canadienne-française. Si cette dernière se rapporte à la Conquête (1760) comme le point de départ d'une rupture (la période précédente était florissante), *la déportation* (1755) pour l'Acadie

⁴⁵ Nathalie Kermaal, « Le nationalisme métis des années 1970 au Canada : un tournant politique majeur pour une plus grande reconnaissance », *Fédéralisme Régionalisme* [En ligne], La vague nationale des années 1960-1970. Regards croisés sur le Canada et l'Europe, Volume 13 : 2013, URL : <http://popups.ulg.ac.be/1374-3864/index.php?id=1200>.

en est la référence. Dans ces deux identités, la religion (le catholicisme) et la langue sont des éléments forts de leur particularité.

Contrairement à la voie empruntée par le Québec dans les années 1960, celle de plus d'autonomie voire même de l'indépendance, l'Acadie a opté pour une politique participationniste dans les affaires étatiques, en élisant un Premier ministre francophone Louis Robichaud, en mettant de côté le clergé comme maître du destin de la nation (ce qui est aussi le cas pour le Québec). « Toutefois, il devient rapidement évident que le nouveau chef du gouvernement est avant tout un adepte de la modernisation dans les domaines politique, économique et administratif... L'élite définitrice acadienne, qui adhère désormais à l'idéologie de la participation modernisatrice, a d'ailleurs fait écho à ce discours⁴⁶ ». Le phénomène de la politique participationniste n'est pas propre au Québec, sous la gouverne de Jean Lesage (Premier ministre du Québec 1960-1966) on dénombre un ensemble de mesures participatives. « Les transformations religieuses ...laissent deviner que nous assistons, parallèlement au retrait de l'Église comme instance de régulation sociale à une redéfinition du rôle de l'État qui prend de plus en plus de place, sous la houlette des gouvernements Lesage et Robichaud, entourés de nouvelles élites technocratiques férues de gestion et de sciences sociales⁴⁷». Il y a lieu de préciser que les francophones en Acadie sont minoritaires contrairement au Québec où ils sont majoritaires, ce qui pourrait justifier le chemin de la politique participationniste au détriment de l'option souverainiste.

Quant à l'identité canadienne-française, elle s'est vue fragmentée au cours des années 1960 pour plusieurs raisons. Une désolidarisation s'est créée entre les différentes

⁴⁶Joel Belliveau, *Le moment 68 et la Réinvention de l'Acadie*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2014, p. 122.

⁴⁷Joël Belliveau et Frédéric Boily, *op. cit.*, p. 17.

communautés francophones. La région du Québec qui semblait être le chef de file a changé brutalement de cap avec la Révolution tranquille, la montée du nationalisme et le vent des mouvements indépendantistes. Gratien Allaire note les causes de ses fragmentations et sa reconfiguration dans la fédération, en écrivant que :

... La Francophonie canadienne a une légitimité historico-géographique, fondée sur sa diversité. Elle est un ensemble de communautés. Elle prend la suite du Canada français, une entité nationale qui mettait l'accent sur les caractéristiques communes des groupes de langue française présents au Canada et aux États-Unis. Cette entité s'est fragmentée au cours des années 1960 avec le recul franco-américain, le sabordage de l'Ordre de Jacques Cartier, la mise à l'écart du Conseil de la vie française en Amérique, les résolutions des États généraux du Canada français et la montée du nationalisme québécois. Au cours des années 1970, les avant-postes canadiens-français (pour employer l'expression de Lionel Groulx) se sont renommés « francophones hors Québec » puis à partir des années 1980, « communautés francophones et acadiennes », « minorités francophones » ou encore « communautés de langue officielle en situation minoritaire », de langue française bien sûre⁴⁸.

Depuis cette cassure, les francophones hors Québec ont pu organiser et bâtir leur identité autour des institutions (francophones) soit à caractère scientifique tel que : le Campus Saint Jean en Alberta, soit à caractère culturel ou communautaire. Ce n'est pas un secret de polichinelle que la communauté francophone vue dans son ensemble, au Canada, est minoritaire voire même en baisse par rapport à la communauté anglaise. Cependant pour combler à ce déséquilibre, l'Afrique francophone apparaît, à nos yeux, comme le bassin intéressant de recrutement des immigrants francophones. L'article de Mathieu Olivier paru dans l'hebdomadaire *Jeune Afrique* on peut lire ceci : Selon le rapport quadriennal de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), rendu publique le 4 novembre, on compte désormais 273,4 millions de francophones dans le monde, dont 212 millions font un usage régulier du

⁴⁸ Gratien Allaire, « La Francophonie canadienne, un ensemble légitime en changement », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n° 5, 2015, p. 174.

français. Soit une progression globale de 7% sur les quatre dernières années... Et ce chiffre est encore plus haut en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, qui enregistre quant à elle un bond de 15%. L'Afrique concentre désormais 54,7% des francophones...⁴⁹ »

Les identités autochtones

D'emblée déjà évoquer une identité autochtone pose problème, car « les Autochtones se définissent eux-mêmes de plusieurs façons. Un point est clair cependant. Ils rejettent l'idée qu'ils forment un seul groupe ethnique homogène. Ils se définissent Inuit, Métis ou Indiens (Premières nations). (...) Il existe au Canada entre 60 et 80 nations autochtones dont dix Premières nations et une nation inuit en territoire québécois⁵⁰ ».

De ce fait, ces différents peuples qui ont vécu au Canada avant l'arrivée des Européens dont les droits et libertés ont été restreints, et ce jusqu'à ce jour, sont identifiés sous le vocable « Autochtone » pour une meilleure compréhension. Par ailleurs, leurs situations socio-économiques déplorables et la place qui leur a été assignée, leur ont permis de faire certaines revendications et faire prévaloir aussi certains droits qui sont liés à leurs identités. Tout ceci s'ajoute dans un ensemble de politique de domination, instaurée par le pouvoir colonial, que les peuples autochtones ont toujours manifesté une résistance. Tel est le cas du rejet de la politique d'assimilation. La politique de marginalisation des instances canadiennes de la population autochtone n'a fait qu'accroître le développement de l'identité autochtone. Renée Dupuis affirme que :

⁴⁹ Mathieu Olivier, Francophonie : où parle-t-on le plus français en Afrique ?, *Jeune Afrique*, 06 novembre 2014. <http://www.jeuneafrique.com/40545/politique/francophonie-o-parle-t-on-le-plus-fran-ais-en-afrique/>

⁵⁰Eric Guimond, Norbert Robitaille, Sacha Sénécal, « Les Autochtones du Canada : une population aux multiples définitions », *Cahiers québécois de démographie*, Volume 38, numéro 2, automne 2009, p. 222.

...prise dans le but de civiliser les Autochtones avant de les intégrer à la société, la décision de créer des réserves a eu pour effet de les isoler. Leur identité culturelle propre, différente de celle des Européens et des Canadiens, a été affirmée par l'isolement. En effet, maintenir la sédentarisation forcée dans les réserves leur a permis de maintenir et de développer leurs traits particuliers. On a établi des conditions en vue de marquer les différences entre eux et les autres Canadiens. La supériorité affichée des cultures européennes a conduit à vouloir assimiler les Autochtones, mais on a choisi des moyens qui ont permis à leur culture de survivre, voire de continuer à se développer. Paradoxalement, la volonté affirmée de les assimiler s'est produite par la mise en place de moyens qui ont fait en sorte que la perception par les Autochtones de leurs identités propres s'est accrue⁵¹.

Aussi, la question autochtone, malgré la sympathie actuelle du gouvernement fédéral et de plusieurs universités pour cette question, ne change rien au fait que la dépossession des terres autochtones, aspect essentiel du colonialisme passé, reste toujours en grande partie sans solution au Canada du XXI^e siècle. Pire encore, le trait culturel essentiel et propre au colonialisme passé est revécu dans la façon dont les compagnies canadiennes se comportent aujourd'hui en Afrique. Ce qui se passe notamment en Afrique et impliquant des compagnies canadiennes reflète ce que l'on ne veut pas voir dans le passé et le présent à l'intérieur du Canada.

Claude Couture et Paulin Mulatris estiment que : « les nations ne sont pas des chimères narratives, strictement construites par les discours des élites manipulatrices. Elles seraient une réalité incarnée dans la compétition discursive⁵² ». Cette façon de définir la nation pourrait s'étendre aussi sur l'identité (au Canada), car cette dernière fait partie intégrante des éléments de discours sur la nation. Ils reconnaissent ainsi que : « dans un pays aussi étendu que le Canada, avec des phénomènes d'identifications régionales très importants, et une population très diversifiée par ses origines, impliquant parfois des projets nationaux très différents, les symboles communs ont souvent été moins évidents que certaines contradictions⁵³ ». En d'autres

⁵¹Renée Dupuis, *Quel Canada pour les Autochtones ? La fin de l'exclusion*, Montréal, Boréal, 2001, p. 16.

⁵²Claude Couture et Paulin Mulatris, *op. cit.*, p. 16.

⁵³ Claude Couture et Paulin Mulatris, *op. cit.*, p. 84.

mots, une façon de voir le nationalisme canadien dominant d'aujourd'hui est de faire ressortir les extraordinaires contradictions entre l'image du « bon gars » canadien d'aujourd'hui et la reproduction voilée ou constamment oubliée depuis la nouvelle identité dominante des années 1960 de traits dominants de la culture impériale et ce dans un contexte d'identités nationales non pas unies mais fragmentées.

Au-delà de la multiplicité des identités au Canada, les deux partis traditionnels du Canada (les conservateurs et les libéraux) qui se sont succédés au pouvoir depuis la création de la confédération avec domination des libéraux tout au long du XXe siècle, ont toujours essayé de construire une identité canadienne en utilisant des méthodes qui leur sont propres. Danic Parenteau le note en écrivant que :

... le Parti libéral du Canada était souvent décrit, au premier plan par ses partisans, comme le « parti naturellement destiné à gouverner le Canada » (« natural governing party of Canada »). Cela tenait au fait que cette formation avait réussi, au cours de son long règne quasi ininterrompu à Ottawa de 1963 à 2006, à façonner ce pays à son image à travers un processus de construction identitaire (« nation building »): un pays moderne, libéral, multiculturel et bilingue. Nous sommes bien sûr ici dans l'imaginaire symbolique, soit une manière qu'un pays a de se représenter et non dans le domaine des faits empiriques. Depuis son accession au pouvoir en 2006, le Parti conservateur du Canada s'est engagé à briser cette image pour en substituer une nouvelle. Prenant la relève du Parti libéral dans ce processus de construction identitaire, il a entrepris d'insuffler à ce pays une image plus conforme aux valeurs qu'il défend⁵⁴.

Sous le règne conservateur de Stephen Harper on a pu constater l'importance accordée à la guerre de 1812 ou encore le portrait de la Reine Elizabeth II dans toutes les ambassades et tous les commissariats pour reformer l'image symbolique dans l'imaginaire collectif canadien.

⁵⁴Danic Parenteau, « La contribution du Parti conservateur au processus de « nation building » canadien », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 2, 2014, p. 251.

Signalons quand même que le Professeur Parenteau dans son article analyse la contribution des conservateurs dans la construction identitaire depuis 2006. Les tentatives de bâtir cette identité, par rapport à l'héritage colonial de l'Empire Britannique, a existé, par moment, dans la droite canadienne. Parmi les rares incursions de cette droite en occupant le pouvoir à Ottawa, nous pouvons évoquer la vision nordique comme élément de l'identité canadienne sous le règne du Premier ministre John Diefenbaker (1957-1963). Une idée qui a été aussi reprise par Stephen Harper pendant ses législatures.

On sait que, chaque année, le Premier ministre [Harper] entreprend une tournée des régions nordiques canadiennes... le Premier ministre s'est retrouvé à Inuvik... pour annoncer un projet de prolongement d'une route vers Tuktoyaktuk, ce projet permettra d'avoir une voie d'accès à l'océan Arctique. Ce projet poursuit en fait les efforts entrepris par un autre premier ministre conservateur, John Diefenbaker... Les conservateurs...tentent aussi de redéfinir le projet national canadien, notamment dans la direction nordique. On peut toutefois penser que le Premier ministre et les siens essaient aujourd'hui... de poursuivre dans la voie tracée par l'ancien premier ministre John Diefenbaker. Ce dernier, qui a été un de ceux qui, au début des années 1970, reprochaient avec vigueur aux troupes de Pierre Elliot Trudeau de faire commencer le Canada lorsque les libéraux ont repris le pouvoir, avait aussi tenté, lors de son passage au gouvernement de développer un canadianisme fort de son héritage et des symboles. En ce sens, les conservateurs poursuivraient dans l'approche conservatrice d'hier avec un projet de revigoration de l'identité canadienne autour des symboles traditionnels et qui surtout rappellerait celui de Diefenbaker⁵⁵.

Le Parti libéral du Canada a construit l'identité canadienne autour des thèmes tels que : le multiculturalisme, le bilinguisme, la Charte canadienne des droits et libertés... Contrairement aux conservateurs, ils se sont plus penchés à l'histoire en évoquant par exemple la guerre de 1812, ou encore les liens historiques avec l'empire. Nous terminons cette section avec l'idée selon laquelle,

⁵⁵ Frédéric Boily, « Les conservateurs et l'identité canadienne de 1995 à aujourd'hui », dans Julian Castro-Rea et Frédéric Boily (dir.), *Le fédéralisme selon Harper, La place du Québec dans le Canada conservateur*, PUL, 2014, pp. 104-105.

« le problème, avec la politique de l'identité, n'est pas qu'elle échoue à transcender la différence comme l'en accusent certains critiques, mais plutôt l'inverse : la plupart du temps, elle amalgame ou ignore les différences internes à tel ou tel groupe⁵⁶ ». Le Canada reste un pays fragmenté en matière identitaire sur le plan interne dont l'unicité identitaire paraît impossible vu les enjeux de la question. Chaque groupe possède ainsi ses valeurs qu'il entend défendre.

Après avoir abordé la question des identités en général que nous avons ramenée dans le contexte canadien, nous nous penchons maintenant sur cette identité et l'image qu'elle a produite sur le plan international.

2. L'identité canadienne sur le plan international

La question identitaire du Canada dans le contexte international ne revêt pas la même problématique que sur le plan interne. Comme nous l'avons décrit dans la première section, l'identité à l'intérieur du Canada est multiethnique et multidimensionnelle. Chaque groupe (minoritaire ou majoritaire) essaye de faire prévaloir ses traits propres qui les différencient des autres. Il nous semble que le conflit identitaire au Canada est inhérent à sa nature par rapport aux circonstances liées autour de sa naissance. G. Bouchard écrit : « Il demeure que, dans l'ensemble, les diverses formules proposées depuis le XIXe siècle pour fondre la diversité de la population canadienne dans même moule nationalitaire ont échoué⁵⁷ ».

D'abord, la colonisation du continent par deux puissances de l'époque à savoir l'Empire britannique et la France, qui rencontrent la résistance des peuples autochtones. Ces derniers ne

⁵⁶Kimberlé W. Crenshaw, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, 2005, vol. 2, no 39, p. 53.

⁵⁷ Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde, Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2001, p. 325.

veulent pas se soumettre à une quelconque domination, car l'assimilation est la politique de base, ils prétendent rester ceux qu'ils sont. Cela pose déjà le jalon d'une crise identitaire. Par la suite, étant donné que les puissances sont concurrentes en Amérique du Nord, l'une d'elles, l'Empire britannique, arrive à vaincre les Français. Par la proclamation royale de 1763, la Grande-Bretagne acquiert les terres françaises pour les organiser en conservant l'idée d'assimilation. Les Français de la Nouvelle France n'ont pas voulu se soumettre à cette nouvelle autorité. L'histoire nous enseigne que plusieurs cas des concessions entre l'empire et le nouveau peuple dominé se sont dessinés, dans le passé. Par exemple, l'Acte de 1774 rétablissait les lois civiles françaises et reconnaissait le catholicisme, l'Acte constitutionnel de 1791 qui avait divisé la province de Québec de l'époque en deux colonies : le Haut-Canada dont la population est essentiellement anglophone, soumise à la Common Law britannique et le Bas-Canada qui est surtout francophone et reste soumis au droit français et la rébellion de 1837-1838 puis la Révolution tranquille. Par contre en politique étrangère du Canada, une unanimité s'est, depuis toujours, dégagée en matière identitaire avec certaines modifications qui n'ont pas affecté de changer le contenu, mais renforcer l'idée de domination.

Comme nous le savons, la scène politique canadienne a été dominée largement par les libéraux tout au long du XXe siècle. Ceux-ci ont pu bâtir, par conséquent, une identité canadienne sur le plan international au-delà des clivages internes. Toutefois, les conservateurs qui prenaient la gestion de la chose publique de façon épisodique n'allaient pas à l'encontre des valeurs de « l'internationalisme libéral. ... au cours de la guerre froide, les deux grands partis du Canada (libéral et progressiste-conservateur) entretenaient une conception semblable de la place et du rôle

du Canada sur la scène internationale⁵⁸». Cette construction peut s'expliquer en partie par le fait que la politique étrangère est la compétence exclusive du gouvernement fédéral tel que constitutionnellement prévu.

Cependant, la question identitaire sur le plan international revêt une importance capitale, car chaque État veut s'auto affirmer par sa puissance, ses ressources, ou encore trouver des débouchés pour écouler sa production. Mais cette auto affirmation ne se produit pas de manière indépendante. Plusieurs facteurs entrent en jeu, notamment : les relations conflictuelles ou non entre États, la perception de chaque État par rapport à un autre, les valeurs défendues, les alliances, les organisations internationales ou sous régionales, les accords bilatéraux ou multilatéraux ... On pourrait alors considérer ces différents facteurs comme des éléments qui, dans leur complexité et leur interrelation, concourent à définir l'idée que chaque État se fait de lui-même ou d'autres États dans le contexte des relations internationales. Ceci nous plonge au cœur de l'approche constructiviste qui considère l'identité de l'État comme un processus dynamique et non achevé. En est-il le cas dans le cadre du réalisme classique, des néoréalismes et des théories libérales?

Le réalisme classique et le néoréalisme

Avec le réalisme classique, « pour Morgenthau, il s'agit de vérifier les faits par l'expérience. Il faut donc analyser le comportement des États à travers les décideurs, qui sont supposés être rationnels, au moyen de l'intérêt national en termes de puissance. Autrement dit, les décideurs

⁵⁸ Philippe Lagassé, Justin Massie et Stéphane Roussel, « Le néoconservatisme en politiques étrangères et de défense canadiennes », dans Julian Castro- Rea et Frédéric Boily (dir.), *Le fédéralisme selon Harper la place du Québec dans le Canada conservateur*, Québec, PUL, 2014, p. 50.

politiques agissent sur la scène internationale en ayant pour objectif d'augmenter leur puissance, qui est déterminée par l'intérêt national⁵⁹».

Les éléments qui éclaircissent cette doctrine afin de comprendre les relations internationales sont :

Premièrement l'anarchie qui sous-entend l'absence d'une autorité supra étatique. « L'état d'anarchie dans lequel se trouvent les relations internationales est synonyme d'état de guerre, car il n'existe aucune autorité centrale susceptible d'empêcher le recours à la violence armée de la part des acteurs internationaux⁶⁰.

Deuxièmement la puissance qui dans « la politique internationale est ainsi subordonnée à la quête de puissance. Pour Raymond Aron, la puissance se définit comme étant la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités. Donc selon l'école réaliste, ce qu'un État peut faire en politique internationale est fonction de la puissance qu'il possède⁶¹. Les composantes qui constituent la puissance de l'État sont ainsi son armée (en termes de qualité et du nombre), l'état de son économie, sa démographie ou tout autre atout.

Troisièmement « l'équilibre de puissance serait l'instrument privilégié des États sur la scène internationale. C'est l'unique façon d'agir dans le système international puisqu'elle permet de maintenir la stabilité et la paix dans le système, ce qui a pour conséquence ultime d'assurer temporairement la survie de l'État.⁶² Pourtant dans cette notion d'équilibre de puissance qui, certes, reste ambiguë, D. Battistella voit une stabilité précaire plutôt qu'une paix. « L'équilibre des puissances est le seul mode de régulation susceptible d'assurer non pas la paix, mais un ordre et une stabilité internationale forcément précaires, car l'histoire sans fin que constituent les relations internationales, il n'y a pas de progrès possible⁶³.

À l'inverse du réalisme classique dont les décideurs déterminent la politique étrangère en termes de puissance et en fonction de l'intérêt national ; le néoréalisme reprend tous les éléments de cette école en changeant la manière d'analyser les relations internationales. « Waltz récupère certaines notions du réalisme classique et innove en proposant de considérer davantage le rôle du système international dans les comportements des États⁶⁴». Cette fois-ci c'est l'anarchie

⁵⁹ Hugo Loiseau, « Les approches contemporaines des relations internationales » dans Stéphane Paquin et Dany Deschênes (dir.), *Introduction aux relations internationales Théories, pratiques, et enjeux*, Montréal, Chenelière Education, 2009, p. 6.

⁶⁰ Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presse de Sciences Po, 2012, p. 127-128

⁶¹ Hugo Loiseau, *op. cit.*, p. 8

⁶² *Idem*

⁶³ Dario Battistella, *op.cit.*, p. 128

⁶⁴ Hugo Loiseau, *op. cit.*, p. 9

considérée comme une structure qui influe sur le comportement des États. Il y a lieu de dire que dans ces deux théories, l'État reste l'acteur central dans relations internationales. Par contre, les auteurs des théories libérales analysent sous un autre angle les relations internationales.

Les théories libérales

Bien qu'il existe plusieurs courants de pensée, trois points unissent la tradition libérale qu'Hugo Loiseau illustre clairement, à savoir :

- Primo, elle soutient que les individus et leurs représentants (les États, les ONG, les OIG, etc.) sont les acteurs centraux des relations internationales. Par conséquent, l'analyse des rapports internationaux n'est pas uniquement stato-centrée, car elle prend en considération la pluralité des acteurs qui y participent. Toutefois, la tradition libérale accepte que le système international soit anarchique ;
- Secundo, cette anarchie, bien qu'acceptée, est limitée par la présence d'une communauté humaine qui serait collectivement raisonnable et qui aspirerait à la paix et la prospérité en projetant ses valeurs dans les relations internationales. Ainsi, malgré la logique anarchique du système international, l'humain, de par sa nature, peut favoriser l'ordre international à l'aide du droit, de la démocratie, du libre commerce et du respect des droits de la personne ;
- Tertio, deux sources façonnent l'analyse des relations internationales : l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur des États. Plus précisément, cela signifie que l'analyse des relations internationales doit considérer la politique à l'intérieur des États comme étant une influence prépondérante de la conduite des rapports internationaux. L'influence extérieure a aussi son importance puisque les institutions internationales établissent des normes et des règles qui agissent en grande partie sur les préférences des États⁶⁵.

La tradition libérale regroupe plusieurs courants de pensée développés avec l'évolution des relations internationales qui sont : l'institutionnalisme, l'internationalisme libéral, le pacifisme commercial, le fonctionnalisme, le transnationalisme (introduit la notion d'interdépendance complexe)⁶⁶. Dans son cadre évolutif dans les relations internationales, le libéralisme se verra

⁶⁵ Hugo Loiseau, *op. cit.*, p.15.

⁶⁶ À ce sujet lire Hugo Loiseau, *op. cit.*, pp.16-18.

modifier en matière de coopération internationale, ce qui donnera naissance au néolibéralisme ou l'institutionnalisme néolibéral. «Selon les néolibéraux, les institutions et les régimes internationaux facilitent la coopération dans un système international compétitif et anarchique. Ils proposent aussi que le multilatéralisme et la coopération interétatique peuvent être des outils permettant aux États de sécuriser leurs intérêts nationaux. Néanmoins, les néolibéraux admettent que la coopération est beaucoup plus difficile lorsque les intérêts des grandes puissances sont divergents⁶⁷».

La dernière élection présidentielle aux États-Unis du 8 novembre 2016 serait un exemple remarquable. Depuis la victoire de Donald Trump, une incertitude s'installe au niveau de la coopération internationale en matière des certains accords de libre-échange tels que l'ALENA, dont ses idées durant la campagne étaient une réouverture des négociations, l'accord Trans pacifique. En matière environnementale, l'avenir de l'accord de Paris sur le réchauffement climatique est incertain. Mais il serait trop tôt de prédire un éventuel échec par contre on peut déjà dégager les difficultés de coopération. En cherchant à expliquer ou à comprendre certains événements en matière des relations internationales, les théories traditionnelles (libérales, réalistes et néoréalistes), se sont vues dans l'incapacité d'éclairer les lanternes suite à certains facteurs qui n'existaient pas dans ce domaine. La chute du mur de Berlin, l'effondrement de l'Union soviétique qui entraînent la fin de la guerre froide, la mondialisation, l'émergence du nationalisme dans le contexte international avec comme corollaire la question identitaire... Voilà quelques-uns des éléments, qui ont poussé une réflexion critique sur les théories dominantes, et en plus, ont donné naissance au constructivisme.

⁶⁷ Hugo Loiseau, *op. cit.*, p. 21.

Le constructivisme

« La théorie constructiviste en relations internationales conçoit le monde comme un projet en construction, comme un processus en devenir plutôt qu'un état de fait⁶⁸ ». Klotz et Lynch cités par H. Loiseau notent que : « les règles, les normes jouent un rôle essentiel pour guider le comportement des acteurs internationaux et structurer la vie internationale en général ⁶⁹ », et non pas seulement les rapports de puissance⁷⁰ ». En effet, la conception traditionnelle des théories des relations internationales -sur la base de la puissance de l'équilibre de la puissance, de l'anarchie, de la coopération comme des données préexistantes pour expliquer les situations aussi complexes dans le domaine -ne couvre pas toute la réalité internationale.

« Le constructivisme propose que l'environnement international dans lequel les États interagissent est simultanément matériel et social⁷¹ ». La notion de la structure sociale y est incorporée par les constructivistes, un élément que les doctrines réalistes et libérales dans leur évolution n'ont pas pris en compte. « La théorie constructiviste repose sur une ontologie idéaliste. Elle prétend que la réalité sociale (incluant celles des relations internationales) est constituée et reconstituée à travers les actions collectives et les interactions des êtres humains. En tant qu'êtres sociaux, les êtres humains sont des agents dont les actions forment et transforment les sociétés dans lesquelles ils vivent ⁷² ». Ainsi donc, la co-constitution de l'agence et de la structure vient répondre aux situations inexplicables par la vision libérale et réaliste. « Par le débat de l'agence-structure, on réalise que certaines structures sont intentionnelles et d'autres pas. De plus, les structures non intentionnelles n'ont pas plus de poids que les structures intentionnelles. Les

⁶⁸ Dan O'mera, « Le constructivisme. Sa place, son rôle, sa contribution et ses débats », dans Alex Macleod et Dan O'mera, *Théorie des relations internationales. Contestations et résistances* (dir.), Québec, Athéna éditions, 2007, p. 181.

⁶⁹ Hugo Loiseau, *op. cit.*, p. 21.

⁷⁰ *Idem.*

⁷¹ Hugo Loiseau, *op. cit.*, p. 21.

⁷² Dan O'mera, *op. cit.*, p. 183.

structures des théories traditionnelles semblent occulter plusieurs éléments structurels importants pour l'analyse, les idées, les normes par exemple⁷³ ». L'agence est définie comme « la manifestation de l'identité et des intérêts des États⁷⁴ », chez les constructivistes.

Contrairement à la théorie de Waltz qui préconise que c'est le système international (l'anarchie) qui conditionne les comportements des États, le constructivisme parle plutôt de l'intersubjectivité. L'action transforme la structure autant que la structure influe sur les comportements des États. « Elle n'est jamais complètement déterminée par la structure. Elle constitue un moment autonome de transformation et de reproduction⁷⁵ ». L'un des plus grands apports du constructivisme dans les relations internationales est l'introduction de la question identitaire. « L'identité est la clé qui permet de comprendre le comportement des États. Ce que les États font matière de politique internationale ne peut qu'être appréhendé en termes d'identité⁷⁶ ».

Dan O'mera relève trois types différents de lecture dans la formation des identités à savoir :

- Vu du système : celui-ci en s'inspirant des écrits d'Alexander Wendt, « conçoit que l'identité est formée par la structure normative de la société internationale et par les pratiques stratégiques qui y ont cours. Il laisse de côté tous les facteurs internes.
- Vu de l'État : ici, on tient compte « surtout aux façons dont les normes internes, sociales et légales façonnent les identités et les intérêts des États.
- La troisième lecture mélange les deux premières, « qui se concentrent sur la relation mutuellement génératrice entre l'ordre international et souveraineté étatique qui sont ainsi appréhendés comme deux facettes d'un ordre social et politique unique⁷⁷.

⁷³ Hugo Loiseau, *op. cit.*, p. 23.

⁷⁴ *Idem*, p. 24.

⁷⁵ *Idem*, p. 24.

⁷⁶ Dan O'mera, *op. cit.*, p. 188.

⁷⁷ Dan O'mera, *op. cit.*, p. 188

Notre travail épouse cette dernière lecture qui à notre avis nous permettra de mieux comprendre le laxisme ou non de l'État canadien au regard de ces entreprises qui agissent en RDC.

Dans la conception constructiviste, il est inconcevable d'évoquer l'identité sans pour autant parler de la formation des intérêts des États. Ainsi, « Les États formulent et changent leurs intérêts dans le cadre d'un processus social continu. Comprendre comment ils accomplissent cela est essentiel pour interpréter leur politique étrangère. La clé qui permet de comprendre le processus de la formation des intérêts est celle de l'identité d'État : les identités sont à la base des intérêts ⁷⁸». Selon Baylis et Smith cités par H. Loiseau : « La définition de la puissance chez les constructivistes affirme que non seulement elle est la capacité d'un acteur à amener un autre à faire ce qu'il n'aurait pas fait normalement, mais qu'elle est la production de l'identité et des intérêts par la pratique afin de limiter ou de permettre l'action des autres acteurs ⁷⁹ ». Les théoriciens de cette doctrine voient le système international non pas comme une structure avec des données préétablies mais une structure en perpétuelle transformation. « Le constructivisme comprend la formation des identités sociales comme un processus par le biais duquel des significations collectives s'élaborent : les intérêts sont produits, reproduits et transformés à travers les pratiques discursives des acteurs... les intérêts émergent des représentations qui définissent pour les acteurs les situations et les événements auxquels ils font face ⁸⁰ ».

Comme toute doctrine, le constructivisme n'est pas à l'abri des critiques Dan O'mera relève ses faiblesses outre ses contributions considérables dans la théorie des relations internationales :

- Le constructivisme se limite consciemment à l'étude des conditions linguistiques de l'existence de la politique mondiale ;

⁷⁸ *Idem*, p.189.

⁷⁹ Hugo Loiseau, *op. cit.*, p. 24.

⁸⁰ Dan O'mera, *op. cit.*, p. 189.

- Une deuxième faiblesse provient de la construction sociale de la réalité... il nous semble beaucoup trop contraignant de limiter l'analyse du processus et des changements à celle du rôle (et des changements) des structures idéationnelles ;
- Les limites de la compréhension constructiviste de l'identité, surtout en ce qui a trait au lien identité et intérêt⁸¹.

3. Quelles sont les valeurs canadiennes à l'international ?

Les valeurs canadiennes tirent son origine dans la pensée philosophique du libéralisme. Ce dernier qui est à la fois économique et politique est un produit de siècle des Lumières. Sans entrer dans les débats qui animent cette doctrine, il consacre la liberté individuelle, la libre entreprise, la libre concurrence, la libre circulation des biens et des personnes, la démocratie, le libre commerce, la propriété privée... Le libéralisme est de nos jours, le fondement des États démocratiques et des institutions internationales.

Le Canada, qui se construit au jour le jour sur la base de cette philosophie, a repris ces valeurs qu'il a enchâssées dans sa Charte des droits et libertés. La loi constitutionnelle de 1982 dans sa première partie qui détermine les droits et libertés reprend les valeurs du libéralisme. Les articles 1 à 15 énoncent les droits que tout Canadien et dans une certaine mesure un résident permanent, peuvent se prévaloir. Le multiculturalisme, qui est aussi l'une des caractéristiques essentielles de la société canadienne, renferme également la vision libérale dans son contenu. Dans son article 3 (1) la loi canadienne sur le multiculturalisme dispose : « La politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme consiste : a) à reconnaître le fait que le multiculturalisme reflète la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et se traduit par la liberté, pour tous ses

⁸¹ Dan O'mera, *op. cit.*, pp. 199-201.

membres, de maintenir, de valoriser et de partager leur patrimoine culturel, ainsi qu'à sensibiliser la population à ce fait ...⁸² »

L'internationalisme libéral a été toujours considéré comme l'idéologie qui dicte la politique étrangère du Canada depuis la décennie 40, plusieurs chercheurs le mentionnent de façon claire et précise. Par exemple : Philippe Lagassé, Justin Massie et Stéphane Roussel dans un article sur *le néoconservatisme en politiques étrangères et de défense canadienne*, débutent l'introduction en ces termes : « L'internationalisme libéral a largement dominé la réflexion étrangère canadienne depuis la Seconde Guerre mondiale⁸³ ». Marc-André Anzueto va dans le même sens, en notant que : « ... l'internationalisme canadien comporte certains principes de base en PEC qui se sont imposés aux différents gouvernements canadiens depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à l'arrivée de Harper en 2006⁸⁴ ». Stéphane Roussel et Chantal Robichaux publiaient un article en 2004 en soutenant que : « L'internationalisme (parfois qualifié de « libéral ») est solidement ancré dans la tradition de la politique étrangère canadienne. Le terme désigne un ensemble d'objectifs et de principes politiques élaborés au cours des années 1940 et suivis, parfois avec plus ou moins de bonne grâce, par les différents gouvernements qui se sont succédé depuis à Ottawa⁸⁵ ». De plus, L'une des raisons qui justifieraient l'option du Canada à l'internationalisme serait le souci de se distinguer de son unique voisin au sud qui est entre autres les États-Unis. Plusieurs auteurs l'affirment, en voici les extraits de quelques-uns :

⁸² <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.7/>

⁸³ Philippe Lagassé, Justin Massie et Stéphane Roussel, « Le néoconservatisme en politiques étrangères et de défense canadiennes », dans Julian Castro- Rea et Frédéric Boily (dir.), *Le fédéralisme selon Harper la place du Québec dans le Canada conservateur*, Québec, PUL, 2014, p. 49.

⁸⁴ Marc-André Anzueto, « Instrumentalisation des droits humains en politique étrangère canadienne ? Le crépuscule de l'internationalisme et l'émergence du néoconservatisme au Guatemala », *Études internationales*, Volume 45, numéro 4, décembre 2014, p. 604.

⁸⁵ Stéphane Roussel et Chantal Robichaud, « L'État postmoderne par excellence ? Internationalisme et promotion de l'identité internationale du Canada », *Études internationales*, Volume 35, numéro 1, mars 2004, p. 153.

L'action du Canada doit s'appuyer d'abord sur des institutions multilatérales et sur l'édification d'un droit international solide. Il s'agit d'autant d'instruments pour la puissance moyenne canadienne lui permettant de faire entendre sa voix et de rééquilibrer ses relations avec les grandes puissances, y compris avec les États-Unis, à l'égard desquels le Canada doit préserver son autonomie et son identité⁸⁶.

Par ailleurs :

(...) le thème de l'identité et des valeurs canadiennes revient souvent lorsqu'il est question de PEC, en particulier quand vient le temps de circonscrire le « Soi » par rapport à « l'Autre », qui a longtemps été les États-Unis... Reprenant les éléments mentionnés par Hansen au sujet de l'identité en politique étrangère, nous réaffirmons son lien avec l'internationalisme, car les autres idées dominantes en PEC se heurtent « au besoin qu'éprouvent les Canadiens de renforcer leur identité nationale et de se distinguer des États-Unis ⁸⁷».

(...) Le multilatéralisme et la recherche d'un contrepois, inhérents à l'internationalisme, sont non seulement des façons d'affirmer l'identité canadienne face au reste du monde, mais aussi des moyens, pour les Canadiens, de se distinguer des Américains⁸⁸.

En politique étrangère du Canada, l'internationalisme libéral gravite donc autour de certains concepts à savoir : le multilatéralisme, l'institutionnalisme, la promotion de la paix, les droits de la personne, le non-recours à la force, le maintien de la paix, la justice sociale, le développement international...De ceux-ci découlent certaines valeurs que le Canada tend à défendre à l'international. À ce sujet, Marc-André Anzueto écrit : « Les intérêts identitaires sont importants dans l'internationalisme, dont l'idée sous-jacente est que le Canada « [joue] un rôle actif, visible et original dans la mise en place et le fonctionnement d'un ordre international conforme à certaines valeurs, comme le respect de la démocratie et des droits de la personne, la justice sociale, la liberté de commerce et la primauté du droit⁸⁹ ».

⁸⁶ Philippe Lagassé, Justin Massie et Stéphane Roussel, *op. cit.*, p. 56.

⁸⁷ Marc-André Anzueto, *op. cit.*, p. 609.

⁸⁸ Stéphane Roussel et Chantal Robichaud, *op. cit.* p. 154.

⁸⁹ Marc-André Anzueto, *op.cit.*, p. 605.

Il n'existe aucune définition des valeurs canadiennes, plusieurs chercheurs tentent plutôt de les énumérer que d'énoncer la nature, les qualités, les caractéristiques essentielles de ces valeurs. Par contre, pris de façon isolée, on peut, toutefois, définir chacune d'elles. La liste est loin d'être exhaustive, une valeur pourrait être ajoutée ou retirée. La promotion d'une valeur dépendra aussi des circonstances des temps et des lieux. Ainsi, pour conquérir certains marchés dans le commerce mondial, l'État canadien (sous l'actuel gouvernement Trudeau) peut être amené à atténuer ses positions sur les droits de la personne pour des raisons économiques. Le cas de la Chine où les pourparlers d'un accord de libre-échange ont été entamés au mois d'octobre dernier, cette thèse se justifierait. Le gouvernement canadien n'a pas une position ferme sur la question des droits de la personne en Chine. Il est connu de tous, que la situation de ces droits dans ce pays va à l'encontre des instruments internationaux ratifiés et les valeurs défendues par le Canada à l'international. Le besoin économique dicte sa règle. « Pour bon nombre de citoyens, en effet, le contenu de l'identité canadienne demeure difficile à définir, sauf sur un point : être canadien est, avant tout, ne pas être américain ⁹⁰».

Bien que son contenu reste, certes, vague et imprécis, il existe quand même certains éléments qui nous permettent d'identifier ces valeurs. Dans le rapport sur un dialogue sur la politique étrangère de janvier 2003 sous la direction de l'honorable Bill Graham (ministre des Affaires étrangères de l'époque) on note que : « depuis longtemps, un des éléments les plus respectés de la politique étrangère canadienne est la promotion des droits de la personne, de la primauté du droit, de la démocratie, du pluralisme, de l'égalité des sexes, et de la bonne gouvernance. Bien sûr, de nombreux peuples adhèrent à ces valeurs, mais le Canada possède des atouts particuliers. Sa population et son expérience notamment, qui font qu'il est bien placé pour contribuer à leur

⁹⁰ Stéphane Roussel et Chantal Robichaux, *op. cit.* p. 154.

réalisation⁹¹ ». Cette énumération pourrait être rallongée en insérant par exemple : la protection des minorités (dans son entendement le plus large : linguistiques, homosexuels, autochtones...), l'état de droit, etc. L'avant-propos de Will Kymlicka dans le rapport sur les valeurs canadiennes le relève aussi. « Ces valeurs politiques fondamentales que sont la liberté, l'égalité et la démocratie ne sont pas exclusivement canadiennes. Elles sont « nationalement anonymes », communes à toutes les démocraties libérales... Les Canadiens ont dû adapter les valeurs démocratiques génériques à notre contexte historique et géographique particulier, par exemple, par l'adoption du fédéralisme, du bilinguisme et du multiculturalisme. Les démocraties libérales ne possèdent pas toutes de telles caractéristiques qui sont fondamentales pour la démocratie canadienne⁹²».

Dans un rapport publié par Statistique Canada en 2013 suite à une enquête sociale générale (ESG) effectuée sur l'identité collective, les valeurs canadiennes partagées ont été identifiées. « Pour décrire le contenu normatif de l'identité canadienne, on demandait aux répondants à l'ESG dans quelle mesure ils croyaient que les Canadiens partageaient des valeurs précises. Ces valeurs correspondaient aux droits de la personne, au respect de la loi, à l'égalité des sexes, à la dualité linguistique, à la diversité ethnique et culturelle et au respect de la culture autochtone. Les questions étaient axées sur la perception des valeurs canadiennes collectives, par opposition à l'adhésion individuelle des personnes à ces valeurs⁹³». Ainsi les résultats de cette enquête sont interprétés de la manière suivante par Maire Sinha, auteur du rapport : « En 2013, la vaste majorité des répondants estimaient que les Canadiens partageaient collectivement les valeurs

⁹¹ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Un dialogue sur la politique étrangère*, janvier 2003, p.16

⁹² Rapport sur les valeurs canadiennes, *FCRR*, 19 novembre 2014, p. 7.

http://www.crrf-fcrr.ca/images/Our_Canada/CRRF-FCRR-Report-Values_Rapport-valeurs_canadiennes.pdf

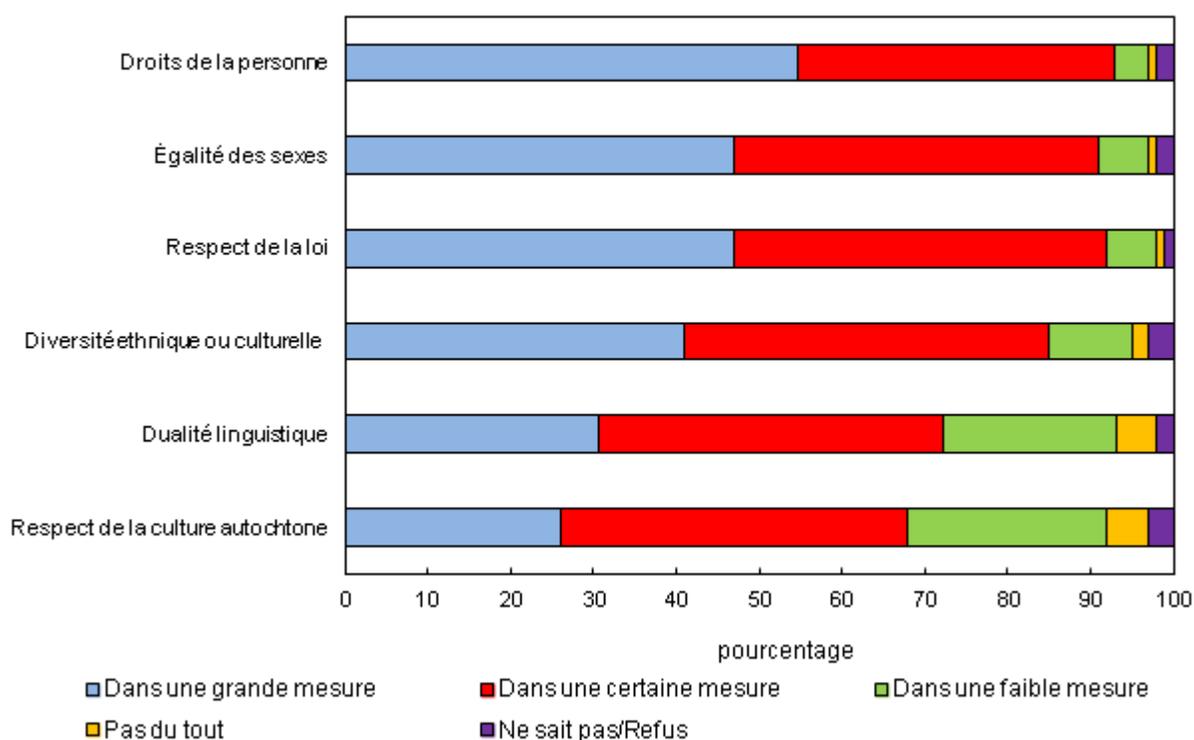
⁹³ Maire Sinha, « Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale, Identité canadienne, 2013 », *Statistique Canada*, Octobre 2015, pp.8-9.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2015005-fra.pdf>

des droits de la personne (92 %), du respect de la loi (92 %) et de l'égalité entre les sexes (91 %). Même si la plupart des répondants croyaient que les Canadiens partageaient collectivement les trois autres valeurs mesurées, les proportions étaient quelque peu inférieures. Cela était particulièrement le cas du respect de la culture autochtone, qui correspondait à 68 %⁹⁴ ». Le graphique ci-dessous l'illustre mieux pour élucider son interprétation.

Graphique 3

La plupart des répondants estiment que les Canadiens partagent collectivement les valeurs des droits de la personne et de l'égalité des sexes



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2013.

Chantal Robichaud écrivait en 2001 que : « Il n'existe pas véritablement de consensus sur ce que l'on entend par valeurs canadiennes. En effet, selon les répondants, les valeurs seront associées aux directions que devraient prendre les politiques publiques, le commerce, les politiques

⁹⁴ Maire Sinha, *op. cit.*, p. 9.

internationales, etc., et couvriront des aspects aussi larges que la démocratie et aussi précis que l'investissement (par exemple) ⁹⁵». Elle relève, dans un document *Le Canada dans monde*, que la promotion des valeurs canadiennes a été spécifiquement intégrée en politique étrangère depuis 1995. Elle cite : « Le respect des droits de la personne, la démocratie, les règles de droit dans le système international, le développement durable, l'éducation, les affaires culturelles⁹⁶ ».

Au regard de la thèse que nous avons avancée au début du chapitre, que l'identité canadienne internationale s'est construite en contradiction de la problématique identitaire interne, certains chercheurs et praticiens de la politique étrangère font ressortir plutôt l'influence des facteurs internes dans la construction de cette identité ou mieux, l'identité internationale permet de bâtir une unité nationale identitaire factice. Bien qu'une certaine autonomie émane de ce mode de construction du fait de la conception traditionnelle des relations internationales (compétence exclusive du fédéral dans le système politique du Canada), l'élément interne doit être considéré au regard de la mondialisation, de la montée du terrorisme qui suscite des doutes sur les questions de paix, de sécurité collective, du développement international... Ainsi, il faut considérer que :

- Premièrement, un certain enchevêtrement des attentes internes et externes ;
- Deuxièmement, les clivages internes nuisent à l'élaboration d'une identité internationale canadienne ;
- Troisièmement, l'identité internationale du Canada permet de bâtir une unité interne.

Au regard de ces différentes dimensions, il importe de considérer les thèses des autres auteurs.

⁹⁵ Chantal Robichaud, « Les valeurs : fins ou moyens de la politique étrangère canadienne ? », *GRIC, ACFAS*, Sherbrooke, 16 mai 2001, p. 2.

www.ieim.uquam.ca/IMG/pdf/note-01-6-robichaud-vlrs-cdn.pdf

⁹⁶ Chantal Robichaud, *op. cit.*, p. 4.

4. Les thèses de Claude Laverdure, Kenneth McRoberts, Denis Saint-Martin.

Diplomate de carrière, Claude Laverdure estime qu'il existe un enchevêtrement de la politique nationale et internationale, il y a aussi une forte présence croissante des provinces sur la scène internationale. Il note que : « Désormais, la plus grande partie de notre travail à l'ambassade et au ministère est consacrée à des thèmes autrefois identifiés comme relevant strictement de la compétence nationale ou intérieure des pays : santé publique, lutte contre la criminalité, ou pour l'intégration.⁹⁷ ». Allison Goody et James Lee s'inscrivent aussi dans cette logique. Ils notent :

La diplomatie relève du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), lequel a été pendant longtemps le moteur et l'instrument privilégié de la politique étrangère du Canada. Cependant, à cause des profonds changements dans tous les secteurs d'intervention dans le contexte de la mondialisation, plus de 20 ministères et organismes fédéraux sont maintenant actifs au niveau international. En même temps, les organismes centraux jouent un rôle toujours plus actif dans la coordination des politiques internationales du Canada. Par conséquent, la mission du MAECI consiste de plus en plus à voir à la cohérence des efforts diplomatiques canadiens dans les divers secteurs d'intervention⁹⁸.

En ce qui concerne la présence des provinces dans la politique étrangère, C. Laverdure parle d'une diplomatie dite « décentralisée ». Il note que : « En province, en région, ces liens sont de véritables atouts, des relais insoupçonnés qui font avancer nos intérêts, souvent d'ailleurs plus simplement et plus directement que la diplomatie traditionnelle⁹⁹ ». Dans le cadre du commerce international par exemple, « Les provinces canadiennes sont de plus en plus touchées et interpellées par les accords internationaux conclus par le gouvernement fédéral, notamment en raison de la croissance exponentielle des échanges commerciaux au cours des dernières décennies

⁹⁷ Claude Laverdure, « Les grands enjeux de la politique étrangère du Canada », dans Gérard Boismenu et Jean-Michel Lacroix (dir.), *Les enjeux de la politique étrangère canadienne. Marge de manœuvre et éléments de distinction*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2008, p. 19.

⁹⁸ Allison Goody et James Lee, « Le rôle et l'influence du Canada dans le monde », *Bibliothèque du Parlement*, 2011. <http://www.bdp.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/cei-15-f.htm?Param=ce5>

⁹⁹ Claude Laverdure, *op. cit.*, p. 23.

et de l'exhaustivité croissante des accords conclus¹⁰⁰ ». Il est établi aujourd'hui que les questions de politiques internes ont un impact marquant sur la politique internationale. Donc agir en politique étrangère nécessiterait de prendre en compte les attentes internes qui sont un élément constitutif de l'identité internationale. En plus, il évoque la sensibilité des Canadiens et Canadiennes face aux événements désastreux qui ravagent le monde. Par exemple, les tsunamis, les tensions politiques dans certains pays. Ceux-ci sont reliés à l'immigration canadienne qui est pluriethnique.

Kenneth McRoberts, professeur de science politique, qui se situe dans une logique de l'influence du facteur interne sur l'identité internationale, mentionne que : « cependant avec un pays comme le Canada, le développement d'une identité internationale est aussi influencé et conditionné par des facteurs internes. Parmi ces facteurs, le plus important dans le cas du Canada, ce sont les rapports entre les deux grandes collectivités linguistiques qui composent le pays, à savoir le Canada anglophone et le Québec francophone¹⁰¹ ». Il avance comme thèse générale que : « l'identité canadienne à l'intérieur est plutôt fragile. Cette fragilité est surtout le résultat des divergences entre les deux collectivités linguistiques. L'idée même que l'identité canadienne est souvent contestée au Québec francophone. En revanche, l'identité canadienne à l'extérieur est plus solide, mais à condition qu'elle soit définie d'une manière acceptable pour les deux collectivités. Sinon, les efforts pour développer une telle identité internationale sont susceptibles d'avoir des effets contradictoires au sein de deux collectivités¹⁰² ». Pour étayer sa thèse, il explore plusieurs éléments de la société canadienne, notamment les époques suivantes :

¹⁰⁰ Alexandre Gauthier et Simon Lapointe, « Les provinces canadiennes et les accords commerciaux internationaux », *Bibliothèque du Parlement*, 2011.

<http://www.bdp.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/cei-16-f.htm?Param=ce5>

¹⁰¹ Kenneth McRoberts, « Identité internationale et impératifs domestiques », dans Gérard Boismenu et Jean-Michel Lacroix (dir.), *Les enjeux de la politique étrangère canadienne. Marge de manœuvre et éléments de distinction*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2008, p. 25.

¹⁰² Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 26.

- Les deux guerres mondiales (...). En somme, au Canada anglophone, l'expérience des deux guerres mondiales a fait naître l'idée d'une nation canadienne...mais au Québec francophone, ces réalisations n'ont pas suscité un sentiment d'adhésion¹⁰³.
- La période après la guerre : une série de mesures et des lois sont adoptées pour bâtir une identité canadienne. À titre d'exemple, la loi sur la citoyenneté canadienne (1946), la nomination d'un Canadien comme gouverneur général pour une première fois (1952). Il relève que ces efforts pour promouvoir l'idée d'une nation canadienne (avec un gouvernement national) ont rencontré un certain succès auprès des Canadiens anglophones. Par contre, parmi les Québécois francophones, l'attachement à l'idée d'une nation canadienne-française était trop enraciné pour qu'un nationalisme canadien puisse l'ébranler¹⁰⁴.
- Avec la Révolution tranquille, le Québec commençait à se positionner sur l'échiquier international. Il note qu'un des éléments clés de la Révolution tranquille a été la projection du Québec sur la scène internationale. Cela impliquait une politique étrangère, l'ouverture de bureaux à l'étranger et la signature de conventions et traités avec d'autres pays...depuis 1998, le Québec maintient un ministère des Relations internationales¹⁰⁵. À ceci, on pourrait ajouter sa reconnaissance comme membre de l'organisation internationale de la francophonie ou encore sa représentation permanente à l'UNESCO au sein de la délégation du Canada...
- De Pierre Eliot Trudeau à Stephen Harper, on remarque des contradictions de l'identité internationale canadienne, qu'a essayé de bâtir P.E. Trudeau tout en renforçant l'unité nationale, Quelques arrangements ont été conclus par les gouvernements de Brian Mulroney, et Stephen Harper avec le Québec afin que ce dernier agisse sur la scène internationale soit de manière autonome, par exemple au sein de la francophonie, soit comme hôtes conjoints au sein de l'UNESCO. Sous le gouvernement de Jean Chrétien, lui qui avait opté pour une identité canadienne n'a pas pu tenir sa promesse électorale pour ce qui concerne la révision de l'ALENA

¹⁰³ *Idem*, p. 30.

¹⁰⁴ *Idem, op. cit.*, p. 31.

¹⁰⁵ *Ibidem*, p. 32.

qui a été rejeté par la majorité de la population du reste du pays, surtout l'Ontario et dans les Maritimes et surtout parmi la gauche canadienne-anglaise¹⁰⁶. Par contre, son refus d'engager le Canada dans l'intervention militaire en Irak a été bien reçu par l'opinion publique canadienne¹⁰⁷. Ici, on peut aussi déceler des oppositions entre les différentes régions du Canada qui rend difficile la construction d'une identité interne.

Le professeur Kenneth McRoberts a conclu sans équivoque en écrivant que : « il faut donc que la projection d'une identité internationale du Canada tienne compte de la complexité intérieure du Canada et des nuances et des compromis que cette complexité impose¹⁰⁸ ». Il sied de faire remarquer que toute son analyse se limite qu'aux deux grandes communautés linguistiques (Le Québec francophone et le Canada anglophone), et il ne mentionne pas *expressis verbis* l'identité autochtone qui fait partie aussi de cette complexité.

Or de nos jours, la question autochtone revêt une importance non seulement d'envergure nationale, mais aussi internationale. « Depuis une vingtaine d'années, plusieurs groupes Autochtones canadiens font valoir activement leur point de vue dans ces différentes instances internationales. En ce sens, l'évolution des discussions internationales a une influence directe sur ce qui se passe au Canada, du moins les positions adoptées par les porte-paroles des Autochtones¹⁰⁹ ».

Selon le Professeur Denis Saint-Martin qui était aussi un ancien conseiller du Premier ministre Paul Martin, « depuis environ une vingtaine d'années, la politique étrangère canadienne, menée par les libéraux de Jean Chrétien et Paul Martin ressemble surtout au visage de Janus qui est tourné vers l'intérieur. Autrement dit, sous les libéraux, la politique étrangère a été conçue

¹⁰⁶ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 34.

¹⁰⁷ *Idem*, p. 35.

¹⁰⁸ *Ibidem*, p. 37

¹⁰⁹ Renée Dupuis, *op. cit.*, p. 163.

d'abord et avant tout comme un produit pour consommation interne ¹¹⁰». Il relève aussi un hiatus entre l'interne et l'externe de la politique étrangère qui est de nature conjoncturelle, structurelle et politique. Il voit trois facteurs :

- Sur le plan conjoncturel, c'est le déficit des années 90 dû à un manque de ressources en politique étrangère, qui a fait que « les libéraux ont sous-investi dans les moyens de la politique étrangère et ils ont cherché, au même moment, à faire le caractère plutôt aride de leur politique en exploitant activement l'héritage de Pearson¹¹¹.
- Au niveau structurel, c'est l'accord de l'ALENA qui change la donne sur le plan économique, il y a un rapprochement entre les libéraux et conservateurs. Par contre en matière de politique étrangère, la distinction avec les États-Unis s'impose. À la nécessaire convergence économique, on oppose la divergence politique. Si le nationalisme canadien n'a plus sa place en matière économique, il devient plus fortement présent dans le domaine de politique étrangère¹¹².
- Le troisième facteur qui est politique est la crise d'unité nationale causée par le référendum de 1995. Aux mains des libéraux, la politique étrangère devient de plus en plus un instrument d'unité nationale visant à mettre en relief les valeurs qui distinguent le Canada des États-Unis et qui en même temps rapprochent les Québécois des Canadiens dans le reste du pays¹¹³.

Sa conclusion, très pertinente, notamment dans le contexte de ce mémoire, quand il écrit :

(...) l'identité nationale et la politique étrangère sont presque toujours des domaines étroitement reliés...la question de l'identité et de l'unité nationale fait toujours l'objet de vives contestations dans l'arène politique. Que ce soit les revendications des peuples autochtones ou des Québécois, ou les relations de pouvoir économique et politique entre les provinces les plus importantes au sein de la fédération, au Canada, la question de l'identité nationale ne constitue pas une donnée fixe. C'est plutôt un *Work in Progress* dont le contenu est fortement influencé par les visions concurrentes du vieux et du nouveau Canada, défendues par les libéraux et les conservateurs¹¹⁴.

¹¹⁰ Denis Saint-Martin, « La politique étrangère des libéraux au Canada : un instrument de construction de l'unité nationale », dans Gérard Boismenu et Jean-Michel Lacroix (dir.), *Les enjeux de la politique étrangère canadienne. Marge de manœuvre et éléments de distinction*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2008, p. 39.

¹¹¹ *Idem*, p. 41.

¹¹² *Idem*, p. 41.

¹¹³ *Idem*, p.42.

¹¹⁴ Denis Saint-Martin, *op. cit.*, p. 45

C'est cette relation entre l'identité nationale, du moins une certaine identité nationale, et la politique étrangère que nous allons explorer plus en détail dans les deux prochains chapitres.

Chapitre 2 : Le Canada et l'Afrique un mariage humanitaire ou d'intérêt ?

Après avoir tenté de cerner la question identitaire canadienne dans un contexte international très mouvementé et les valeurs qui en découlent, il serait important maintenant d'identifier les intérêts canadiens à l'international. En 1989, Bernard Charles relevait déjà, suite aux images et aux représentations qui circulaient dans les médias sur l'Afrique relative aux calamités naturelles, à la famine, au sous-développement, au régime dictatorial de certains dirigeants... en ces termes: « au mieux, elles provoquent d'extraordinaires mouvements de générosité populaires mobilisée pour des mesures d'urgence. Elles ne vont pas jusqu'à remettre fondamentalement en cause nos relations avec l'Afrique, qu'il s'agisse de la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial ou de s'attaquer aux causes profondes du sous-développement en assumant nos responsabilités ¹¹⁵».

Ces situations n'ont pas fondamentalement changé et demeurent toujours d'actualité. Et en plus, il demeure vrai que certains pays d'Afrique se retrouvent aujourd'hui déchirés par des conflits ethniques, une crise humanitaire profonde, une instabilité des institutions politiques dans plusieurs pays ou un accrochage au pouvoir des certains dirigeants mêmes quand le mandat présidentiel est limité par les différentes constitutions... Bref le sous-développement apparaît comme le pain quotidien de la population et plusieurs pays sont dans des conditions de précarité économique, politique et sociale. La quasi-totalité des pays africains ont perdu leur niveau économique des années 1970. Au lieu de progresser vers un avenir radieux, ils ont plutôt régressé vers l'enfer et le Congo n'y échappe au principe. Bien que certains indices

¹¹⁵ Bernard Charles, « Le Canada et l'Afrique », dans Paul Painchaud (dir.), *De Mackenzie King à Pierre Trudeau quarante ans de diplomatie canadienne 1940-1985*, Québec, PUL, 1989, p. 433.

économiques redonnent espoir que l’Afrique pourrait décoller un jour grâce à ses potentialités, le Canada s’implique davantage aux problèmes africains avec son image de solidarité. Par ailleurs, son implication n’a toujours pas apporté des changements majeurs sur le plan développement politique, économique et social. Ceci peut s'expliquer comme le mentionnent Rohinton Medhora et Yaigadeesen dans l’introduction de leur ouvrage : « it is long overdue because Canada has never had clear, coherent and overarching Africa policy¹¹⁶».

Le Canada a toujours considéré l’Afrique comme un bloc ou encore a divisé celle-ci en régions pour entretenir ses relations diplomatiques. Par exemple le Maghreb, l’Afrique francophone ou les pays membres du Commonwealth. De ce fait, il n’a jamais développé des relations bilatérales spécifiques avec chaque pays du continent, en tenant compte des réalités propres, en matière politique ou économique à quelques exceptions près. Même dans les cas où il a développé ce bilatéralisme, il s’est concentré dans les domaines traditionnels de la diplomatie telle que l’accréditation des ambassadeurs où l’ouverture des missions diplomatiques et ambassades ou encore en promouvant ces valeurs par assistance humanitaire ou en apportant l’aide publique au développement qui n’a jamais résolu les problèmes.

Fidèle à sa conception internationaliste, le Canada s’est toujours tenu d’agir, et dans la plupart des cas, dans ce coin du globe au sein des institutions internationales et avec une plus grande influence dans le domaine humanitaire. «To be fair, despite the lack of a comprehensive policy, Canada’s relations with the countries of Sub-Saharan Africa have a long history, which was initially driven mostly by humanitarian and development assistance that aimed to help the newly independent countries of Africa. Even if very ad hoc and reactive, Canada’s engagement,

¹¹⁶ Rohinton Medhora and Yaigadeesen Samy, *Canada, Africa Relations, Looking Back, Looking Ahead*, Waterloo, Carleton University, 2013, p. 1.

whether it was for developmental reasons, peacekeeping, nation building, democracy promotion or human rights, reflected familiar Canadian values¹¹⁷». Il sied de noter que ces relations ne se sont étoffées qu'à partir du milieu du siècle dernier. Comme le mentionne Bernard Charles :

L'Afrique, cependant, il faut bien le constater, ne va prendre que tardivement une place dans la politique étrangère canadienne. Elle n'apparaît pas ou peu, si ce n'est sous forme de grandes généralisations, dans les tentatives faites périodiquement par le gouvernement central pour conceptualiser et planifier sa politique étrangère... C'est bien plutôt à travers les déclarations gouvernementales, les prises de position dans les organisations internationales (telles l'ONU, le Commonwealth ou la Francophonie) et de manière spécifique dans les décisions de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ou à travers certaines actions ponctuelles des ONG qu'on peut retrouver les grandes lignes de la politique canadienne à l'égard de l'Afrique¹¹⁸.

Ce chapitre comportera donc trois points, dont le premier s'attardera d'abord sur l'action humanitaire du Canada. Sans prétendre faire un bilan des aides humanitaires, nous nous contenterons d'en donner quelques indices pour la simple raison que nous ne sommes pas en possession de toutes les données. Ensuite, il sera question d'identifier les intérêts du Canada sur la scène internationale spécialement en Afrique. Enfin, le dernier point se penchera sur la question de la coopération bilatérale entre le Canada et la RDC.

1. L'action humanitaire

Au-delà de sa participation active dans les opérations de maintien de la paix, de règlement pacifique des différends, la consolidation du droit international... dans le monde, le Canada est un joueur de taille dans les actions humanitaire dans le monde. Ceci se justifie par l'intérêt qu'accorde le Canada au sujet de la sécurité de l'individu dans sa politique internationale. Face aux catastrophes naturelles ou aux crises et/ou conflits armés causant des désastres énormes

¹¹⁷ Rohinton Medhora and Yiagadeesen Samy, *op. cit.*, p. 2.

¹¹⁸ Bernard Charles, *op. cit.*, p. 434.

dans notre société contemporaine, le Canada a toujours fait preuve d'une solidarité internationale considérable par l'entremise de ses acteurs politiques ou de sa population.

Selon Rony Brauman, « L'action humanitaire est celle qui vise, sans aucune discrimination et avec des moyens pacifiques, à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer l'homme dans ses capacités de choix ; affirmer cette dimension individuelle de l'action, c'est dire que, à la différence de l'aide au développement, elle n'a pas pour ambition de transformer une société, mais d'aider ses membres - les plus vulnérables d'entre eux- à traverser une période de crise, autrement dit de rupture d'un équilibre intérieur¹¹⁹ ».

« Le gouvernement canadien confie la coordination de son assistance aux victimes de catastrophes au Programme d'assistance humanitaire internationale (PAHI) de l'ACDI¹²⁰ ». Cette structure a joué et continue à jouer un rôle actif en matière humanitaire malgré les coupures budgétaires rencontrées, autour des années 1990, de l'aide au développement canadien. Yvan Conoir reprend les déclarations d'une ancienne directrice adjointe du Bureau des affaires humanitaires des Nations unies pour illustrer cela : « le Programme de l'assistance humanitaire internationale est l'un des plus actifs et il dispose d'une bonne vision stratégique pour gérer les maigres ressources qui sont mises à sa disposition , alors que, par ailleurs, en matière de politique humanitaire, il manque de vision stratégique à long terme de la part du gouvernement canadien , parce que les mesures de restriction budgétaire ne nous ont pas permis de revenir ou tenir notre place de manière conséquente sur la scène internationale¹²¹ ». « Le PAHI a pour mandat d'aider à soulager les souffrances des victimes de conflits et de

¹¹⁹Rony Brauman, « L'action humanitaire », *Encyclopédie Universalis*, Paris, Crash, 1994, p. 4.
http://www.msf-crash.org/drive/f4c5-rb-1994-l-action-humanitaire-_fr-p.7_.pdf

¹²⁰ Yvan Conoir, « l'action humanitaire canadienne », dans François Audet, Marie-Eve Desrosiers et Stéphane Roussel (dir.), *l'aide canadienne au développement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 205.

¹²¹ *Idem*, p. 207.

catastrophes naturelles dans les pays en développement ¹²²». Il apparaît comme l'outil de base dans ce champ. À côté de cette structure, il existe d'autres instances qui interviennent aussi dans le domaine humanitaire :

- Le Groupe des affaires humanitaires et interventions lors de catastrophes. Ce groupe, qui relève du MAECI, « lequel fait partie intégrante du secrétariat du Groupe de travail pour la stabilisation et la reconstruction (GTSR) du MAECI est chargé d'élaborer, de surveiller et de coordonner la politique étrangère canadienne dans le domaine humanitaire ¹²³».

Une précision mérite d'être relevée ici, depuis 2013 l'ancien gouvernement conservateur a aboli l'ACDI pour l'intégrer dans MAECI. « L'actuel gouvernement libéral, qui a rebaptisé le ministère Affaires mondiales Canada, a décidé d'aller de l'avant avec la fusion et a presque terminé un important examen concernant la manière dont le pays contribue au développement international¹²⁴ ».

- Au sein du ministère de la Défense nationale canadienne, il existe un outil de diplomatie militaro-humanitaire le DART (Disaster Assistance Team ou équipe d'intervention en cas de catastrophe EICC) qui n'intervient que dans un temps très limité, en cas de catastrophe. « L'EICC insiste sur trois besoins essentiels : purification d'eau ; soins médicaux primaires ; et soutien d'ingénieurs de campagne ¹²⁵». Elle a comme responsabilité de : « stabiliser les effets principaux de la catastrophe en coopération avec les gouvernements nationaux et régionaux et les agences non gouvernementales ; prévenir l'apparition rapide d'effets secondaires de la catastrophe ; gagner du temps pour que les organisations nationales et internationales d'aide humanitaire se déploient vers la zone touchée et se préparent à mettre en place des programmes de remise sur pied à long terme¹²⁶ ». Elle a été déployée pour la première fois au Rwanda, « les leçons tirées de cette première expérience servent au ministère de la Défense nationale (MDN) et aux autres

¹²² Yvan Conoir, *op. cit.*, p. 209.

¹²³ *Idem*, p. 213.

¹²⁴ Mike Blanchfield, « Abolition de l'ACDI : les employés pourraient mettre 10 ans à s'ajuster », *La presse canadienne*, 10 septembre 2016.

<http://www.lactualite.com/actualites/abolition-de-lacdi-les-employes-pourraient-mettre-10-ans-a-sajuster/>

¹²⁵ <http://www.forces.gc.ca/fr/operations-etranger-recurrentes/eicc.page>

¹²⁶ <http://www.forces.gc.ca/fr/operations-etranger-recurrentes/eicc.page>

composantes gouvernementales pour définir les orientations et qualités de l'équipe DART créée par la suite¹²⁷ ».

Les organisations non gouvernementales sont aussi des institutions importantes en politique étrangère canadienne qu'il est difficile de s'en passer de nos jours. Elles sont présentes dans le domaine humanitaire tout comme dans le développement international. Nancy Thede et Daniel Tremblay notent : « Vue d'Afrique, l'innovation des ONG canadiennes et québécoises paraît peut-être substantielle et bien enracinée dans la culture de la coopération internationale au Canada ¹²⁸». En supprimant même le mot *innovation* dans la citation des auteurs précités, la phrase garde tout son sens pour attester l'influence majeure des ONG dans la politique étrangère en général, et dans l'action humanitaire du Canada en particulier. L'importance étant démontrée, « L'action humanitaire mise en œuvre par les organisations non gouvernementales canadiennes est soit un développement endogène conçu initialement dans le but d'aider des populations ou un pays au sein duquel elles œuvrent déjà à titre d'organisations de développement, soit la programmation principale du mouvement, du réseau ou du mouvement auquel elles appartiennent ¹²⁹». Dans la sphère humanitaire canadienne, on retrouve deux catégories des ONG. Yvan Conoir les distingue clairement. « La première est composée des « nationaux », qui ne peuvent compter que sur leurs seules valeur et expérience, sur leurs capacités propres en matière de souscriptions et de programmation autonome pour espérer œuvrer en action humanitaire. La seconde catégorie est composée des organisations membres de réseaux, mouvements ou fédérations ¹³⁰».

¹²⁷ Yvan Conoir, *op. cit.*, p. 213.

¹²⁸ Nancy Thede et Daniel Tremblay, « Les ONG canadiennes et québécoises : le rêve d'une innovation sans risque ? », CRDC, Université du Québec en Outaouais, Novembre 2006, p. 3.
<http://www.deslibris.ca.login.ezproxy.library.ualberta.ca/ID/234974>

¹²⁹ Yvan Conoir, *op. cit.*, p. 216.

¹³⁰ *Idem* p. 216.

Pour rester orthodoxe à sa bonne image internationale, sa solidarité et sa générosité, le Canada utilise plus la seconde catégorie. « L'effet de levier créé par une certaine visibilité internationale, ou encore l'appui structurel, opérationnel, financier et humain de ces réseaux internationaux a permis très fortement « d'internationaliser » l'aide humanitaire canadienne qui transite par le réseau des ONG ¹³¹».

En nous fiant aux fruits de la recherche d'Yvan Canoir sur les différentes contributions canadiennes dans l'action humanitaire dans le monde entre 2004 et 2006, nous pouvons faire ressortir la part reçue de l'Afrique¹³². Ainsi en 2004 le Canada a offert une contribution de 211 millions \$ en assistance humanitaire. En ce qui concerne les engagements financiers du PAHI, notons 203,698 \$ US pour l'année 2004-2005 et 117,045 \$ US pour 2005-2006. Pour ce qui est des contributions canadiennes aux appels consolidés d'OCHA 2005 (United Nations office for coordination of Humanitarian Affairs), voici le tableau ci-dessous pour illustrer cela.

¹³¹ *Idem*, p. 217.

¹³² Les chiffres que nous avançons ont été tirés dans Yvan Canoir, *op. cit.*, pp 218-224.

Pays ou régions	Montant (millions de dollars US)	%	Montant total de la contribution
Soudan	24,29	17	144,4 (millions de dollar US)
Rd Congo	11,07	8	
Niger	8,19	6	
Afrique de L'ouest	7,40	5	
Uganda	4,76	3	
Région des Grands Lacs	4,72	3	
Tchad	3,79	3	
Somalie	3,65	3	
Érythrée	2,94	2	
Total	70,51	50	

En faisant une simple addition pour connaître le montant obtenu par l'Afrique est de 70,51 millions \$ US, soit 50% sur un montant total de 144,4 millions \$ US. On peut vite déduire qu'à ce moment-là que l'Afrique était le continent le plus touché par des crises humanitaires, à cause notamment des catastrophes naturelles ou des conflits armés. Aujourd'hui, d'un point de vue global, la situation n'a guère changé, bien au contraire, d'autres des crises se sont rajoutées comme la crise syrienne ou irakienne.

Toujours avec les chiffres d'Yvan Canoir, parmi les quinze récipiendaires les plus importants de l'assistance humanitaire canadienne en 2004, on retrouve dix pays africains dont trois prennent la tête. Un second tableau ci-dessous nous démontre cela.

Pays	Montant (millions de dollars US)	%	Montant total de la contribution
Ethiopie	22,7	25	80 (millions de dollar US)
Soudan	19,25	21	
Rd Congo	6,4	7	
Érythrée (5 ^{ème})	4,1	5	
Uganda (7 ^{ème})	2,85	3	
Burundi (8 ^{ème})	2,7	3	
Angola (9 ^{ème})	2,1	3	
Tchad (12 ^{ème})	2,3	3	
Somalie (14 ^{ème})	1,2	1	
Tanzanie (15 ^{ème})	1	1	
total	65,2	72	

Comme dans le tableau précédent, une simple addition démontre que 72 % de l'assistance humanitaire canadienne était affectée en Afrique. De ce fait, à en croire ces chiffres, l'Afrique était le plus grand bénéficiaire de l'action humanitaire canadienne.

Dans notre premier cas de figure évoqué ci-haut, sur les 50% affectés dans la région de Grands Lacs de façon générale, y compris les affectations individuelles par pays notamment la RDC et le Burundi qui font partie de cette région, ils ont été les récipiendaires du tiers de l'aide. Ces chiffres prouvent que les besoins humanitaires dans cette région ne cessent d'accroître jusqu'à ce jour, cela étant principalement dû à des situations conflictuelles qui perdurent depuis de 20 ans. Bien que la générosité de secourir les populations en détresse demeure grande dans l'idéal canadien, et surtout conforme dans l'esprit de plusieurs aux « valeurs canadiennes », les moyens restent limités. Comme l'indique Yvan Canoir : « l'intensification de l'effort d'aide

humanitaire est d'autant plus nécessaire que le financement dans ce domaine est toujours très insuffisant et que sa répartition demeure inégale¹³³».

Cela dit, peut-il y avoir d'autres moyens de régler ces problèmes de crise humanitaire, d'instabilité politique et institutionnelle, de guerre qui continuent à emporter des vies humaines sans compter les massacres des populations, le viol des femmes, les enfants soldats, les pillages de ressources naturelles, la situation des droits de humains précaire, depuis plus de deux décennies, au nom des prétendues valeurs canadiennes alors que les firmes canadiennes de l'industrie minière extractive installée en RDC sont soupçonnées de complicité ? Bruno Charbonneau mentionne que : « Or, les événements récents signalent une escalade d'un conflit qui ne finit plus de faire des victimes. Selon l'International Rescue Committee, jusqu'à présent, le conflit congolais aurait fait plus de 5 millions de morts. Face à ce drame, la mission des Nations unies [MONUSCO] semble quasi impuissante à arrêter la violence et la communauté internationale, peu désireuse d'intervenir davantage¹³⁴ ». Sur la question humanitaire, il ajoute que : « Les villageois, les chefs traditionnels et administratifs locaux et les leaders des milices ont tous des intérêts qui s'entremêlent aux enjeux nationaux et régionaux. De plus, ces leaders locaux ont depuis longtemps appris à instrumentaliser l'activité humanitaire internationale à leur avantage¹³⁵ ». Ce point de vue pourrait être une sonnette d'alarme, pour le gouvernement canadien, d'une remise en question de sa politique internationale qui mise beaucoup sur l'action humanitaire en Afrique par ses contributions considérables au sein des organisations

¹³³ Yvan Conoir, *op. cit.*, p. 234.

¹³⁴ Bruno Charbonneau, « Comprendre 16 ans de guerre en République démocratique du Congo », *Le devoir*, 31 décembre 2012.

<http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/367399/comprendre-16-ans-de-guerre-en-republique-democratique-du-congo>

¹³⁵ Bruno Charbonneau, *op. cit.*

internationales, lié à sa philosophie internationaliste, en dépit de certaines coupures budgétaires. Ceci nous amène maintenant à discuter des intérêts canadiens au niveau international.

2. Les intérêts canadiens à l'international

Dans l'approche constructiviste, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, et selon les écrits de Dan O'mera, les États formulent et changent leurs intérêts dans le cadre d'un processus social continu. Ainsi les intérêts canadiens à l'international ne sont ni statiques ni prédéterminés, comme le suggérerait l'école réaliste, par l'anarchie. Selon Weldes, « l'intérêt national est le langage de l'action étatique et demeure une construction sociale intimement liée à l'imaginaire sécuritaire¹³⁶ ». Cela étant défini (l'intérêt national), l'intérêt et l'identité vont de pair dans le contexte international. « L'identité et les intérêts de l'État canadien ne sont pas des concepts immuables ; ils sont plutôt le résultat d'interactions entre les normes en vigueur de la communauté internationale et des acteurs internes¹³⁷ ». Tout dépend de la conjoncture politico-économique internationale, des intérêts nationaux, de la position des alliés et des partenaires du Canada (l'OTAN, l'OCDE, les USA, l'Union Européenne...), de la période, et, selon les cas, des valeurs défendues par le Canada telles que : la primauté du droit, les droits de la personne, la démocratie, le développement durable, maintien de la paix consolidation du droit international... Pour illustrer cela, sous le gouvernement Jean Chrétien lors de l'intervention du Canada au Kosovo, et selon Stéphane Roussel et Chantal Robichaud :

La plupart des analyses sur les motivations du Canada tendent à conclure que si les préoccupations stratégiques ont joué un rôle important, les considérations humanitaires ont constitué l'élément décisif. Or, sur ce plan, les modèles constructivistes fondés sur les effets des facteurs identitaires apportent une explication beaucoup plus convaincante que les théories rationalistes. Si le gouvernement canadien est entré en guerre, et si la population canadienne a appuyé aussi massivement cette décision, c'est d'abord et avant tout pour défendre les

¹³⁶ Marc-André Anzueto, *op. cit.*, p. 607.

¹³⁷ *Idem*, p. 609.

valeurs auxquelles ils s'identifient. Sous certains égards, la crise du Kosovo a été le triomphe du « citoyen du monde »¹³⁸.

Les mots du Premier ministre de l'époque sont encore plus éloquents : « [...] Notre participation à cette mission de l'OTAN n'est que la manifestation la plus récente d'une politique étrangère dictée non seulement par nos intérêts, mais aussi par nos valeurs. Nos valeurs en tant que Canadiens. Nos valeurs humaines fondamentales »¹³⁹. Par contre, après les événements du 11 septembre 2001, on ressent chez le Premier ministre un discours plutôt axé sur le nationalisme que l'internationalisme pour se distinguer des États-Unis. « Quelques jours après les attentats, le Premier ministre propose l'adoption de mesures de sécurité nationale, en insistant sur leur conformité avec les valeurs canadiennes. Il mentionne notamment sur la diversité, le multiculturalisme, et le respect des droits de la personne »¹⁴⁰. Les deux auteurs précités reprennent les termes de son discours : « Le Canada ne laissera personne le contraindre à sacrifier ses valeurs et ses traditions sous prétexte qu'il faut agir d'urgence. (...) Aujourd'hui plus que jamais, nous devons réaffirmer les valeurs fondamentales de notre Charte des droits et libertés : l'égalité de toutes les races, de toutes les couleurs, de toutes les religions et de toutes les origines ethniques »¹⁴¹. Durant le règne de Stephen Harper le Canada a voulu s'afficher comme une superpuissance et allié inconditionnel des États-Unis avec une vision manichéenne du monde. « De plus, la promotion des « valeurs fondamentales » – telles que la liberté, la démocratie, les droits humains et la primauté du droit – ne pointe pas vers un horizon cosmopolite, car ces valeurs sont explicitement subordonnées aux intérêts commerciaux du Canada sous le gouvernement Harper »¹⁴².

¹³⁸ Stéphane Rousel et Chantal Robichaud, *op. cit.* p. 156.

¹³⁹ *Idem*, pp. 156-157.

¹⁴⁰ *Ibidem*, p. 162.

¹⁴¹ *Idem*, p. 163.

¹⁴² Marc-André Anzueto, *op. cit.*, p. 617.

L'aide canadien au développement international, coordonnée par le ministère d'Affaires mondiales, serait aussi un champ intéressant pour identifier certains intérêts canadiens à l'international. Ces intérêts ont aussi varié avec le temps et selon les circonstances. De ce fait, le Canada s'est parfois détourné de sa vision altruiste dans l'environnement international pour défendre soit les intérêts idéologiques ou économiques, soit la sauvegarde de l'unité nationale, soit prôner les valeurs canadiennes qui ont été souvent instrumentalisées, soit projeter une image bilingue pour atténuer les clivages internes identitaires. L'altruisme s'est retrouvé parfois comme un objectif secondaire sans qu'il soit manifestement mentionné, en gardant toute sa substance dans la rhétorique politique, comme étant un trait distinctif du Canada sur le plan international. La notion de la puissance moyenne (*soft power*) peut ainsi le justifier. « Le soft power est donc essentiel à la projection d'une certaine image d'un État, ce qui lui procure un capital symbolique lui permettant de mettre en œuvre des politiques apparemment altruistes¹⁴³ ». Cette notion de *soft power* s'entend comme « un pouvoir de séduction, un pouvoir de cooptation qui repose sur des ressources intangibles comme la culture, les institutions, les idées, et qui permet à son détenteur d'inciter les autres à l'imiter.¹⁴⁴ » Le Canada a toujours fait preuve d'avoir ses ressources intangibles sur la scène internationale. Le discours sur les valeurs canadiennes en est un exemple.

Stephen Brown, dans un ouvrage collectif, intitulé *L'aide canadienne au développement*, dans son chapitre sur *l'aide publique à l'Afrique : vers un nouvel âge d'or*, retrace l'historique de cette aide dont nous déduisons les intérêts variables canadiens. Ainsi l'Afrique s'est

¹⁴³ Marc-André Anzueto, *op. cit.*, p. 610.

¹⁴⁴ Stéphane Paquin, « L'économie politique internationale et la mondialisation », dans Stéphane Paquin et Dany Deschênes (dir.), *Introduction aux relations internationales Théories, pratiques, et enjeux*, Montréal, Chenelière Education, 2009, p. 37.

retrouvée souvent victime de ces calculs stratégiques. L'aide publique canadienne qui remonte au milieu du siècle dernier avec le plan Colombo, consacré principalement aux anciennes colonies britanniques de l'Asie du Sud, visait purement à répondre à un souci idéologique. « Le Canada s'est engagé dans cet effort multilatéral principalement pour freiner l'expansion du communisme dans cette région, motivé par des enjeux stratégiques propres à l'Alliance occidentale sous le leadership des États-Unis¹⁴⁵». En ce qui concerne l'Afrique, il y aurait eu un lien entre la « montée du nationalisme québécois durant cette période (qui) influe sur l'assistance canadienne à l'Afrique. En réaction au favoritisme envers les pays anglophones et dans le but de maintenir l'unité nationale canadienne, on ajoute à la liste des récipiendaires des pays de l'Afrique francophone ¹⁴⁶».

Stephen Brown précise que l'âge d'or de l'aide publique canadienne sont les années 1970, « elle représente 0,53 % du produit national brut du Canada, une proportion qui n'a jamais été égalée depuis ¹⁴⁷». Durant les années 1980, c'est le visage humain pour l'Afrique. « En réponse à la crise de l'endettement, le Canada éradique une partie de la dette de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne à partir de 1987¹⁴⁸ ». Le constat du visage humain, durant la même période, s'est aussi remarqué en Amérique centrale concernant les relations bilatérales du Canada avec le Guatemala. « À cet égard, le chercheur guatémaltèque Jacobo Vargas-Foronda décèle une tension entre les intérêts matériels et les principes éthiques de la PEC au Guatemala durant trois périodes distinctes : le profil bas (1960-1980), le visage humain (1980-2000) et le sous-impérialisme canadien (2000-2014) (Vargas-Foronda 2014 : 33). On constate que le thème

¹⁴⁵ Stephen Brown, « l'aide publique à l'Afrique : vers un nouvel âge d'or », dans François Audet, Marie-Eve Desrosiers, Stéphane Roussel (dir.), *l'aide canadienne au développement*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p. 268.

¹⁴⁶ Stephen Brown, *op. cit.*, p. 268.

¹⁴⁷ *Idem*, p. 269.

¹⁴⁸ *Ibidem*, p. 271.

des DH a façonné le « visage humain » du Canada depuis les années 1980 jusqu'aux années 2000, par l'adoption d'une position politique différente de celle des États-Unis face au conflit armé guatémaltèque (1960-1996)¹⁴⁹ ». Par ailleurs, « selon Black et al., les politiques d'assistance canadienne à l'Afrique sont depuis 1980 de plus en plus déterminées par la conjoncture internationale et la « communauté de donateurs », et beaucoup moins par les décisions du gouvernement canadien ¹⁵⁰».

La fin de la guerre froide change la configuration du contexte international. En matière d'aide, l'Afrique perd de l'attention à l'égard de pays donateurs. « Avec la disparition de la « menace soviétique », l'Afrique – depuis des décennies, une des scènes sur lesquelles se jouait la rivalité entre superpuissances – perd beaucoup de son importance stratégique. L'apparition de déficits importants dans les pays du Nord entraîne des compressions budgétaires généralisées, qui touchent particulièrement l'assistance à l'étranger. De plus, un sentiment généralisé de la futilité de l'aide au développement (*aid fatigue*) caractérise cette période ¹⁵¹». Face à cette situation, renaît alors, la promotion des valeurs canadiennes pour la recevabilité de l'aide. « Les donateurs multilatéraux et bilatéraux, dont le Canada, s'intéressent pour la première fois à la gouvernance domestique des pays récipiendaires et annoncent de nouvelles conditions pour pouvoir accéder à leur aide. Désormais, la bonne gouvernance est officiellement un critère d'admissibilité pour l'aide. (...) La réduction de l'aide bilatérale canadienne est parfois associée à la promotion de la démocratie et des droits de la personne ¹⁵²».

¹⁴⁹ Marc-André Anzueto, *op. cit.*, p. 602.

¹⁵⁰ Stephen Brown, *op. cit.*, p. 271.

¹⁵¹ *Idem*, p. 271-272.

¹⁵² *Idem*, p. 272-273.

Au tournant du siècle, de nouveaux engagements sont pris pour sortir ce continent de sa condition de précarité qui le ronge. Les objectifs du millénaire pour le développement par les bailleurs de fonds qui inclut le Canada et le NEPAD, qui est une initiative des dirigeants africains. Malencontreusement, les événements du 11 septembre 2001 qui secouent les États-Unis détournent les regards vers l'Afrique, pour se pencher sur la question de la sécurité. S. Brown fait remarquer que :

Les allocations d'aide tiendront compte de préoccupations stratégiques, et non plus des priorités identifiées en 2000. L'Irak, par exemple, devient le plus grand bénéficiaire du monde d'aide publique au développement, recevant 22 milliards \$US en 2005. Ce pays, sous occupation militaire des États-Unis, reçoit à lui seul le cinquième de l'assistance pour tous les pays du sud en 2005, ce qui représente plus de 60 % de la somme totale versée aux 54 pays d'Afrique. L'Afghanistan, lieu de combat de troupes canadiennes, devient rapidement le bénéficiaire le plus important de l'aide versée par le Canada. Ce virage vers la sécurité a pour conséquence d'éclipser l'intérêt du Canada et d'autres bailleurs de fonds pour l'Afrique¹⁵³.

D'autres initiatives d'aide pour l'Afrique verront le jour au courant de cette décennie : soit de la part d'un allié du Canada qui est la Grande-Bretagne en formant une commission pour l'Afrique sous l'égide du Premier ministre de l'époque Tony Blair. Contre toute attente qu'inspirait la commission à la publication de son rapport, celui-ci « (le rapport) s'attire une attention médiatique importante lors de son lancement, mais elle disparaît avec la dissolution de la commission. L'impact du rapport à moyen et à long terme reste à démontrer, notamment parce que personne n'est chargé du suivi des multiples recommandations. De plus, il existe un très grand nombre d'initiatives bilatérales et multilatérales d'assistance à l'Afrique et il y a peu ou pas de coordination entre elles ¹⁵⁴».

¹⁵³ Stephen Brown, *op. cit.*, p. 274.

¹⁵⁴ *Idem*, p. 275.

Ainsi sous le gouvernement Jean Chrétien entre 2002 et 2003, le sommet du G8 à Kananaskis redonne espoir avec plus de 100 engagements concernant l'Afrique et en appui au NEPAD. Le Canada met sur pied un fonds canadien pour l'Afrique. Par contre, ce « fonds finance des projets régionaux et panafricains, plutôt que des initiatives nationales. La plupart des grands projets se situent dans le domaine de la santé (éradication de la polio, vaccin contre le sida), de la gouvernance (renforcement du secteur public), de l'agriculture et de l'eau ¹⁵⁵ ». Ce qui ne répond pas aux besoins propres de chaque pays, bien que ce soit un ensemble des problèmes chroniques que rencontrent la plupart des pays africains dont notamment la RDC. Michel Houndjahoué constatait déjà en 1982 que l'évolution de l'aide canadienne dans sa deuxième phase entre 1969 et 1975 « se caractériserait par ce qu'on pourrait appeler une coopération de « réaction », par la manifestation des « structures parallèles » et par l'importance accordée aux projets à caractère prestigieux ¹⁵⁶ ». Ainsi il a défini :

Une coopération de « réaction » serait celle qui ne repose sur aucune doctrine stable et une planification à moyen et à long terme. Elle serait surtout le résultat d'une improvisation continuelle et réagirait à un courant ou à une suite répétée d'événements intérieurs et extérieurs. Elle est tout le temps en formulation et à la recherche de moyens et d'objectifs... Quant aux « structures parallèles », elles sont une illustration de la dimension « non organisationnelle » de la pratique de l'aide, c'est-à-dire celle qui est moins perçue par le public. Leurs mécanismes restent ponctuels et dépendaient directement de l'autorité du Conseil privé. Ces mécanismes sont créés en dehors des organismes d'aide (BAE et ACIDI) pour répondre à des problèmes précis¹⁵⁷.

Il conclut dans son article que : « Une meilleure adaptation de l'aide aux besoins de l'Afrique est devenue indispensable pour une coopération dynamique et débarrassée du souci permanent

¹⁵⁵ Stephen Brown, *op. cit.*, p. 276.

¹⁵⁶ Michel Houndjahoué, « Essai sur l'étude de la coopération bilatérale entre le Canada et l'Afrique francophone 1961-1981 », *Études internationales*, Volume 13, numéro 2, 1982, p. 272.

¹⁵⁷ *Idem*, p. 273.

de prestige et de profit de la part du donateur. Elle devra faire une grande place à des intérêts mutuels pour être plus profitable aux différentes parties ¹⁵⁸». Par ailleurs :

Pour assurer que l'aide canadienne soit véritablement efficace, ce ne sont pas des changements institutionnels qui sont nécessaires, mais des changements de mentalité. Le gouvernement doit s'engager à respecter pleinement l'esprit de la Loi sur l'aide adoptée en 2008 qui exige que l'aide canadienne « contribue à la réduction de la pauvreté » « tienne compte du point de vue des pauvres » et soit « compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne ». Il doit également faire en sorte que l'aide au développement soit gérée de manière indépendante en répondant à ses propres objectifs, et non comme instrument de politique étrangère. En dépolitisant les activités d'aide, le Canada serait en mesure d'accroître la constance dans ses actions et la prévisibilité de son aide, deux facteurs importants d'efficacité de l'aide dans une perspective développementale¹⁵⁹.

Un fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique a été créé en 2005 pour une durée maximale de 10 ans. « Cependant, l'allocation la plus importante, de 100 000 000 \$, sert à créer le Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique, un programme de 10 ans lancé en 2005. Ce dernier, géré par le secteur privé, cherche « à fournir du capital de risque pour des investissements privés réalisés en Afrique », initialement au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, au Nigeria, au Rwanda, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Tunisie ¹⁶⁰ ».

Avec sa politique de l'efficacité de programmation axée sur les principes d'efficacité, instituée par l'ACDI en 2002, selon S. Brown :

...ce qui pourrait défavoriser l'Afrique, où se trouve la majorité des pays les plus pauvres du monde. De plus, la nouvelle orientation favorisant des approches-programmes, plutôt qu'une orientation sur les projets, dépend d' « une gouvernance

¹⁵⁸ Michel Houndjahoué, *op. cit.*, p. 281.

¹⁵⁹ Gabriel C. Goyette, « Que penser de la fusion ACDI-MAECI ? », *Le Huffington Post*, Québec, 28 février 2014. http://quebec.huffingtonpost.ca/un-seul-monde/que-penser-fusion-acdi-maeci_b_4860102.html

¹⁶⁰ Stephen Brown, *op. cit.*, p. 276.

améliorée et [d'] une utilisation efficace des ressources », qui caractérise moins l'Afrique que les autres régions (ACDI, 2002 : 11). Ces programmes dépendent également d'une harmonisation des politiques des divers donateurs, réduisant la capacité du Canada de mettre en œuvre une politique indépendante basée sur sa propre analyse (Campbell et Hatcher, 2004 : 679)¹⁶¹.

Sous le gouvernement Paul Martin c'est la continuité de la politique de son prédécesseur. Mais la publication de son énoncé de la politique étrangère S. Brown constate que :

Les moyens que propose cet énoncé, par contre, correspondent mal aux besoins de ces pays et contredisent même certains autres engagements du gouvernement. Par exemple, l'accent mis sur le modèle néolibéral (libre-échange, intégration des économies au marché mondial) et l'entreprise privée – déjà au cœur de l'énoncé de 2002 – est particulièrement mal adapté aux conditions de la plupart des pays d'Afrique et va à l'encontre de l'intervention étatique nécessaire pour l'atteinte des OMD, que l'EPI considère comme la pierre angulaire du développement international. De plus, la prescription d'un modèle économique particulier contredit la position du gouvernement canadien pour appuyer la prise en charge locale des stratégies de développement (Canada, 2005 : 7-8 ; voir discussion dans Brown, 2007a)¹⁶².

Dans le discours politique bien qu'on insiste sur l'Afrique, dans les faits, la réalité est tout autre. Les priorités sont ailleurs.

L'ACDI et les ministères des Affaires étrangères et de la Défense nationale « collaborent actuellement pour atténuer la fragilité [...] en Afghanistan, en Haïti, au Soudan et dans les Territoires palestiniens » (AECIC, 2006b). Les critères de sélection, qui expliqueraient pourquoi ces pays ont été choisis plutôt que des pays africains comme la République démocratique du Congo, la Somalie ou bien d'autres, sont plutôt nébuleux. Il est fort probable, malgré la fragilité de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, que la grande majorité de ces ressources soit utilisée dans d'autres régions plus intéressantes pour le Canada – et son allié américain – sur le plan stratégique¹⁶³.

¹⁶¹ Stephen Brown, *op. cit.*, p.276.

¹⁶² *Idem*, p. 278.

¹⁶³ *Idem*, p. 281.

Sous l'ère Harper, le gouvernement s'est penché plus sur la sécurité et a tourné le dos à l'Afrique. Sous le plume de S. Brown toujours, il fait remarquer que :

De plus, au Sommet du G8 de 2007, Harper a annoncé que l'aide canadienne accordera dorénavant une priorité accrue aux Amériques et mettra moins l'accent sur l'Afrique... L'accent sur l'Afrique est demeuré théorique jusqu'à un certain point, et l'importance accordée aux missions de sécurité, notamment en Afghanistan, remet en question la priorité d'enjeux comme la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD. Le virage vers la sécurité des politiques internationales du Canada, plus prononcé depuis l'élection de Harper, et le nouvel accent mis sur les Amériques, annoncé en 2007, détourneront les fonds de développement de l'Afrique vers les pays et régions considérés prioritaires selon des critères qui ne relèvent qu'indirectement du développement. Un tel phénomène serait vraisemblablement encore plus prononcé sous un gouvernement majoritaire conservateur¹⁶⁴.

Outre les causes de variabilité d'intérêt qui ont été évoquées, chaque parti au pouvoir peut identifier ses intérêts à l'international par rapport à sa propre vision. Le cas du gouvernement Harper, une fois de plus, est éloquent.

Stephen Brown termine son chapitre avec une série de constats qui pourrait interpeller le gouvernement canadien par rapport à ses différentes positions en Afrique :

Le Canada, par rapport à la tendance générale, a donc arrêté d'augmenter ses contributions plus tôt et les a par la suite réduites de façon plus radicale que ses pairs... Cependant, de 1986 à 2002, le Canada accorde une proportion beaucoup plus faible de son assistance à l'Afrique, qui baisse à 18 % en 2001, alors que la moyenne des bailleurs de fonds – quoique réduite après 1990 – n'a jamais été en deçà de 31 % depuis 1973. Depuis 2003, par contre, le Canada démontre pour l'Afrique un intérêt relatif semblable à celui de ses pairs. Cependant, il faut reconnaître qu'une partie des chiffres représente l'annulation de dettes bilatérales, plutôt que des versements actuels... La générosité du Canada ne peut donc être comparée favorablement à celle de l'ensemble des donateurs. Le gouvernement canadien s'est désintéressé de l'Afrique durant les années 1980, avant la plupart des autres pays donateurs, et a par la suite réduit son assistance de façon plus radicale.¹⁶⁵

¹⁶⁴ Stephen Brown, *op. cit.*, p. 283.

¹⁶⁵ *Idem*, p.283-285.

Pour renchérir sur ce que nous avons mentionné plus haut, à savoir que la politique étrangère canadienne en Afrique répondait aux considérations d'ordre idéologique, pour bâtir l'unité humanitaire en fonction d'une image nationale, il écrit :

À sa naissance dans les années 1950, l'aide publique au développement canadienne se caractérisait surtout par des considérations stratégiques internationales, entre autres anticommunistes, et répondait en partie aux pressions des États-Unis. Plus tard, lors de l'extension de son programme à l'Afrique anglophone, le gouvernement a mis davantage l'accent sur les motifs humanitaires. L'ajout de récipiendaires d'Afrique francophone dans les années 1960 résultait surtout de facteurs proprement canadiens, dont la priorité accordée à l'unité nationale par le gouvernement fédéral aux dépens des motivations altruistes. La croissance spectaculaire de l'assistance durant les années 1980 témoignait de l'intérêt considérable du gouvernement pour l'aide à l'Afrique. Durant cette période, le Canada a également démontré un certain leadership dans des questions telles que l'intégration des femmes dans le développement (Black et Thérien, 1996). La période de stagnation qui a suivi, puis celle des compressions budgétaires radicales des années 1990 ont montré que l'Afrique ne constituait plus une priorité canadienne. Les budgets annuels d'aide à l'Afrique ont souffert de réductions plus draconiennes que les budgets accordés aux autres régions, comme en témoigne la chute de la part relative de l'aide canadienne à l'Afrique. Le Canada est ainsi devenu un des chefs de file du désintérêt vis-à-vis de l'Afrique au cours de cette période – malgré quelques initiatives plus médiatisées, par exemple celles qui concernaient la question de l'apartheid en Afrique du Sud¹⁶⁶.

Un élément important mérite d'être relevé ici. C'est au cours des années 1990 à 2000 qu'on remarque aussi une forte présence des entreprises canadiennes dans le domaine d'industries extractives en Afrique, les années durant lesquelles il y a eu de grandes coupures en matière d'aide au développement en Afrique. Surtout que: « For historical reasons, Canada has not been as commercially involved on the continent as other nations, making penetrating these markets often very difficult for Canadian companies outside of the mining sector ¹⁶⁷».

¹⁶⁶ Stephen Brown, *op. cit.*, p. 285-286.

¹⁶⁷ Victoria Schorr and Paul Hitschfel, «Canadian Trade and Investment in Africa», dans Rohinton Medhora and Yiagadeesen Samy (dir.), *Canada-Africa relations: looking back, looking ahead*, Waterloo, Carleton University, 2013, p. 133.

Mais ces investissements dans le domaine minier, on les voit plus autour des années 1990 et coïncident avec la deuxième génération de libéralisation du domaine minier en Afrique. «Canadian-owned mining companies have been at the forefront of foreign investment and exploration in Africa since the early 1990s, with assets on the continent representing the second-largest regional bloc (the largest being Latin America) for Canadian mining investment, at over CDN\$23.6 billion ¹⁶⁸ ». Selon Bonnie Campbell et ses collaborateurs : « Pendant les années 1990, à la suite des recommandations de la Banque Mondiale qui cherchait à pallier certains problèmes engendrés par l'expérience de la décennie précédente, un nouveau cadre de régulation des activités minières en Afrique commence à être mis en place. La deuxième génération de codes qui en résulte est caractérisée par un début de reconnaissance de la nécessité de re-réglementer le secteur afin de pallier le retrait massif de l'État ¹⁶⁹». C'est sous le gouvernement Jean Chrétien que le Canada renouvelle son engagement envers l'Afrique avec une augmentation en matière d'aide au développement. Par contre, S. Brown affirme que : « La motivation du premier ministre Chrétien, peu avant son départ de la vie politique, répondait surtout à des considérations personnelles¹⁷⁰». En faisant un lien avec la présence, comme représentant dans une société minière en RDC, de l'ancien premier ministre du Canada, comme l'écrit Alain Deneault : « La Société mixte en cause, la Tenke Fungurume Mining (TFM), comptait l'ancien premier ministre du Canada Jean Chrétien parmi ses représentants, selon le quotidien torontois *The Globe and Mail*¹⁷¹ ». Il n'est pas le seul ancien premier ministre

¹⁶⁸ Hany Besada and Philip Martin, «Mining Codes in Africa: Opportunities, Challenges and Canada's Position», dans Rohinton Medhora and Yiagadeesen Samy (dir.), *Canada-Africa relations: looking back, looking ahead*, Carleton University, 2013, p. 158.

¹⁶⁹ Bonnie Campbell, Pascale Hatcher et Ariane Lafortune, « Nouveaux codes-nouvelles normes Analyse comparative de la libéralisation des codes minières en Afrique », dans Michèle Rioux (dir.), *Globalisation et pouvoir des entreprises*, Québec, Athéna éditions, 2005, p. 70.

¹⁷⁰ Stephen Brown, *op. cit.*, p. 286.

¹⁷¹ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *Noir Canada pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Montréal, Ecosociétés, 2008, p. 67.

canadien dans ce genre d'entreprises. A. Deneault cite par exemple Joe Clark, Brian Mulroney. Par ailleurs, avec Paul Martin, S. Brown fait remarquer que : «Malgré les promesses du premier ministre Martin d'augmenter les ressources consacrées à l'Afrique, le manque de générosité du Canada par rapport aux pays européens (incarné par le refus de fixer une cible pour atteindre le 0,7 % du PIB) rendait insoutenable toute prétention au leadership¹⁷²».

La plupart des auteurs qui se sont souvent penchés sur l'aide canadienne en Afrique ont été souvent très critiques soit par rapport aux modalités de répartition, sur la gestion, aux intérêts préconisés, par rapport aux projets choisis, soit aux résultats obtenus depuis sa création. Les objectifs de cette aide ont changé au cours de l'histoire, mais les attentes escomptées demeurent loin de la réalité. Un rapport du comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international de 2007 constatait l'échec de politique d'aide canadienne en Afrique depuis ses débuts en ces termes : « les donateurs internationaux, dont le Canada, n'ont pas su imposer la reddition de comptes au sujet de leurs programmes d'aide internationale ni examiner soigneusement leur efficacité afin de maximiser l'aide à l'Afrique. Au cours des 40 dernières années, nous avons laissé les programmes d'aide se dérouler, souvent malgré les preuves claires de leur inefficacité. Malheureusement, la transparence, l'évaluation des progrès et les résultats tangibles ont souvent été considérés comme des préoccupations accessoires¹⁷³».

3. La coopération bilatérale entre le Canada et la RDC

C'est à la suite des vents de la décolonisation qui secouent le monde en général vers les années 1960, et particulièrement l'Afrique, que le Canada lance ses premiers pas diplomatiques

¹⁷² Stephen Brown, *op. cit.*, p. 286-287.

¹⁷³ Le comité sénatorial des Affaires étrangères et du commerce international, « *Surmonter 40 ans d'échec : nouvelle feuille de route pour l'Afrique* », février 2007.
<https://sencanada.ca/content/sen/committee/391/fore/rep/repafriFeb07-f.pdf>

dans le continent africain. Ainsi « il faudra établir des relations diplomatiques, mettre en place une administration spécialisée, définir et gérer sa politique d'aide à l'égard des pays en voie de développement et singulièrement l'Afrique. Soucieux de jouer son rôle sur la scène internationale, fut-il celui de l'une des plus grandes parmi les petites puissances, il ne pourra éviter de se prononcer sur les problèmes africains. Ce faisant, il n'aura garde d'oublier ses intérêts politiques, culturels et commerciaux¹⁷⁴ ».

Le Congo et le Canada ont noué des relations diplomatiques depuis le milieu du siècle dernier. « Dès 1960 y fut installé un consulat général (érigé en ambassade en 1962). Ceci explique par la participation du Canada aux forces de l'ONU opérant dans le pays¹⁷⁵». Les raisons de politiques internes canadiennes et idéologiques ont conduit la mise en place de ces relations diplomatiques dans ce pays francophone. « The memorandum *Canadian Relations with an Awakening Africa* recognized that Canada should consider representation in French-speaking countries and would face pressures, both internationally and from within Canada, to extend similar status in Canada's representation and assistance to non-Commonwealth countries, and the arguments in geopolitical terms, in a Cold War context, were as valid¹⁷⁶».

David C. Elder précise que:

Circumstances dictated that the first French-speaking country [in Africa] in which Canada established diplomatic representation was the Republic of the Congo, a former Belgian colony. It became independent on June 30, 1960, but fell into chaos. To bring the situation under control and oversee the withdrawal of the Belgian forces, the United Nations Security Council authorized military assistance through the operation des Nations unies au Congo peacekeeping operation. Canada, having participated in every UN peacekeeping mission, agreed to send a large contingent of Canadian troops as part of the operation. The Congo became the country with the “most urgent need for

¹⁷⁴ Bernard Charles, *op. cit.*, p. 433.

¹⁷⁵ *Idem*, p. 436.

¹⁷⁶ David C. Elder, «Canada's Diplomacy in Africa», dans Rohinton Medhora and Yiagadeesen Samy (dir), *Canada-Africa relations: looking back, looking ahead*, Waterloo, Carleton University, 2013, pp. 28-29

representation” in Africa (Hilliker and Barry, 1995: 176). A trade office, established by the Department of Trade and Commerce in 1948, was converted by External Affairs to a Consulate General in August 1960, and then became an embassy in 1962, with responsibility for Rwanda from 1962 and for Burundi from 1969.¹⁷⁷

La RDC ayant bénéficié d’une relation privilégiée au début de ses premiers contacts diplomatiques avec le Canada vers les années 1960 comme évoqué ci-dessus pour des raisons stratégiques, celles-ci se sont érodées au fil des ans pour reprendre timidement en 1997. « L’ambassade a été fermée entre 1993 et 1997 pour protester contre les violations des droits de la personne du régime Mobutu¹⁷⁸ ». L’année de reprise des relations diplomatiques coïncide avec le changement de régime au Congo (17 mai 1997). Au cours de cette même année, on avait évoqué dans la presse, la signature des plusieurs contrats dans le domaine minier, entre plusieurs firmes canadiennes et le nouveau régime. Ces contrats se verront qualifiés de « léonin » par un rapport d’une commission de l’Assemblée Nationale Congolaise qui était en charge d’examiner ces ententes. En plus, le nouveau régime n’était pas démocratique selon les valeurs canadiennes, mais il y a eu au moins rétablissement des relations diplomatiques. Ce qui laisserait croire que c’était pour des intérêts des minières canadiennes vu les circonstances de l’époque. Une rébellion qui s’est déclenché en 1996 et plusieurs entreprises canadiennes se sont empressées pour signer des contrats miniers avec le mouvement rebelle. Comme nous le verrons plus loin les ambassades canadiennes accordent une protection diplomatique et politique à ses multinationales.

Comme dans la plupart des pays africains, la politique étrangère canadienne en RDC s’est construite d’une manière générale sans coordination au regard de sa politique en Afrique, ce qui est souvent critiquée. Elle s’est ainsi concentrée sur les questions de l’aide au

¹⁷⁷ David C. Elder, *op. cit.*, p. 28.

¹⁷⁸ http://www.canadainternational.gc.ca/congo/bilateral_relations_bilaterales/canada_drc-rdc.aspx?lang=fra

développement et l'action humanitaire par l'entremise de l'ACDI au sein des institutions internationales, l'assistance technique, la coopération au développement. Au cours des années de ses applications, l'aide internationale n'a pu faire sortir l'Afrique du cycle infernal du sous-développement. « En fait, c'est à partir de 1970 que l'établissement de liens juridiques, au sens du ministère des Affaires extérieures, sera systématiquement poursuivi. On peut relever ainsi la signature d'une trentaine d'accords et conventions avec une quinzaine d'États africains. Ils concernent le commerce avec l'Algérie et la Tunisie ; la coopération au développement avec le Congo, la Haute-Volta, le Zaïre [actuel RDC] et le Soudan¹⁷⁹».

Sur le site officiel du gouvernement, on peut lire ceci¹⁸⁰ : « Les relations du Canada avec la RDC sont principalement axées sur l'appui de longue date aux efforts pour assurer l'établissement d'une paix durable, particulièrement dans l'est du pays. Le Canada continue de mettre l'emphase sur l'importance de traiter les causes profondes et les facteurs aggravants du conflit à l'Est, entre autres les tensions ethniques, les disputes liées aux ressources et aux territoires et le financement du conflit par l'exploitation et le trafic illégal des ressources naturelles¹⁸¹ ». Ceci nous permet de dire que le Canada prend à cœur les problèmes de la RDC et au nom de ses valeurs il est fortement impliqué. Par contre, ses politiques ont été souvent l'objet de vives critiques, ne prenant pas en compte les causes réelles de cette situation pour restaurer la paix dans un pays dont les conséquences de la guerre affectent toute la région des Grands Lacs.

Le site indique quelques contributions canadiennes en RDC. On note ainsi, un versement de plus de 500 millions de dollars depuis 2006 en matière d'aide humanitaire et d'aide au

¹⁷⁹ Bernard Charles, *op. cit.*, p. 437.

¹⁸⁰ Pour plus d'information voir le site officiel du gouvernement en ce qui concerne ce commentaire.
http://www.canadainternational.gc.ca/congo/bilateral_relations_bilaterales/canada_drc-rdc.aspx?lang=fra

¹⁸¹ *Idem*

développement. En juin 2014, la RDC a été confirmée comme l'un des pays ciblés par le gouvernement du Canada en ce qui concerne les efforts de développement international. Le Canada a versé 51,31 millions de dollars en aide au développement à la RDC en 2012-2013, incluant plus de 21 millions de dollars en aide humanitaire. Depuis 1999, le Canada a versé plus de 300 millions de dollars en quotes-parts à la MONUC/MONUSCO à l'appui des efforts de maintien de la paix. Les Forces armées canadiennes y déploient neuf officiers et les contributions canadiennes à la mission par le biais du budget de maintien de la paix de l'ONU pour 2014-2015 sont d'environ \$41 millions(US). Bien que les différents montants se chiffrent en millions de dollar US, le conflit est loin de se terminer.

En matière des relations commerciales, elles sont modestes comme l'indique le site du gouvernement. Les données suivantes attestent cette faible connexion économique. En 2014, les échanges bilatéraux entre les deux pays se sont élevés à 51,5 millions de dollars, et la RDC s'est classée au 122^e rang des marchés d'exportation du Canada et au 109^e comme source d'importations de ce dernier. Cette même année, les principales exportations canadiennes de marchandises vers la RDC, qui se sont chiffrées 25,2 millions de dollars, ont été constituées de textiles, de machines et de véhicules motorisés. Quant aux importations canadiennes en provenance de la RDC, qui se sont établies à 26,3 millions de dollars, elles ont été constituées de cacao, de bois, de pierres et de métaux précieux. Ici aussi le Canada manque une vision spécifique pour accroître ces relations commerciales avec ce sous-continent potentiellement riche, relations qui pourraient être bénéfiques pour les deux pays. En ce moment où le Canada est à la recherche des nouveaux débouchés comme l' illustrent Rohinton Medhora et Yiagadeesen Samy : «Geoffrey York (2012) in the first of a six-part series on Africa in

The Globe and Mail, has recently argued that the rise of Africa will have important implications for Canada's aid policy, Canadian mining and energy companies, and Canadian manufacturers looking for future destinations for their goods¹⁸²», cette partie de l'Afrique serait une occasion pour aider l'économie canadienne par la mise en œuvre des politiques cohérentes.

Certains pays comme la Chine ont déjà emboîté le pas. «Many countries, most notably China, have already responded to the trend of “Africa rising” by increasing their presence in the region. In response to these trends, Canada needs clear guidance about its policy towards Africa and a thought-provoking discussion on what should define Canada-Africa relations in the coming years¹⁸³». Cette présence se fait remarquer dans plusieurs domaines (construction, mines, banque...), mais celle du Canada est focalisé dans les extractions minières. « Les investissements canadiens en RDC sont importants, notamment dans le secteur minier. La RDC occupe le troisième rang des actifs miniers canadiens en Afrique avec un total de 3 milliards de dollars. Le marché congolais est extrêmement diversifié, toutefois l'environnement des affaires et des investissements pose de sérieux défis à la plupart des entreprises¹⁸⁴». Ce qui est étonnant, dans un pays où règne une instabilité politique permanente, un climat d'affaires non propice aux investissements, les valeurs tant défendues par le Canada qui relèvent de son identité internationale sont loin d'être respectées, paradoxalement on retrouve un important engagement du Canada pour ses intérêts économiques.

¹⁸² Rohinton Medhora and Yiagadeesen Samy, *Canada-Africa relations Looking Back, Looking Ahead*, Waterloo, Carleton University, 2013, p. 2.

¹⁸³ Rohinton Medhora and Yiagadeesen Samy, *op. cit.*, p. 2.

¹⁸⁴ http://www.canadainternational.gc.ca/congo/bilateral_relations_bilaterales/canada_drc-rdc.aspx?lang=fra

Chapitre 3 : Les multinationales canadiennes d'extraction minière en RDC

Dans le monde, « Canadian capital markets are one of the largest sources of capital for the mining and oil and gas industries globally¹⁸⁵ ». L'Afrique apparaît comme un lieu propice des extractions minières pour le Canada vu le rôle qu'il veut jouer et les potentialités du continent africain. Ainsi : « The mining sector is an important part of Canada's investment abroad, and, after Latin America and the Caribbean, Africa was the second destination of Canadian mining assets abroad in 2009 and 2010¹⁸⁶ ». L'importance du secteur minier étant démontré pour son économie, le Canada est aussi appelé à veiller aux méthodes d'exploitation et faire la promotion du développement durable, au nom de ses valeurs qui sont récurrentes dans son discours politique. En effet, « ...Canada's role and perspective, both as a dominant investor in the African mining sector and as a country aspiring to be a global leader in responsible business practices and the promotion of sustainable development¹⁸⁷ », sont des objectifs difficilement réalisables. Les intérêts économiques, au niveau des États, ont pris le dessus sur la justice sociale et la métamorphose grandissante des entreprises par des fusions ont réduit les pouvoirs des États dans un monde de plus en plus mondialisé et compétitif.

Par ailleurs, « l'exploitation minière est l'une des principales industries primaires du Canada. Elle consiste à extraire, à raffiner ou à traiter des roches et des minéraux présentant une valeur économique. Les produits minéraux – notamment l'or, l'argent, le fer, le cuivre, le zinc et le nickel – sont essentiels pour une société industrielle moderne¹⁸⁸ ». Un autre observateur écrit:

¹⁸⁵ Victoria Schorr and Paul Hirschfeld, *op.cit*, p. 143.

¹⁸⁶ Rohinton Medhora and Yiagadeesen Samy, *op.cit*, p.8.

¹⁸⁷ Hany Besada and Philip Martin, *op. cit.*, p.154.

¹⁸⁸ Arn Keeling et John Sandlos, «Exploitation minière», *Historica Canada*, Juillet 2009, <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/exploitation-miniere/>

« The mining industry is strategic and has a long tradition in Canada, to the extent that the country has been dubbed “a mining power¹⁸⁹».

Cela dit au sujet du contexte général et de la tradition de l'industrie minière au Canada, selon Alain Deneault : « Des sociétés canadiennes épaulées par notre gouvernement affligent l'Afrique tandis que nous bercent ici, au loin de tellement de violence, les discours lénifiants à notre propre sujet ¹⁹⁰», et sont sujettes à des vives critiques au regard de pratiques usitées pour la réalisation de leur bénéfice, qui entraînent des discordances avec les valeurs prônées par l'État canadien. Ce qui est au contraire à l'image parfaite du « bon gars » et d'un État exemplaire qu'il s'est forgé au fil des ans sur le plan international et surtout en contradiction avec « ses valeurs ». Patrick Mbeko affirme que : « Les discours des grandes puissances sur leur attachement au respect des droits de l'homme et aux valeurs de démocratie et de la solidarité internationale sont d'une hypocrisie déconcertante, car ils sont en contradiction flagrante avec leurs agissements¹⁹¹».

« En 2006, le Représentant spécial des Nations unies pour la question des droits humains et des sociétés transnationales décrivait l'industrie minière comme un cas particulier pour son influence aussi grande et aussi envahissante sur le plan social et environnemental et notait que 2/3 des abus commis par des transnationales proviennent du secteur extractif¹⁹²». Aussi, dans ce chapitre, nous procéderons par la définition d'une multinationale pour déterminer en quoi elles

¹⁸⁹ Working Group on Mining and Human Rights in Latin America, «*The impact of Canadian Mining in Latin America and Canada's Responsibility Executive Summary of the Report submitted to the Inter-American Commission on Human Rights*», Avril 2014, p. 3.

http://www.dplf.org/sites/default/files/report_canadian_mining_executive_summary.pdf

¹⁹⁰ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *Noir Canada Pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Montréal, Écosociété, 2008, p. 8.

¹⁹¹ Patrick Mbeko, *Le Canada dans les guerres en Afrique centrale Génocides & pillages des ressources minières du Congo par le Rwanda interposé*, Le nègre éditeur, 2012, p. 34.

¹⁹² Projet Accompagnement Québec-Guatemala, « L'industrie minière en Amérique latine : une présence qui dérange », 12 août 2013.

<http://www.mondialisation.ca/lindustrie-miniере-en-amerique-latine-une-presence-qui-derange/5345699>

sont canadiennes. Dans un second point, nous essayerons de préciser les pratiques de ces entreprises et démontrer comment elles sont contraires aux valeurs canadiennes. En nous basant essentiellement sur le Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo (S/2002/1146) et nous associerons aussi le rapport Luntundula qui est le résultat d'une commission spéciale de l'Assemblée Nationale congolaise qui était chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant la guerre de 1996-1997 et 1998. Il sied de préciser « qu'entre novembre 1999 et juin 2010, 55 résolutions concernant la RDC ont été votées par le Conseil de sécurité de l'ONU, et 31 rapports produits par le secrétaire général, sans véritable résultat, à part le soutien aux élections, alors qu'elle dispose de l'opération de maintien de la paix la plus importante et la plus coûteuse de l'histoire de l'ONU¹⁹³». Ceci nous montre à l'encontre l'inexistence d'un État, dans un pays où les morts se chiffrent par millions à cause d'une guerre pour le contrôle finalement des ressources naturelles exploitées par des compagnies étrangères dont des compagnies canadiennes. Enfin, nous terminerons ce troisième et dernier chapitre par l'appui du gouvernement canadien à ces entreprises qui s'opposent pourtant à son discours sur les valeurs.

1. Définition d'une multinationale

Selon le *Lexique des termes juridiques*, « une multinationale est une firme, une société dépassant le cadre national, soit qu'elle exerce des activités (production, prestation, de services) dans plusieurs pays, soit qu'elle dispose de capitaux de caractère plurinational, soit que sa direction

¹⁹³ Jean-Frédéric Légaré-Tremblay « Le grand conflit oublié », *Le Devoir*, le 21 janvier 2015.

<http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/429438/rdc-le-grand-conflit-oublie>

soit assurée par des personnes de différentes nationalités¹⁹⁴. » Cette définition paraît lapidaire en ce sens qu'elle ne nous fournit pas toute la réalité que peut regorger cette entreprise. Elle ne fait pas ressortir l'existence d'un géant (entreprise mère) qui coordonnerait l'ensemble de l'activité économique avec ses filiales par exemple. Par conséquent, nous retenons celle proposée par Dominique Carreau et Patrick Juillard qui la définissent comme « un groupement de sociétés commerciales présentant une certaine permanence, placé sous la direction d'une mère, située en un État, comprenant des sociétés en plusieurs autres États¹⁹⁵ ». Ainsi, les caractéristiques d'une multinationale sont : « l'existence de plusieurs établissements dans des pays différents ; l'existence de lien entre tous ces établissements ; la capacité, pour un établissement d'exercer une influence importante sur les autres établissements¹⁹⁶ ».

L'ensemble des entreprises étrangères d'extraction minière implantée en RDC (que nous allons énumérer dans notre second point) ne sont pas toutes nécessairement canadiennes au regard des éléments de définition que nous avons évoquée ci-haut. Dans le contexte canadien, sont considérées comme des sociétés canadiennes celles :

(...) qui ont un lien ténu avec le pays, tout comme celles qui ont pris racine au Canada depuis l'étranger, sans parler bien sûr des sociétés qui ont émergé ici même. « À l'une extrémité du spectre se trouvent les entreprises qui sont tout simplement inscrites aux Bourses canadiennes, sans qu'on puisse établir un autre lien avec le Canada. À l'autre extrémité, on retrouve les entreprises dont le siège social est au Canada, qui emploient une majorité de ressortissants canadiens comme agents et sont régies par un conseil d'administration établi au Canada. Pour les fins des tables rondes nationales, on entendra par "industries extractives canadiennes" toutes les entreprises de ce spectre¹⁹⁷.

¹⁹⁴ Serge Guinchard et Thierry Debard (dir.), *Lexique des termes juridiques 2016-2017*, Paris, Dalloz, , 2016, p. 718.

¹⁹⁵ Dominique Carreau et Patrick Juillard, *Droit international économique*, Paris, Dalloz, p. 43-44.

¹⁹⁶ Dominique Carreau et Patrick Juillard, *op. cit.*, p. 48.

¹⁹⁷ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 9.

On peut dire donc que le document de travail, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui donne la définition reprise par A. Deneault, élargie champ de la définition dans la vision canadienne.

En théorie générale, les multinationales, qui procèdent par la délocalisation, font face à de graves accusations par rapport à leurs pratiques dans les pays hôtes. Dominique Carreau et Patrick Juillard notent que :

Mais cette délocalisation n'entraînerait souvent, fait-on valoir, que des apports limités ou inadaptés, qu'il s'agisse d'apports en capital ou en nature – qui, à terme, seraient bien incapables de produire la moindre retombée positive. Pire : les désavantages l'emporteraient fréquemment sur les avantages. Car les pays importateurs d'investissements, pressés par la nécessité, accorderaient aux entreprises multinationales des incitations disproportionnées, et feraient que leur apport deviendrait insignifiant, voire inexistant. Et ces mêmes pays importateurs pourraient, enfin, assister au pillage de leurs ressources naturelles par ces entreprises multinationales auxquelles un droit international de caractère traditionnel, et tout entier préoccupé de leur protection, accorderaient les armes nécessaires. À ce bilan économique négatif s'ajouterait un bilan politique tout aussi négatif, l'entreprise multinationale mettant en échec la souveraineté de l'État de territorialité de la société.¹⁹⁸

Les multinationales ne sont pas les acteurs traditionnels des relations internationales, à l'instar des États ou des organisations internationales. Néanmoins, à force d'accumuler le pouvoir économique avec une trésorerie bien garnie et de faire des activités au-delà des frontières étatiques qui réduisent la souveraineté des États, elles exercent une influence considérable dans ce domaine qui peut déréguler certains principes économiques tels que la libre concurrence. Alors, la nécessité d'une réglementation internationale s'avère importante, pour encadrer l'activité économique de ces transnationales. « Certes, les firmes multinationales s'imposent de plus en plus sur la scène mondiale, il reste nécessaire de contrôler leurs

¹⁹⁸ Dominique Carreau et Patrick Juillard, *op. cit.*, p. 45.

activités¹⁹⁹». En matière de réglementation des activités des multinationales, « il n'existe pas de traité international qui contraint les activités des firmes multinationales²⁰⁰». Mais on retrouve plutôt des codes de conduite qu'Anick Veilleux présente « en quatre types idéaux : la régulation internationale, l'autorégulation, la régulation privée et la corégulation²⁰¹». Dominique Carreau et Patrick Juillard dans leur ouvrage de *Droit international économique* évoquent trois codes de conduite qui par leur ambition, selon eux, ont retenu leur attention. Ces codes entrent dans une typologie que nous venons de mentionner. « Il s'agit de la déclaration et décisions de l'OCDE de 1976, du Pacte mondial des Nations unies de 2003 et des Principes directeurs de la chambre de commerce sur l'investissement international de 2012²⁰²».

Comme le souligne un observateur : « Les codes de conduites sont volontaires c'est-à-dire qu'ils n'imposent aucune obligation juridique aux firmes multinationales²⁰³... », et « apparaissent donc comme des instruments de régulation des firmes multinationales qui sont très peu efficaces, étant donné leur caractère juridique non contraignant. Ils n'imposent aucune obligation aux firmes puisqu'ils reposent sur la bonne conscience des dirigeants²⁰⁴». Ce qui laisse une plus grande marge de manœuvre aux multinationales de violer les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Par ricochet, ces violations vont à l'encontre des valeurs canadiennes que les multinationales canadiennes sont supposées respecter.

2. Les pratiques des multinationales canadiennes en RDC

¹⁹⁹ Anik Veilleux, « Les codes de conduite comme instrument de régulation des firmes multinationales ? » dans Michèle Rioux (dir.), *Globalisation et pouvoir des entreprises*, Québec, Athéna éditions, 2005, p. 58.

²⁰⁰ *Idem*, p. 58

²⁰¹ *Idem*, p. 59.

²⁰² Dominique Carreau et Patrick Juillard, *op.cit.*, p. 47.

²⁰³ Anik Veilleux, *op. cit.*, p. 62.

²⁰⁴ *Idem*, p. 67.

La RDC, forte de ses 2 345 000 km² de superficie, est entourée de neuf pays frontaliers. C'est un géant d'Afrique, après l'Algérie, et est qualifié de scandale géologique selon plusieurs experts. « La République Démocratique du Congo (RDC) est un scandale géologique, surtout au sud-est du Katanga où se trouvent les plus grandes réserves de cuivre non encore exploitées du monde, dans ce qu'on appelle en anglais *copper-belt* qui veut dire " ceinture de cuivre " et qui s'étend jusqu'en Zambie ²⁰⁵». Mikael Missakabo rajoute que : « ce pays est choyé par la nature. Le climat y est clément. L'eau est abondante. La faune et la flore sont florissantes... le sous-sol de ce pays regorge d'importantes ressources minières²⁰⁶».

Depuis plus de vingt ans, ce pays vit une guerre sans fin dont le nombre des morts varie selon les recherches (5, 6, 7, 10 millions). Ce qui est sûr et certain, les cadavres se comptent par millions, les violations des droits humains, le viol des femmes, les violences sexuelles et l'exploitation des enfants dans les mines, les enfants soldats... ne sont plus à prouver dans cette partie de la planète. Plusieurs rapports des Nations unies et des ONG attestent ce spectacle désolant qui ronge la région des Grands Lacs. « Le conflit congolais est celui qui, en nombre de victimes, est le plus meurtrier depuis la Seconde Guerre mondiale. Mais il suscite peu d'intérêt et moins d'indignation²⁰⁷ ». Bruno Charbonneau va dans le même sens en mentionnant que : « Ce n'est que le dernier chapitre d'un conflit qui dure depuis 1996. De 1998 à 2003, la RDC a été le terrain de ce que certains ont appelé la Première Guerre mondiale (ou continentale) africaine, guerre dont les médias occidentaux ont d'ailleurs très peu parlé. Après 2003, il y a

²⁰⁵ Pierre Baracyestse, « L'Enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », *SOS Rwanda-Burundi*, décembre 1999, p. 1.

<http://l-hora.org/?p=4903&lang=fr>

²⁰⁶ Mikhael Missakabo, « Empreintes et paradoxes des exploitants miniers canadiens en RDC », *Pambuzuka News*, 21 novembre 2008.

<https://www.pambazuka.org/node/50777>

²⁰⁷ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 31.

bien eu des accalmies et même deux élections, mais le conflit ne s'est jamais véritablement arrêté²⁰⁸». Nicholas D. Kristol rajoute : « Pourtant, à ce jour, la guerre dans l'est du Congo a non seulement duré plus longtemps que l'Holocauste, mais elle a été plus meurtrière, avec un bilan estimé à 6,9 millions de morts²⁰⁹».

Les causes d'une guerre sont multiples. On peut citer par exemple les revendications territoriales, la haine, l'idée de domination... mais celle du Congo « prennent racine dans le génocide rwandais de 1994, qui a fait plus de 800 000 victimes. À la suite de cet épisode sombre, des milliers de réfugiés ont traversé la frontière du Rwanda vers le Zaïre (rebaptisé République démocratique du Congo, RDC, en 1997)²¹⁰». « La crise liée à l'arrivée de réfugiés hutus rwandais en 1994 s'est muée en crise permanente, notamment dans les provinces orientales (Kivu, Province orientale, Katanga et Maniema)²¹¹ ». Au-delà des conséquences néfastes qu'une guerre peut engendrer, on retrouve une forte présence des milices qui naissent et disparaissent pour enfin renaître sous d'autres dénominations. Par moment on ne sait plus qui combat qui ? « Une cinquantaine de groupes armés et de milices y sont en activité. Certains sont congolais, d'autres sont issus de pays voisins, comme les groupes rebelles ougandais des Forces démocratiques alliées (ADF), de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR)²¹² ».

Présenté souvent comme un conflit interethnique, ce qui est vrai dans une certaine mesure, car il existe de réelles tensions entre les ethnies en matière de terre, ce conflit renferme d'autres acteurs et d'autres causes. Hormis cette réalité, il existe vraisemblablement une

²⁰⁸ Bruno Charbonneau, *op. cit.*

²⁰⁹ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 32.

²¹⁰ Bruno Charbonneau, *op. cit.*

²¹¹ Jean-Frédéric Légaré-Tremblay, *op. cit.*

²¹² *Idem*

participation des grandes puissances occidentales ainsi que ses multinationales et des pays voisins. Le Canada semble être une figure de proue dans ce conflit en RDC. Il a des investissements dans cette zone qui atteignent les 3 milliards de dollars.

« La guerre du Congo est avant tout une guerre économique. Des compagnies canadiennes, fortement appuyées et protégées par le gouvernement du Canada, ont financé ou armé, alternativement ou simultanément, les forces étatiques et mouvements rebelles, exacerbé les tensions, attisé les conflits et provoqué des escalades pour diviser de façon à en contrôler durablement les ressources²¹³». Par ailleurs, pour « assurer leurs capitaux, ces financiers ont besoin d'une politique économique et financière taillée à leur mesure, c'est pourquoi les transnationales minières se disputent les morceaux les plus juteux dans l'une ou l'autre partie de l'Afrique centrale, et cela au gré des tendances politiques ou des "rébellions" qui leur sont associées et parfois même créées par elles²¹⁴». Enfin, « le fait que des sociétés et des États prennent des engagements d'exploitation minière avec les mouvements rebelles constitue une preuve de l'intérêt et de la détermination des lobbies extérieurs²¹⁵», pour des besoins purement économiques, par rapport l'ouverture des marchés mondiaux, qu'entraîne la mondialisation de l'économie.

²¹³ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 32.

²¹⁴ Pierre Baracyestse, *op. cit.*, p. 4.

²¹⁵ Eugène nadahayo, *Rwanda : les dessous des cartes*, Cité par Patrick Mbeko, *op.cit.*, p. 270.

Quelles sont ces entreprises et leurs pratiques ?

Le Rapport final du Groupe d'experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo, dans son annexe, cite plusieurs compagnies canadiennes impliquées dans le conflit congolais. Par ailleurs, il a aussi été révélé dans un rapport d'une commission spéciale de l'Assemblée nationale congolaise -(rapport Lutundula, d'après le nom du président de la commission), chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et 1998 -que plusieurs entreprises canadiennes ont profité de l'instabilité économique et politique pour décrocher des contrats léonins.

Les différentes entreprises qu'on retrouve avant la rébellion y compris celles du Canada et qui entreprennent des négociations avec le gouvernement, en 1995, sont « Swipco (suisse), Lundin Group (canadien), Cluff Mining (britannique), Banro (canadien), Mindev (belgo-canadien), Barrick Gold (canadien), South Atlantic Resources, SAR (canadien), Union Minière (belge), Anvil Mining (australien), Gencor, Iscor et Broken Hill (sud-africains) en vue de la vente par appartements¹⁴ des polygones de la Gécamines, de la Sominki et de l'Okimo²¹⁶». On voit que : « Toutes ne sont pas fortes d'emblée de capitaux canadiens, mais elles trouvent avantageux de piloter leurs opérations africaines à partir de nos contrées²¹⁷».

Les raisons qui les poussent à s'intéresser du Congo sont, comme le souligne Pierre Baracyestse : « les ressources minières dans d'autres pays du monde sont déjà fortement entamées, si pas épuisées, et celles qui sont en exploitation présentent des coûts de revient trop élevés. Les grands financiers de ce monde, chasseurs de richesses minières ont les yeux braqués sur l'Afrique

²¹⁶ Rapport Lutundula, p. 6. <http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/000/209/original/Lutundula-2006-ReportCompleet.pdf?1430928066>

²¹⁷ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 55.

Centrale où les gisements découverts sont encore vierges ou mal exploités et susceptibles d'ouvrir des marchés aux grands capitaux²¹⁸». Outre la politique de la privatisation des entreprises d'État instituée par les institutions de Bretton Wood pour aider les États africains de s'acquitter de leur dette extérieure qui ne sont plus à mesure de rembourser, on pourrait évoquer comme d'autres raisons : « la fin de la guerre froide ouvre les marchés et favorise la mobilité des capitaux à l'échelle mondiale ; l'industrie minière mondiale elle-même subie des profondes transformations. Les compagnies minières s'engagent dans des fusions et acquisitions des parts sociales entre elles à l'échelle du globe²¹⁹». La fin guerre de la froide a redéfini les paramètres internationaux et l'ouverture de marchés comme l'Afrique francophone. C'est dans ce contexte des bouleversements économiques et politiques autour des années 1990 que les minières canadiennes, depuis lors, ont quadrillé la République Démocratique du Congo. Cette dernière se présente alors à leurs yeux comme une manne économique, financière avec des réserves minières estimées à 24 mille milliards USD²²⁰. Malheureusement pour ce pays aussi riche, « l'état de nécessité et d'asphyxie financière dans lequel se trouve le Zaïre ne donne pas beaucoup de marge de manœuvre au Gouvernement dans les négociations avec les multinationales, intéressées plus au rendement boursier rapide de l'investissement initial qu'au développement d'un pays dont la gestion est des plus chaotiques²²¹».

La rébellion qui se déclenche 1996 à l'est du Congo, pour renverser le président Mobutu en règne depuis 32 ans, attire de nouveaux joueurs, en dépit de ceux qui étaient présents. Certaines de ces entreprises sont parties prenantes dans ce conflit avec des aides indispensables. « Le pays

²¹⁸ Pierre Baracyestse, *op. cit.*, pp. 3-4.

²¹⁹ Rapport Lutundula, p.5 <http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/000/209/original/Lutundula-2006-ReportCompleet.pdf?1430928066>

²²⁰ Montant avancé par Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 270.

²²¹ Rapport Lutundula, p. 6.

étant à haut risque, les seniors préfèrent agir par les juniors interposés. Comme des pêcheurs en eau trouble, ces derniers se jettent dans la chasse au trésor en imposant leur conditionnalité et dans le but principal d'acquérir des titres miniers à revendre le moment venu au prix fort sur le marché international ou à l'aide desquels obtenir des financements auprès de certaines banques²²²».

Partant du fait que le rapport des experts de l'ONU estime que « les principes directeurs de l'OCDE offrent en outre un mécanisme qui permet de porter à l'attention des gouvernements des pays d'origine, c'est-à-dire des pays où ces entreprises sont enregistrées, les violations, par elles, de ces principes. Les gouvernements dont la juridiction s'exerce sur ces entreprises se rendent coupables de complicité en ne prenant pas les mesures correctives nécessaires²²³». De plus : « Ils (les principes directeurs de l'OCDE) se regroupent en quatre catégories : droits de l'homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption²²⁴». Pour ce qui est du contenu de ces principes directeurs, Dominique Carreau et Patrick Juillard notent que :

En ce qui concerne les droits de l'homme, les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter le respect du droit international en la matière, à ne pas être complice de violations de ces droits ;

En ce qui concerne le droit du travail, les entreprises sont invitées à reconnaître la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ; à éliminer toutes formes de travail forcé ou clandestin ; à abolir le travail des enfants ; à éliminer toute discrimination dans l'emploi ;

En ce qui concerne l'environnement, les entreprises sont invitées à observer le principe de précaution ; à promouvoir une plus grande responsabilité en matière de l'environnement à favoriser les technologies respectueuses de l'environnement ;

²²² *Idem*, p. 6.

²²³ Le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo, mandaté par le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, octobre 2002, p. 35.

http://www.voltairenet.org/IMG/pdf/fr-S-2002-1146_fr.pdf

²²⁴ Dominique Carreau et Patrick Juillard, *op.cit.*, p. 50.

Enfin, les entreprises sont invitées à lutter contre la corruption sous toutes ses formes²²⁵.

On peut, d'ores et déjà, constater que dans les principes ci-dessus, la question des droits humains est considérée et cela évoque les « valeurs canadiennes ». Rien de surprenant, le Canada est un fervent défenseur du multilatéralisme et la philosophie libérale de l'internationalisme constitue un des éléments de son identité internationale. « L'internationalisme est une pratique à la fois politique et discursive incarnant des valeurs sociales qui, sur un plan historique, ont contribué à définir une identité canadienne sur la scène internationale ²²⁶». En tant que membre fondateur de l'OCDE, son discours politique ne pouvait que se retrouver dans les dix principes directeurs. Bien que ces règles n'ayant pas un caractère contraignant comme nous l'a démontré Anik Veilleux, le Canada ne peut se soustraire de son obligation morale et éthique de les faire appliquer aux entreprises multinationales qui entrent sous sa juridiction. Une obligation qu'il s'est lui-même attribuée sur la scène internationale et qui est liée à ses valeurs. Le Canada devrait plutôt s'y mettre pour sanctionner ses entreprises, qui agissent en prédateur et dont le bilan n'est pas satisfaisant en matière de droits humains.

Voyons, ainsi, ces entreprises et en quoi consistent ces pratiques ? Une liste des entreprises minières canadiennes exhaustive serait trop longue, voire même disparate. Voici quelques-unes d'entre elles, à titre indicatif, qui se recoupent dans leurs pratiques avec celles qui ne sont pas citées. Cette liste pourrait s'élargir à d'autres entreprises minières canadiennes établies en Amérique latine, aux Philippines...où les mêmes qui ont des ramifications dans le monde et dont les pratiques se ressemblent beaucoup.

²²⁵ Dominique Carreau et Patrick Juillard, *op. cit.*, p. 50.

²²⁶ Marc-André Anzueto, *op. cit.*, p. 609.

A. American Mineral Fields International (AMFI)

Cette multinationale qui existe depuis 1995 apparaît « comme un instrument destiné à exécuter en Afrique la volonté de domination économique des financiers occidentaux et particulièrement d'assouvir en RDC les desseins des sociétés américaines dont les dirigeants participent aux grands enjeux stratégiques mondiaux qui relèvent de la science, de la technologie, des finances, des industries ou de la politique²²⁷». Ces opérations sont accomplies à partir de l'Arkansas aux États-Unis d'Amérique²²⁸. Cet État est considéré par certains spécialistes de la fiscalité comme un paradis fiscal. L'apport financier et logistique à la rébellion aboutiront à « trois accords portant respectivement sur trois sites de la Gécamines : -extraction du cuivre et du cobalt à Kolwezi ; - extraction du cobalt à partir de résidus de cuivre à Kipushi;- et usine de traitement de zinc à Kipushi²²⁹ ». Il est à noter que : « D'aucuns la décrivent déjà comme une véritable machine politico-militaro-financière, probablement à cause de ses liens avec plusieurs firmes de mercenariat actives dans les zones de conflit²³⁰». Cette compagnie est aussi « difficile à suivre précisément parce qu'elle échappe aux logiques nationales, tout en bénéficiant de la protection canadienne, l'AMFI est un carrefour financier, politique et militaire. Regroupant des personnalités politiques occidentales, des seigneurs de guerre africains, des affairistes louches et des trafiquants suspects, elle est l'illustration inquiétante des sociétés qui composent la Mafriafrique²³¹».

Pour décrocher des concessions de gisements miniers en RDC, l'AMFI s'est rallié du côté de la rébellion qui éclate dans l'est de la république. De ce rapprochement découle une entente

²²⁷ Pierre Baracyestse, *op. cit.*, p. 4.

²²⁸ Voir rapport Lutundala p. 7

²²⁹ Rapport Lutundala, p. 7.

²³⁰ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 275.

²³¹ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 58-59

d'un milliard de dollars USA sur une mine de Kolwezi qui vaudrait 16 milliards de dollars²³². « Il faut noter que cette mine souterraine de Kipushi a la particularité d'avoir une forte concentration de minerais sur une petite surface, et ce jusqu'à plus de 1000 mètres de profondeur ; en plus du cuivre et du zinc, on y extrait du germanium et presque tous les minerais associés au cuivre²³³».

Une rébellion nécessite des moyens financiers, « pour mener la guerre à terme, une aide financière de 50 millions de dollars est allouée par l'AMFI à Kabila (chef rebelle). Jean-Raymond Boule [actionnaire principal met également à la disposition de la rébellion un petit avion porteur de la firme et avança 1 million de dollars à titre des taxes minières²³⁴]. Pire encore, « après avoir contribué à son essor, l'AMFI a donc cassé l'AFDL de Kabila dans l'Est congolais. L'AMFI apporta un appui financier, militaire et logistique déterminant aux organisations coalisées au sein de l'AFDL²³⁵».

Comme en affaires, il peut arriver que certains engagements n'aboutissent pas. Le nouveau régime de Kinshasa au pouvoir depuis le 17 mai 1997 a remis en cause l'entente conclue le 16 avril 1997. Il a voulu revoir les contrats qu'il a qualifiés de déséquilibrés. Les relations qui s'effritent avec le gouvernement, l'AMFI se range derrière une nouvelle rébellion à partir du 2 août 1998 que va vivre le pays en apportant son aide aussi majeure. Comme toute guerre, les conséquences sont dramatiques en matière des droits humains, des morts, viols... On peut, toutefois, remarquer une assistance financière et matérielle de l'AMFI à la rébellion. Au Canada, ces pratiques ne passeront jamais pour décrocher des contrats miniers. C'est même détruire le fondement de la

²³² Ce montant est tiré dans Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 277 qui lui-même cite Pierre Baracyestse.

²³³ Pierre Baracyestse, *op. cit.*, p. 7.

²³⁴ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 278.

²³⁵ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 110.

confédération. L'AMFI se permet de marcher sur certaines valeurs humaines et même canadiennes en RDC, sous le regard bienveillant, voire complice, de l'État canadien, tout en bénéficiant de la protection du Canada. (nous y reviendrons au point 3 de ce chapitre.)

B. Barrick Gold Corporation

Cette compagnie canadienne avait déjà des concessions avant la rébellion en 1996. « Le déclenchement de la guerre à la fin octobre 1996 mit un frein aux appétits voraces des uns et des autres, mais n'a pas empêché BGC, dans le souci d'acheter les faveurs de deux camps, de financer indirectement l'une et l'autre partie²³⁶». Contre toute attente, le nouvel homme fort de Kinshasa avait fait la promesse de ne pas revisiter les accords conclus avec l'ancien régime. Toutefois, « une fois au pouvoir, Laurent-Désiré Kabila renégocie à la baisse les engagements conclus avec Mobutu, à la grande fureur de BGC. La reprise des hostilités (en août 1998) ne concernait pas seulement l'AMFI, elle impliquait aussi ces minières qui s'étaient vues arracher le pain- y compris Barrick Gold²³⁷». Wayne Madsen écrit « qu'un des objectifs fondamentaux du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), une rébellion épaulée par le Rwanda — un groupe qui lutte contre le gouvernement Kabila au Congo —, consiste en la restitution de concessions minières à Barrick Gold Inc. du Canada²³⁸». Le RCD constituait une faction de la rébellion de 1998, aujourd'hui il est transformé en parti politique. « En 1999, alors qu'une partie du Congo orientale est aux mains du RCD, une entente serait entretenue entre Barrick et la rébellion²³⁹».

²³⁶ Patrick Mbeko, *op.cit.*, p. 288

²³⁷ *Idem.*

²³⁸ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 110.

²³⁹ Patrick Mbeko, *op.cit.*, p. 289.

L'implication des multinationales dans le conflit des Grands Lacs a des conséquences dramatiques comme le font remarquer A. Deneault et ses collaborateurs :

Il meurt par mois 38 000 personnes de cette guerre au Congo, directement et indirectement, estimait-on en 2006. Un officier de la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (Monuc) a soutenu auprès d'Amnesty International que sur 30 victimes de cette « guerre », deux seulement sont des soldats. Parmi ces derniers toutefois, on compte beaucoup de victimes psychologiques, puisque les effectifs d'enfants-soldats, qui ont parfois moins de dix ans, se comptent par dizaines de milliers. « Beaucoup sont enrôlés par la force, et notamment enlevés. Des enfants sont battus et violés, ils sont contraints de participer aux combats et de commettre des atteintes graves aux droits humains... De l'équipement militaire ou des armes en provenance du Canada ont transité par le Rwanda pour se retrouver dans les régions sinistrées. « Dans ces régions, les armes servent surtout à tuer, violer, torturer, mutiler et terrifier les civils²⁴⁰.

Par ailleurs, « les concessions de Barrick et d'AngloGold Ashanti ont stimulé le trafic d'armes et les abus des droits humains²⁴¹ ». Il importe de préciser que des grands noms de la politique et des finances canadiennes se retrouvent au conseil consultatif international de Barrick Gold Corporation, tels que Brian Mulroney (Premier ministre du Canada 1984-1993), John Crow (Gouverneur de la Banque du Canada 1987-1994), Paul G. Desmarais Senior, J. Trevor Eyton (ancien avocat, homme d'affaires et sénateur retraité) ...

La présence de Barrick Gold dans l'Est a aussi attisé le conflit interethnique. Ainsi, Colette Braeckman a écrit : « Ce que l'histoire retiendra, c'est que des Congolais, Hema, Lendu, Nande et autres ethnies ont été poussés à s'entretuer, à se haïr et à s'exclure, sur des terres riches qui auraient pu les nourrir tous, et cela afin que la "paix ougandaise" puisse un jour s'étendre

²⁴⁰ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 115.

²⁴¹ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 293.

sur des territoires vidés de leurs habitants, rendus accessibles aux sociétés pétrolières et à des multinationales comme Ashanti Goldfields ou Barrick Gold ²⁴²».

C. Heritage Oil

Cette entreprise cotée en bourse à Toronto et qui a vu ses jours à Calgary appartient à un certain Tony Buckingham qui s'appellerait réellement Anthony Leslie, proche de Tony Blair ancien Premier ministre britannique (1997-2004)²⁴³. Elle se voit accorder en 2003 des gisements du pétrole à l'est du pays par le gouvernement de président Joseph Kabila, qui lui succéda à son père L.D. Kabila assassiné, en janvier 2001. Tout ceci se passe après la signature de l'accord de paix qui a ramené toutes les factions rebelles sur la table des négociations. « Ce territoire congolais jouxte des aires d'exploitation dans l'Ouganda voisin, que la pétrolière canadienne s'est déjà vu concédées. Ces droits d'exploration (ainsi que d'exploitation en ce qui concerne le versant ougandais), que Heritage a acquis tant au Congo oriental qu'en Ouganda, lui permettent de lancer des projets d'exploitation sur les deux rives du Semliki, un fleuve limitrophe qui se déverse dans le lac Albert. Ce gisement recèlerait de part et d'autre de la frontière entre 332 et 996 millions de barils²⁴⁴ ». Dans ses eaux troubles de l'Est, on remarque déjà que Heritage Oil avait un permis d'exploitation des forces rebelles parrainés par l'Ouganda.

D. Banro Resource Corporation

Selon Patrick Mbeko cette compagnie d'exploitation aurifère « est une société canadienne basée à Toronto²⁴⁵». La compagnie est installée au Congo depuis 1995 suite à une option

²⁴² Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 144.

²⁴³ Lire Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 299.

²⁴⁴ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p.127.

²⁴⁵ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 310.

d'achat pour la Sominki (société minière du Kivu), dont elle acquiert 72% des parts, le 28% restant étant la propriété de l'État zaïrois de l'époque. Comme nous l'avons vu plus haut, en 1996, c'est la première rébellion qui est en marche, donc les multinationales s'arrangent aussi pour tirer profit dans cette situation conflictuelle. A. Deneault note que : « Banro profite alors de cette instabilité politique pour effectuer un tour de passe-passe juridique. Elle scinde la Sominki en deux entités, en destinant à l'une les passifs ainsi que les réserves sans grande valeur, et à l'autre les actifs prometteurs. C'est ainsi que naissent, en 1997, la Sakima (Société Aurifère de Kivu et Maniema) qui exploitera l'or et les sites rentables, et la RMA (Ressources Minières Africaines) à qui échoient l'étain (dont les cours chutent depuis 1985) et les dettes de la Sominki-en-liquidation²⁴⁶». Cette pratique malhonnête « permet à la société de se défaire juridiquement de ses obligations, en laissant en plan tout ce qui concerne la société négative ²⁴⁷».

Plus tard quand la rébellion gagnera du terrain, Banro n'hésitera pas de se rapprocher du chef rebelle L.D. Kabila pour protéger ses concessions acquises sous le règne de Mobutu. « Renégociant néanmoins ses droits avec l'AFDL — la coalition menée par Kabila Banro parvient à gagner 16 % de parts supplémentaires (88 %) dans le consortium d'exploitation, *avant* que sa participation ne vienne fracasser la barre des 90 %. En janvier 1997, Banro a signé une nouvelle convention minière lui octroyant 93 % de la société restructurée et renommée Sakima²⁴⁸ ».

Pour protéger leurs intérêts économiques, les multinationales ne s'empêchent pas de pactiser avec une rébellion qui entraîne des morts. Pendant la seconde rébellion de 1998, Banro

²⁴⁶ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 118

²⁴⁷ *Idem*, p. 118.

²⁴⁸ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, 119.

s'est allié aussi à la nouvelle force de l'Est, car le gouvernement central avait déchu l'entreprise ses droits miniers suite aux refus d'honorer ses obligations envers la Sominki. Outre ses alliances ou magouilles juridiques, « la Ligue des droits de la personne dans la région des Grands Lacs a relevé plusieurs violations des droits humains dans les territoires où Banro exerce ses activités, elle note qu'en dépit de sa résistance à l'implantation de Banro, laquelle va aboutir à des affrontements armés, la population va assister impuissante à destruction de ses champs agricoles, à l'occupation de ses terrains par des matériels de construction des trachées et au tarissement des sources d'eau potable à la suite de la perforation de la nappe aquifère²⁴⁹».

E. Emaxon

Un autre monstre, si l'on peut dire, « Emaxon Finance International est, en effet, issu d'EMAXON INC. Celui-ci a été constitué le 28 juin 2001 en vertu de la partie I.a de la loi canadienne sur les compagnies (L.R.Q, chap. C-38) sous l'immatriculation 1160199932²⁵⁰ ». La compagnie appartenant Dan Gertler, (un homme d'affaires juif, petit-fils de Moshe Schnitzer, fondateur et président de la bourse du diamant de Tel-Aviv²⁵¹), décroche un contrat juteux sur toute la production des diamants de la Minière de Bakwanga (société d'État de droit congolais). Cet accord portait « sur la commercialisation des diamants, pour une période allant de 2003 à 2007. Désormais, 88 % de ce que produit la MIBA contrôlée par l'État échoira à Emaxon. La différence sera écoulee au prix du marché à Anvers, mais là encore, le Rapport Lutundula explique que ces diamants pourront, le cas échéant, être livrés à une destination désignée par Emaxon et être commercialisés avec son assistance au nom de la MIBA²⁵²». Par

²⁴⁹ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 315.

²⁵⁰ Rapport Lutundula, p. 50.

²⁵¹ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 316.

²⁵² Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 85

ailleurs, « Emaxon Finance International avait signé le 13 avril 2003, avec la MIBA, un contrat (...), au terme duquel il a été accordé un prêt de 15.000.000 US\$²⁵³», et le 15 juillet 2004, des modifications substantielles ont été apportées à la conditionnalité d'origine²⁵⁴ ».

En d'autres mots, le pays déchiré par la guerre n'avait pas de choix que de signer un contrat purement léonin pour financer la guerre. « En 2004, la MIBA a cédé ses pierres à son partenaire canadien au prix dérisoire de 13,40 \$US le carat, un tarif deux fois inférieur à celui obtenu par les "creuseurs" artisanaux. La MIBA est donc condamnée à attendre l'expiration en 2007 de "l'accord léonin" passé avec Emaxon., faute d'avoir pu l'annuler, ou le modifier²⁵⁵». Le rapport Lutundula, en analysant la mission de la commission mise en place, constatera que : « De l'avis de la Commission spéciale, quel que soit le taux de rentabilité interne du projet finance par ce prêt, taux estimé à 67% par la Direction de la MIBA, il n'est ni juste ni admissible qu'EMAXON gagne au triple de sa mise et fasse main basse sur la production diamantifère de la MIBA. Le contrat de prêt et de vente MIBA-EMAXON contient, à l'évidence, un déséquilibre financier à l'avantage du dernier eu égard aux règles normales du marché financier international. À la limite, il est permis d'affirmer que le prêt est usuraire²⁵⁶». Toutefois, « les concessions qu'Emaxon acquiert de la MIBA financeront un conflit armé d'une rare violence. Les morts se compteront par millions²⁵⁷».

Bref, selon les observateurs, « Emaxon fait partie d'une nébuleuse complexe à laquelle le droit canadien des sociétés n'offre aucune résistance. Les fruits de tant de mondanités et

²⁵³ Rapport Lutundula, p. 51.

²⁵⁴ *Idem*, p. 53.

²⁵⁵ *Idem*, p. 54.

²⁵⁶ Rapport Lutundula, p. 55-56.

²⁵⁷ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 88.

cooptations *mafiafricaines* transitent par le Canada dans le cadre de montages financiers occultes, auxquels nos institutions sont tout à fait compatibles²⁵⁸».

F. First Quantum Minerals (FQM) et Anvil Mining

La FQM, que le rapport des experts des Nations Unies nomme comme une société canadienne, ne déroge pas au principe, en se ralliant la rébellion pour avoir des concessions minières. « Un mois avant l'arrivée des troupes de Laurent-Désiré Kabila à Kinshasa, la First Quantum Minerals (FQM) signe avec lui trois contrats léonins d'une valeur totale de près d'un milliard de dollars qui suffiront à assurer sa richesse²⁵⁹». La corruption est aussi un élément facilitateur pour tirer plus d'avantage sur la richesse du Congo. Selon ce rapport ci-haut mentionné, « la société canadienne, First Quantum Minerals (FQM), qui souhaitait acquérir des droits sur les résidus des mines de Kolwezi, a offert à l'État un versement initial de 100 millions de dollars, ainsi que des paiements en espèces et des actions tenues en dépôt pour le compte de hauts fonctionnaires²⁶⁰». De plus, « l'activité de FQM ne génère ni emploi ni revenus fiscaux dignes de ce nom dans le pays. Le minerai étant traité dans une de ses filiales (la Bwana Mukubwa Mining) installée dans la Zambie voisine²⁶¹ ». « La pesée est effectuée à Ndola dans les installations et sur les balances de Bwana Mukubwa Mining Ltd qui transmet le rapport au personnel de l'OCC [l'Office congolais de contrôle] pour l'enregistrement sans contrôle. L'échantillonnage et les analyses du minerai pour en déterminer la teneur en cuivre et l'humidité sont effectués par Bwana Mukubwa Mining Ltd dans ses installations de Ndola, sans contrôle

²⁵⁸ *Idem*, p. 92.

²⁵⁹ *Idem*, p.69

²⁶⁰ Le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo, *op. cit.*, p. 10.

²⁶¹ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op.cit*, p. 69.

de l'OCC²⁶² ». Cependant, cette pratique de pesée démontre l'intention manifeste de se soustraire des obligations relatives au fisc congolais.

Une autre figure de la politique canadienne s'est aussi retrouvée comme conseiller au sein de la société FQM. À ce sujet, Sue Sutton mentionne que : « First Quantum Minerals est d'autant plus active sur le continent africain depuis le milieu des années 1990 que l'ancien ministre des Affaires étrangères et Premier ministre conservateur, Joe Clark, y a été conseiller spécial pour l'Afrique.²⁶³ ». Le journaliste Guy Taillefer évoquait ce rôle en ces termes : « À l'une ou l'autre des entreprises mises en cause, ont apporté leur contribution, à titre notamment de conseiller spécial, les anciens premiers ministres Joe Clark, Brian Mulroney et Jean Chrétien ²⁶⁴ ». Ainsi, la présence des anciens hommes politiques canadiens apparaît comme un apport important pour des minières canadiennes à l'étranger. Par ricochet, elle fait voir aussi une participation indirecte dans les exactions de ces entreprises qui ternissent l'image canadienne du bon gars.

Pour ce qui est d'Anvil Mining, « la situation de Mutoshi est très éloquente. Mutoshi, une petite banlieue de Kolwezi au Katanga est depuis février 2007 le Klondike des milliers de creuseurs artisanaux. Ces derniers, pour la plupart jadis employés par la Gécamines, labouraient une riche carrière abandonnée. Celle-ci est adjacente à la petite cité. Ils y ont été chassés quand, dans le cadre d'une *joint-venture*, la Gécamines l'a cédée à la canadienne Anvil Mining²⁶⁵ ».

²⁶² Rapport Luntundula, p. 161.

²⁶³ Sue Sutton (1998), « The Canadian Political Elite Discovers Africa », African Access Magazine, premier trimestre, p.8-10, cite par cité Sarnia Kazi Aoul, Bonnie Campbell, Émilie Revil, Bruno Sarrasin, « Vers une spirale de la violence ? » Montréal, mars 2000, annexe B, p. VII. <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/annexeb.pdf>

²⁶⁴ Guy Taillefer, « Un bon gars, le Canada », *Le devoir*, le 19 janvier 2008. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/172471/un-bon-gars-le-canada>

²⁶⁵ Mikhael Missakabo, *op. cit.*

The Canadian Centre for International Justice note sur son site que :

From 1998 to 2010, Anvil Mining Limited, a Canadian corporation, ran a copper and silver mine in the Democratic Republic of Congo (DRC). In October 2004, the Congolese Armed Forces (FARDC) committed widespread atrocities in crushing a small-scale uprising in Kilwa, a port town critical to Anvil's operations. After first shelling the town, Congolese soldiers carried out extra-judicial executions, torture, rapes, illegal detentions and looting. The United Nations concluded that over 70 people were killed. Anvil, whose Dikulushi mine was located 50 km away, admitted providing logistical support to the FARDC in the form of vehicles and airplane transportation.²⁶⁶

Devant ces atrocités, « une coalition des ONG canadiennes a joint sa voix à celles des ONG étrangères et réclamées du gouvernement canadien qu'il mène une enquête complète sur les faits rapportés. Mais le gouvernement canadien a répondu par un silence assourdissant²⁶⁷ ». En plus, la dépossession des terres peut constituer une preuve de la violation des droits de la personne.

G. Lundin group et Kinross-Forest

Patrick Mbeko écrit que : « L'un des contrats outrancièrement désavantageux pour l'État congolais est celui qui lie la société d'État, la Gécamines, à Tenke Fungurume Mining (TFM). Cet opérateur canadien, ramification de Lundin Mining, exploite un secteur comprenant 13 gisements identifiés sur la réserve la plus importante de la planète²⁶⁸ ».

Comme certaines multinationales durant la rébellion de 1996, Lundin Group n'hésite pas de changer son fusil d'épaule pour rejoindre la rébellion. Ainsi, « la promptitude avec laquelle Lundin s'était exécutée pourrait se justifier par le fait que, tout au long de leur progression vers la capitale, les rebelles de l'AFDL n'arrêtaient pas de signer des contrats avec n'importe quel investisseur qui se pointait à Goma. Lundin avait-elle eu peur de perdre le marché qu'elle venait

²⁶⁶ <http://www.cci-j.ca/cases/anvil-mining/>

²⁶⁷ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 324-325.

²⁶⁸ *Idem*, 327

de gagner sous le régime de Mobutu en débandade ? C'est possible²⁶⁹». L'entreprise verra ces concessions contresignées via Eurocan, sa société, par le chef rebelle, un mois avant la prise de la capitale. La quantité des matières premières, dans ces concessions, est estimée à « 18.000.000 tonnes de cuivre et 1.000.000 tonnes de cobalt soit plus de 70 années d'exploitation pour une allure de production de 200.000 tonnes de cuivre par an ou 35 ans d'exploitation à une allure de production de 400.000 tonnes de cuivre par an. Ces réserves peuvent donc être qualifiées de gigantesques. La durée de vie du projet est celle des concessions estimées à 30 ans ou plus, selon le niveau de production adopté ²⁷⁰».

Par ailleurs, « au lendemain de l'accord signé avec l'AFDL, les actions de Consolidated Eurocan Ventures grimpaient de 0,20 à 3,50 \$ CAN à la Bourse de Toronto²⁷¹». Selon le rapport, Lutundula, Lundin évoquera un cas de force majeure : « Il suspend ses engagements pour cause de Force Majeure due à des troubles militaires... Malgré l'état de force majeure déclaré par LUNDIN, ce dernier a informé la GCM par correspondances qu'il a conclu des accords d'option d'achat d'une partie de ses actions avec deux nouveaux investisseurs, BHP BILLITON et PHELPS DODGE²⁷² ». « La Lundin transige donc avec les deux majors BHP Billiton et Phelps Dodge Corp, leur cédant 70 % de ses propres titres. Ils deviennent à eux trois les nouveaux partenaires majoritaires (55 % toujours) de la Tenke-Fungurume, sans que leur partenaire public n'ait droit de regard en la matière. Lundin fait au passage un gain de l'ordre de 700 %²⁷³». En somme, « l'arnaque est de taille, mais le tour de passe-passe n'est qu'à ses débuts²⁷⁴». Le rapport Lutundula fait aussi remarquer que : « le refus de lever la force majeure

²⁶⁹ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 64.

²⁷⁰ Rapport Lutundula, p. 146.

²⁷¹ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 65.

²⁷² Rapport Lutundula, p. 148.

²⁷³ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 66.

²⁷⁴ Patrick Mbeko, *op.cit.*, p. 328.

serait justifié, en réalité, par un manque de moyens financiers de la part de LUNDIN qui exige, pour toute poursuite des négociations, l'acceptation d'autres partenaires plus fortunés, recrutés parmi les grandes sociétés minières mondiales et qui possèdent une expertise que LUNDIN n'a pas²⁷⁵». Car, « les intéressées, pour la plupart des minières « juniors » ne disposant pas des infrastructures techniques nécessaires pour exploiter elles-mêmes les concessions qu'elles obtiennent, s'en portent acquéreurs pour ensuite les revendre au détour d'un jeu spéculatif en Bourse. Leur but demeure le même : doper l'action et trouver une « major » à qui céder la concession acquise pour presque rien...²⁷⁶ » Nous avons déjà évoqué, dans le chapitre précédent, que Jean Chrétien était parmi les représentants de la société minière en cause, « son président Paul Conibear s'est félicité d'avoir bénéficié du concours de cet homme d'État canadien hautement respecté²⁷⁷». La malice de TFM ne s'arrêtera pas à ce stade. Selon Mikhael Missakabo :

En 2007, le capital d'investissement de TFM était estimé à 900 millions de dollars américains. En 2008, la Gécamines s'aperçoit que la TFM a unilatéralement procédé à une majoration de son capital d'investissement. Celui-ci passe de 900 millions à 1,75 milliard de dollars américains. Ce qui veut dire la TFM a augmenté sa part du capital de 850 millions dollars sans consulter ni informer son partenaire principal, la Gécamines. Sournement, TFM a fait passer la participation de la Gécamines dans la joint-venture de 45% à 17,5%, avançant l'amélioration des infrastructures et autres hausses des coûts comme raison. Ainsi, la mise initiale de la TFM s'en trouve surévaluer, puisque le Code Minier permet aux investisseurs de récupérer, par la procédure d'amortissement dégressif leur mise initiale. Ainsi la TFM pourra récupérer une mise surévaluée pendant les premières années d'exploitation. Et, par voie de conséquence, ces premières années d'exploitations seront déficitaires pour la Gécamines et l'état congolais.²⁷⁸

²⁷⁵ Rapport Lutundula, p. 149.

²⁷⁶ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 64.

²⁷⁷ *Idem*, p. 67.

²⁷⁸ Mikhael Missakabo, *op. cit.*

Dans cette toile de fond où l'on se croirait dans une série télévisée de cow-boys, les plus forts font la loi et imposent leur volonté, on cite aussi Kinross-Forest dont « le capital de Kinross provient essentiellement de l'Ontario. Elle s'est inscrite en Bourse à Toronto, après être née en 1993 d'une fusion de plusieurs entités²⁷⁹». Finalement, « le contrat signé en 2005, entre la Gécamines et Kinross-Forrest, accorde à celle-ci 75% des parts de la valeur partageable²⁸⁰» pour la mine de Kamoto. En plus, « si les concessions contenaient trop peu de minerai pour satisfaire aux objectifs de production définis dans l'étude de faisabilité, ou pour alimenter l'usine de traitement pendant la période de l'Accord JV [société à économie mixte], la Gécamines devrait également mettre des concessions exploitables supplémentaires à la disposition de KCC (Kamoto Copper Company)²⁸¹ ».

Le rapport des experts de l'ONU décèle que : « le Groupe George Forrest (GGF), qui est associé au Groupe OM installé aux États-Unis, gère actuellement l'une des opérations minières de la République démocratique du Congo les plus profitables, opération dont la société minière publique, Gécamines, ne retire qu'un bénéfice minime²⁸²». La position du Groupe Forrest en RDC n'a facilité que la conclusion des contrats léonins. À cela on peut ajouter l'audit que la Banque Mondiale a commandé « qui a émis un avis extrêmement favorable concernant la mine de Kamoto et la société Kinross-Forrest. Selon IMC (International Mining Consultants), les accords liant la Gécamines à Kinross-Forrest contiennent de nombreuses anomalies qui sont au détriment de la Gécamines »²⁸³. Qui plus est, « les dirigeants de la Gécamines, chargés de rédiger le protocole d'entente au nom du ministre, s'étaient vus soupçonnés de corruption

²⁷⁹ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p.76.

²⁸⁰ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 330.

²⁸¹ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 78.

²⁸² Le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo, *op. cit.*, p.11.

²⁸³ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 331.

quelques mois plutôt dans un audit de la Banque mondiale émis par la firme International Mining Consultants (IMC). Le document recommandait sans équivoque leur licenciement²⁸⁴ ».

Somme toute, les pratiques et les méthodes d'exploitation, les moyens d'obtention des concessions entraînent comme conséquence le pillage des ressources naturelles, la corruption, la guerre et son financement, le viol, les violations des droits humains, les contrats léonins... au finish, on ne compte plus les morts qui ont franchi les 5 millions.

Les comportements de ces multinationales ne sont pas propres à la région des Grands Lacs, ils se répandent dans presque toute l'Afrique Subsaharienne. Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, dans l'introduction de leur ouvrage *Noir Canada Pillage, corruption et criminalité en Afrique*, brosse un portrait de ces procédés qui embrasent tout le continent,. Ils notent :

Les effets du Canada, le monde y goûte déjà amplement : ingérence politique et contrats léonins dans la fragile République démocratique du Congo, partenariats avec les seigneurs de guerre, vendeurs d'armes et mercenaires de la région à feu et à sang des Grands Lacs, collusions mafieuses dans l'Ouganda voisin, accentuation des tensions armées autour du pétrole d'Ituri, mineurs enterrés vifs en Tanzanie, corruption au Lesotho, empoisonnement massif et génocide involontaire » au Mali, expropriations brutales au Ghana, transformation des Ivoiriens en cobayes pharmaceutiques, barrages hydroélectriques dévastateurs au Sénégal, privatisation sauvage du transport ferroviaire en Afrique de l'Ouest...²⁸⁵

Loin de se limiter en Afrique, les agissements des compagnies transnationales canadiennes semblent constituer son ADN et celui du gouvernement du Canada. En fait, l'Amérique latine qui a une longue histoire minière avec le Canada, a été longtemps victime

²⁸⁴ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 77.

²⁸⁵ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 7-8.

des actions des transnationales²⁸⁶. Par exemple, « au Salvador, suite à l'exploitation d'une mine de 1906 à 2006, les dommages environnementaux ont eu pour conséquence que la population doit maintenant déboursier 26% de ses revenus pour avoir de l'eau consommable. L'eau de la rivière à proximité de l'ancienne mine est de couleur jaune en permanence, d'expliquer Yanira Cortez Estevez²⁸⁷». On peut lire aussi que « lorsque la mine n'est plus rentable ou vide, les entreprises font leurs bagages et laissent au gouvernement la décontamination du site. Elles disparaissent et il est très difficile de les poursuivre en justice », d'ajouter, madame Estevez²⁸⁸. La Colombie et le Guatemala ne sont pas en marge de cette prédation internationalisée par les entreprises canadiennes. En effet, dans ces pays, « l'industrie minière cause d'importantes conséquences sociales et environnementales sur les communautés. Le plus récent rapport du vérificateur général colombien lie clairement l'industrie extractive aux conflits armés et à la violation de droits humains »²⁸⁹.

Dans le cadre toujours ses pratiques, on peut retrouver certains de ces abus au sein même de la confédération canadienne notamment sur la question des autochtones. Les autochtones au Canada ont été longtemps marginalisés et les sont toujours. La politique d'assimilation, la dépossession des terres sous le regard passif du gouvernement, la création des réserves, la loi sur les Indiens, l'histoire des écoles résidentielles des pensionnats peuvent justifier cette marginalisation. Il est, certes, vrai qu'il y a eu certaines avancées sur la question autochtone en général tel que la reconnaissance de leurs droits dans l'article 25 de la Charte canadienne

²⁸⁶ On dénombre plusieurs rapports et articles scientifiques qui dénoncent les abus de l'exploitation minière sur l'environnement, la culture, la violation des droits humains... Bref des impacts négatifs sur le tissu environnemental, politique, social, culturel et économique du pays hôte.

²⁸⁷ Richard Lahaie, « Les minières canadiennes en Amérique centrale », *L'aut Journal*, 23 mars 2017. <http://lautjournal.info/20170328/les-minieres-canadiennes-en-amerique-centrale>

²⁸⁸ *Idem.*

²⁸⁹ <http://www.mondialisation.ca/lindustrie-miniére-en-amerique-latine-une-presence-qui-derange/5345699>

des droits et l'article 35 de la loi constitutionnelle de 1982, l'arrêt Calder de 1973 ou les recommandations de la commission royale sur les peuples autochtones (pour lesquelles il n'y a aucune obligation pour le gouvernement) . Mais dans l'ensemble, la situation des autochtones au Canada laisse encore à désirer et laisse paraître un profond héritage colonial dont la logique se retrouve dans les actions des multinationales ayant comme base le Canada. Ainsi, « sans en minimiser la portée, les gains qu'ont pu réaliser les autochtones restent tributaires d'un rapport de force et de pouvoir au sein duquel, face à l'État, ces derniers n'ont jamais vraiment l'avantage²⁹⁰».

Plusieurs auteurs s'accordent à affirmer que l'État canadien est un État colonial au regard de ses politiques vis-à-vis des autochtones. Par exemple, Joyce Green soutient que « le Canada ne pourra transcender ses origines coloniales, légitimer son existence, affirmer son identité et devenir une société véritablement postcoloniale sans, au préalable, amorcer un nécessaire processus de décolonisation²⁹¹». Quant à Daniel Salée, il estime que : « l'État ne consent bien que ce qu'il veut consentir, sans déroger aux fondements de la dynamique socio-institutionnelle à laquelle il a soumis les peuples autochtones depuis la mise en œuvre de la Loi sur les Indiens, il y a près de 130 ans... À l'examen, il appert d'abord que cette loi participe de la volonté néolibérale de l'État... ²⁹²».

En se référant à la définition de Rémi Savard sur la colonisation, citée par Doris Farget, « [celle-ci] suppose l'appropriation et la dépossession des terres, le déplacement de populations

²⁹⁰ Daniel Salée, « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois : Éléments pour une ré-analyse », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 2, 2005, p. 62.

²⁹¹ Joyce Green, « Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une relecture autochtone du palimpseste canadien », *Politique et sociétés*, Vol. 23, no 1, 2004, p. 13.

²⁹² Daniel Salée, *op. cit*, p. 62.

en fonction des besoins du colonisateur, l'assimilation de peuples au mode de vie et à la langue du colonisateur, la mise sous tutelle politique et l'invalidation, la stigmatisation de cultures, de langues et de normes, par l'entremise de politiques et de lois²⁹³». Elle rajoute : « En contexte canadien, ces actions et ces processus ont notamment été organisés par l'application, par la Couronne britannique, puis canadienne, d'une politique d'achat de terres, par la signature de traités comportant des clauses d'extinction des droits sur les terres, par la politique des pensionnats et par la *Loi sur les Indiens*²⁹⁴».

Selon, encore une fois, Doris Farget, « il en résulte que le colonialisme peut être associé à plusieurs caractéristiques, d'abord la dépossession territoriale et la perte de contrôle sur l'utilisation ou l'accès aux ressources naturelles qui constituent ce territoire²⁹⁵ ». Dans ce dernier aspect, les entreprises minières au Canada détruisent les cultures, les savoirs, l'environnement au sein des communautés autochtones. Souvent, les promesses de développement économique ne sont jamais atteintes dans les réserves proches des mines. Les conditions socio-économiques restent toujours précaires. Nous pouvons évoquer le cas de la réserve d'Attawapiskat, alors que des résidents de cette communauté vivent dans des tentes et des abris non-isolés, dont certains ne sont pas chauffés ou n'ont pas l'eau courante... « Attawapiskat, comme plusieurs réserves, souffre d'un grave manque de logements. Les familles s'entassent dans les minuscules maisons alignées le long des quelques rues qui forment le village. D'autres ont été évincées de leur résidence et ont été obligées de s'abriter dans des cabanes, des tipis, des tentes ou d'immenses roulottes de chantier

²⁹³ Doris Farget, « Colonialisme et pollution environnementale Prolongement et effets sur les droits des peuples autochtones », *Criminologie*, Volume 49, Numéro 2, Automne, 2016, p. 98.

²⁹⁴ Doris Farget, *op. cit.* p. 98.

²⁹⁵ *Idem.*

fournis par l'entreprise De Beers, qui exploite une mine de diamants à environ 80 km de la communauté.²⁹⁶».

D'une manière générale, en ce qui concerne l'Afrique, Laurent Laplante note que : « Le Forum social mondial tenu à Montréal en janvier 2007 évoquait la situation sans troubler la sérénité des médias ou des milieux politiques. La démesure de ces captations de dividendes ne doit pourtant pas occulter celle des exactions perpétrées à l'endroit des populations africaines : création de milices privées déchaînées les unes contre les autres pour établir l'emprise d'une société minière sur les ressources naturelles, corruption des dirigeants africains, dépossession des mineurs locaux, etc...²⁹⁷ ». Les différentes multinationales continuent plus ou moins à utiliser ces méthodes pour tirer profit du sol congolais qualifié de scandale géologique.

3. L'appui du gouvernement canadien à ces multinationales

L'appui du gouvernement canadien se réalise de plusieurs manières. Il passerait nécessairement par le plan législatif (de règles juridiques réticentes à condamner les abus des entreprises à l'étranger), par le plan judiciaire, par le financement des multinationales, une fiscalité trop généreuse et un soutien diplomatique et politique. Tout ceci au détriment de la population du pays hôte, comme l'a indiqué le rapport de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). Il appert que : « Canada offers its mining companies political, economic, and legal privileges that have extremely negative consequences for the protection of the human rights of the populations of the countries in which the projects are developed²⁹⁸».Pire

²⁹⁶ Stéphanie Levitz, « Attawapiskat : Harper rencontrera les chefs autochtones en janvier », *Lapresse*, le 1 décembre 2011.

<http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201112/01/01-4473689-attawapiskat-harper-rencontrera-les-chefs-autochtones-en-janvier.php>

²⁹⁷ Laurent Laplante, « Noir Canada : un livre nécessaire », *Nuit blanche*, Numéro 112, Automne 2008, p. 11.

²⁹⁸ Working Group on Mining and Human Rights in Latin America, *op. cit.*, p. 25.

encore, « les entreprises minières canadiennes reçoivent de l'État des contributions directes à leurs activités, par exemple des prêts et garanties d'Exportation et Développement Canada, des avantages fiscaux ou encore un appui diplomatique²⁹⁹». La passivité de la législation canadienne, la rescousse judiciaire, le soutien politique sont aussi des éléments qui favorisent les multinationales à mieux s'implanter et à dominer sans inquiétude dans les pays hôtes, en marge de règles des droits humains et de codes de conduites de l'OCDE. De telle sorte qu'un pays comme la RDC est victime d'une prédation sans fin des géants de l'industrie minière. Ce qui a poussé Pierre Baracyestse à écrire que :

En effet, les sociétés multinationales ne se contentent plus aujourd'hui de dicter leurs lois aux gouvernements du monde, même aux plus puissants, ni de contrôler ces États. Elles nourrissent désormais l'ambition de fonder un nouvel ordre mondial, en procédant à la création de nouvelles entités étatiques qui seraient leurs propres émanations et fonctionneraient comme un de leurs organes (souvenez-vous de la fameuse phrase de Georges BUSH au début de la guerre d'Irak : nous allons instaurer un Nouvel Ordre Mondial). Les moyens militaires que ces groupes détiennent et manipulent leur permettent d'imposer leur volonté à des institutions nationales ainsi qu'à des gouvernements ; de prendre possession d'un État, de l'acheter entièrement, mais également de l'anéantir, d'en démanteler les structures et d'ériger à la place une nouvelle entité étatique fonctionnant comme une simple filiale, un vulgaire établissement ou un banal comptoir. Aujourd'hui aucune institution, aucune organisation, nationale ou internationale, aucun gouvernement, aucun pays et forcément, aucun individu, fut-il Président de la République, ne peut opposer de résistance notable à ces nouveaux maîtres du monde. Monstres sans tête, les puissantes firmes multinationales au travers de mégafusions successives, augmentent leur taille autant que leur pouvoir et leurs capacités de nuisance face aux populations banalisées.³⁰⁰

²⁹⁹ Éva Mascolo-Fortin, « Le Canada en Amérique latine : quand la diplomatie devient minière », *Huffpost Québec*, le 30 novembre 2014.

http://quebec.huffingtonpost.ca/un-seul-monde/diplomatie-miniére-canada-amerique-latine_b_5412513.html

³⁰⁰ Pierre Baracyestse, *op. cit.*, pp. 4-5.

Sur le plan législatif et judiciaire

Une règle de droit revêt toute son importance dans une société avec comme but ultime d'éviter soit l'arbitraire, soit la loi du plus fort. La justice, quant à elle, vient réparer le préjudice subi par une personne morale ou physique. Un constat amer se dégage en ce sens que « la porosité des lois canadiennes est en cause autant et plus que le comportement d'une entreprise isolée. Comment expliquer autrement que par le laxisme de la législation canadienne l'hallucinante popularité du TSX de Toronto auprès des entreprises minières ? En libérant les sociétés minières de toute contrainte, le Canada, qui se décrit pourtant, de Paul Martin à Stephen Harper en passant par Jean Chrétien, comme l'ami de l'Afrique, assure l'impunité à ceux qui voudraient s'approprier les ressources du continent noir³⁰¹. » Le Canada « est donc un acteur majeur de l'industrie, mais ses lois ne comprennent pas de mesures pour exiger des entreprises extractives - qui reçoivent d'ailleurs un appui gouvernemental - qu'elles respectent les droits humains³⁰²».

En 2010, « le projet de loi C-300, présenté par le député libéral John McKay, prévoyait que les compagnies engagées dans des activités illégales à l'extérieur du pays ne pourraient plus être financées par Exportation et développement Canada ni bénéficier d'un appui diplomatique.³⁰³ » Malheureusement ce projet avait été rejeté par les conservateurs (140 voix contre 134 voix). Ceci allait peut-être redorer l'image ternie du Canada d'avoir une législation appropriée sanctionnant les entreprises minières complices des violations des droits humains ou normes environnementales. Car, selon les propos du député John McKay, recueillis par PostMedia News, « les faits démontrent que les compagnies violent les droits de la personne,

³⁰¹ Laurent Laplante, *op. cit.*, p. 10.

³⁰² Éva Mascolo-Fortin, *op. cit.*

³⁰³ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/491607/miniere-responsabilite>

qu'elles sont impliquées dans des viols et des meurtres pour assurer la sécurité de leurs sites, qu'elles opèrent sans permis, et qu'elles contribuent à dégrader l'environnement ³⁰⁴». De plus, « un rapport commandé par l'industrie minière canadienne et rendu public par l'organisme Mines Alerte Canada montre que les compagnies minières canadiennes sont responsables d'un tiers des violations commises par l'industrie minière dans le monde. Plusieurs de ces violations concernent l'environnement et les droits de la personne³⁰⁵ ». Par ailleurs, les données recueillies par « MiningWatch révèlent que sur 171 incidents commis par l'industrie minière, 34% l'étaient par des compagnies canadiennes. 62% des incidents provenaient de conflits avec les communautés locales³⁰⁶». Cet échec venait encore vider le discours politique sur les valeurs de tout son sens au-delà des pratiques de ces entreprises : « Pratiquement tous les députés conservateurs étaient opposés au projet de loi du député McKay. Le ministre du Commerce international, Peter Van Loan, a affirmé que le projet de loi allait inciter les minières à déménager à l'extérieur du Canada, ce qui entraînerait du coup d'importantes pertes d'emplois³⁰⁷ ». En dépit de l'échec du projet de loi C-300: « The Canadian State has knowledge of the serious environmental damage and the human rights violations in the regions in which Canadian companies operate, and has been called upon nationally and internationally on numerous occasions to adopt effective mechanisms to address human rights violations abroad by Canadian companies. However, Canada has not responded to these requests³⁰⁸». Le rapport souligne aussi que «it is crucial to develop the concept that states of origin of transnational corporations have the obligation to respect and guarantee human rights in connection with

³⁰⁴ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/491607/miniere-responsabilite>

³⁰⁵ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/490733/mines-canada-violations>

³⁰⁶ <http://www.mondialisation.ca/lindustrie-mini%C3%A9re-en-amerique-latine-une-presence-qui-derange/5345699>

³⁰⁷ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/491607/miniere-responsabilite2>

³⁰⁸ Working Group on Mining and Human Rights in Latin America, *op. cit.*, p.29

violations committed outside their borders, when the commission of such violations is facilitated by the acts or omissions of the home states³⁰⁹».

En matière judiciaire, la confédération semble garantir une protection aux entreprises minières canadiennes qui sont implantées à l'étranger. Patrick Mbeko s'exclame en relevant que : « le Canada rend techniquement difficile, voire impossible en droit, de poursuivre au civil ou au criminel des sociétés que l'on soupçonne, document à l'appui, d'avoir commis des abus à l'étranger. Un vrai paradis judiciaire ! ³¹⁰».

Une fiscalité généreuse

Une fiscalité est aussi un élément de soutien des entreprises : « Le Canada serait, comme marché boursier ouvert aux sociétés minières, un paradis fiscal où sont suspendues les exigences minimales de la transparence, de l'internalité des coûts, des responsabilités à l'étranger. Près de 60 % des sociétés minières s'y trouvent inscrites. On en comptait 1300 à Toronto en 2007 ». Par ailleurs : « C'est deux fois plus que les cinq Bourses concurrentes réunies. À lui seul, ce chiffre place dans une clarté déshonorante le laxisme canadien : le pays qui attire 60 % des sociétés minières du monde ne peut être pour elles autre chose qu'un paradis de la complaisance ³¹¹». Selon Mikhael Missakabo : « La TSX de Toronto qui exerce un irrésistible attrait de prédilection. La raison est évidente : elle est la moins regardante sur les valeurs déclarées par les entreprises minières. Certains analystes vont jusqu'à dire que, contrairement aux bourses américaines, la TSX (Bourse de Toronto) ferme les yeux sur les évaluations à la baisse des gisements miniers faites à dessein. Celles-ci permettent, par la suite, aux entreprises minières de spéculer sur la valeur réelle des ressources et de voir augmenter

³⁰⁹ Working Group on Mining and Human Rights in Latin America, *op. cit.*, p. 25.

³¹⁰ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 334.

³¹¹ Laurent Laplante, *op. cit.*, p. 10.

exponentiellement leurs profits³¹²». Tous ces avantages ne se limitent pas dans le cercle boursier à Toronto. Le fédéral apporte aussi sa contribution par l'entremise des autres institutions.

Financement des entreprises

Sans l'appui d'Ottawa, peut-être les multinationales canadiennes n'inonderaient pas l'est de la RDC. Le climat des affaires n'est pas propice aux investissements, au regard de l'instabilité politique et les conflits armés qui durent plus de 20 ans. «Le gouvernement du Canada finance les entreprises extractives en leur fournissant : des prêts, par l'entremise d'Exportation et développement Canada (une société d'État) et de la Société financière internationale (un organisme multilatéral qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale) ; du financement par actions, par l'entremise de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada; du financement par actions, par l'entremise du Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique de l'Agence canadienne de développement international ; du financement pour la réalisation d'études de faisabilité, par l'entremise du Programme de coopération industrielle de ACIDI (le volet commercial de l'Agence canadienne de développement international)³¹³ ». Ces institutions étatiques ou multilatérales (dont le Canada est membre) sont au centre des plusieurs critiques, qui affluent dans tous les sens : chercheurs, ONG, rapports, médias... On fait remarquer aussi que: «the political and economic support Canada gives Canadian companies (through mechanisms such as Export Development Canada (EDC), the Investment Board of the Canadian Pension Plan, and the Canadian International Development Agency) is

³¹² Mikhael Missakabo, *op. cit.*

³¹³ Mark Foss, Catherine Coumans, Karyn Keenan, Ian Thomson, Fraser Reilly-King et Katia Gianneschi, « Affaires douteuses, Pratiques douteuses Le soutien du gouvernement fédéral aux entreprises minières, pétrolières et gazières canadiennes à l'étranger », *RRCCE*, Ottawa, mai 2007, p. 1.1.
<http://www.halifaxinitiative.org/sites/halifaxinitiative.org/files/PratiquesDouteuses.pdf>

provided without adequate controls to prevent the violation of human rights in the countries where the companies that receive these benefits operate ³¹⁴».

En ce qui concerne EDC, « en 2005, elle a fourni plus de 57 milliards de dollars en fonds et services de gestion du risque, y compris du soutien à des projets extractifs canadiens à l'étranger. Pendant cette même année, 2,54 milliards de dollars (soit 13 pour cent) des garanties et des prêts commerciaux de EDC ont été accordés au secteur énergétique ³¹⁵». Il est à noter que « le niveau de transparence d'EDC n'est toujours pas suffisant pour garantir la reddition de comptes. La société d'État ne divulgue pas son processus de diligence raisonnable appliqué aux projets proposés, pas plus qu'elle ne révèle les normes spécifiques qu'un projet est estimé respecter. En outre, EDC n'exige pas que les entreprises consultent les populations locales susceptibles d'être touchées par leurs investissements³¹⁶ ». Sept ans plus tard, EDC garde toujours sa même logique. Une autre recherche vient confirmer ces méthodes d'évaluation occultes.

In 2011, EDC provided the extractive sector with more than CAD \$17 billion in financing and insurance, making this industry its biggest beneficiary. In spite of falling under the Access to Information Act, virtually no public information is available about EDC's decision-making processes. Nor does EDC disclose how it evaluates proposals from clients; the conditions, if any, it imposes on clients to obtain financing; how it evaluates whether clients remain in compliance with conditions established and/or the pertinent regulations; and how it deals with cases of noncompliance. Of the companies studied in the report, three have or had financial support from EDC: Barrick Gold, Iamgold, and Yamana Gold³¹⁷.

³¹⁴ Working Group on Mining and Human Right in Latin America, *op. cit.*, p. 25.

³¹⁵ Mark Foss, Catherine Coumans, Karyn Keenan, Ian Thomson, Fraser Reilly-King et Katia Gianneschi, *op. cit.*, p. 1.1

³¹⁶ *Idem*, p. 1.2.

³¹⁷ Working Group on Mining and Human Right in Latin America, *op. cit.*, p. 25-26.

En plus, le domaine des droits humains dont les populations de la RDC sont victimes, l'EDC semble accorder moins d'importance. Le rapport affirme que :

(..) elle est très loin du compte en matière de droits de la personne. EDC prétend qu'elle « appuie la protection des droits de la personne reconnus internationalement ». De fait, en tant qu'institution publique, elle a l'obligation de le faire. Cependant, les politiques actuellement en vigueur à EDC n'obligent pas celle-ci à évaluer les effets potentiels des investissements proposés sur les droits de la personne. EDC s'intéresse plutôt à la façon dont les violations des droits de la personne pourraient nuire à l'investissement d'un client³¹⁸.

Une autre institution canadienne qui favorise le financement des multinationales est « l'office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) [qui] contrôle l'un des plus importants fonds d'investissement du pays. Plus de la moitié des actifs de l'Office d'investissement du RPC est constituée d'actions d'entreprises canadiennes et étrangères cotées en bourse, dont un nombre significatif d'entreprises du secteur extractif³¹⁹». Ainsi, « l'OIRPC ne sélectionne pas ses investissements ni pour exclure les entreprises ou les secteurs dont la performance en matière d'environnement et/ou de droits de la personne laisse à désirer ni pour investir de préférence dans des entreprises qui présentent un bon dossier dans ces domaines ³²⁰».

Par le biais des institutions multilatérales telle que l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), le Canada en passant aussi par l'EDC « fournit de l'assurance aux entreprises canadiennes du secteur extractif³²¹ », sans tenir compte des violations des droits de la personne qu'une entreprise minière peut orchestrer de manière directe ou indirecte. Dans « son rapport annuel, l'Agence a fourni, en 2005, 1,2 milliard de dollars en garanties pour

³¹⁸ Mark Foss, Catherine Coumans, Karyn Keenan, Ian Thomson, Fraser Reilly-King et Katia Gianneschi, *op. cit.*, p. 1.2.

³¹⁹ Mark Foss, Catherine Coumans, Karyn Keenan, Ian Thomson, Fraser Reilly-King et Katia Gianneschi, *op. cit.*, p. 1.3.

³²⁰ *Ibidem*, p. 1.4.

³²¹ *Ibidem*, p. 2.1.

soutenir 33 nouveaux projets. Avec ses 5225 actions dans l'AMGI, le Canada en est le huitième membre en importance. Le Canada a aussi un représentant au conseil d'administration de l'AMGI, qui décide des projets à soutenir³²² ». Le cas d'*Anvil Mining*, une minière canadienne que nous avons citée plus haut, peut se révéler probant :

En 2004, la RDC émergeait encore d'un violent conflit de plusieurs années. Les tensions demeuraient vives et de vastes régions du pays échappaient au contrôle du gouvernement. En septembre, le conseil d'administration de l'AMGI a autorisé l'émission d'une assurance contre les risques politiques à l'égard de la mine Dikulushi de la compagnie Anvil. Le mois suivant, Anvil fournissait aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) un soutien logistique afin de les aider à réprimer une rébellion de faible envergure dans la ville voisine de Kilwa. Les FARDC ont utilisé les ressources de la compagnie pour commettre un certain nombre de violations des droits de la personne, y compris de présumées exécutions extrajudiciaires de civils. Selon les Nations Unies, une centaine de personnes ont été tuées au cours de l'offensive militaire.¹ En 2005, postérieurement à ces violations des droits de la personne, l'AMGI a approuvé l'octroi d'un contrat d'assurance de 13,3 millions de dollars contre le risque politique à RMB International (Dublin) Ltd. et Anvil Mining Ltd³²³.

Il y a lieu de préciser que durant ces affrontements, « parmi les victimes, on comptait un grand nombre de femmes et d'enfants³²⁴ ». Un audit ordonné par la Banque Mondiale à ce sujet concluait que : « l'AMGI n'a pas explicitement traité du fait que le projet pouvait influencer la dynamique des conflits et n'a pas abordé non plus le fait que les moyens de sécurité mis à la disposition du projet peuvent indirectement entraîner des effets néfastes sur les populations locales...³²⁵ ».

³²² Mark Foss, Catherine Coumans, Karyn Keenan, Ian Thomson, Fraser Reilly-King et Katia Gianneschi, *op. cit.*, p. 2.1.

³²³ Mark Foss, Catherine Coumans, Karyn Keenan, Ian Thomson, Fraser Reilly-King et Katia Gianneschi, *op. cit.*, p. 2.1.

³²⁴ Mikhael Missakabo, *op. cit.*

³²⁵ Mark Foss, Catherine Coumans, Karyn Keenan, Ian Thomson, Fraser Reilly-King et Katia Gianneschi, *op. cit.*, p. 2.2.

Le rapport du CIDH précise que: « It is also important to note the role of the Canadian International Development Agency (CIDA)... in November 2012 — prior to the merger — a parliamentary committee of the opposition party issued a report criticizing the use of CIDA money to support the interests of mining companies³²⁶ ».

Protection diplomatique et politique

En Amérique latine par exemple, « du côté diplomatique, les ambassades canadiennes font une promotion active des projets extractifs. En octobre 2013, Mines Alerte (*MiningWatch Canada*) répertoriait divers exemples de pressions exercées par les ambassades pour favoriser les intérêts d'entreprises minières canadiennes. Les ambassades peuvent par exemple faciliter des rencontres de haut niveau pour les entreprises, prendre position en faveur d'un projet minier ou faire du lobbying en faveur d'une réforme des lois minières³²⁷ ». Le rapport présenté à la CIDH signale que: « while Canadian embassies have played a fundamental role in promoting mining activities, they have not responded to complaints about human rights violations in the countries³²⁸ ». À titre d'exemple, « Au Honduras, l'ambassade du Canada et l'ancienne Agence canadienne de développement international (ACDI) ont exercé une influence importante quant à l'adoption d'une nouvelle loi minière en janvier 2013³²⁹ ». Mark Foss et ses collaborateurs précisent que : « Il est arrivé au moins deux fois à des ambassadeurs canadiens de faire publiquement la promotion de compagnies minières canadiennes dont les activités étaient contestées par les communautés locales. En principe, le Canada s'attend à ce que ses entreprises se conforment aux normes de responsabilité sociale des entreprises les plus rigoureuses. En

³²⁶ Working Group on Mining and Human Rights in Latin America, *op. cit.*, p. 26.

³²⁷ Éva Mascolo-Fortin, *op. cit.*

³²⁸ Working Group on Mining and Human Rights in Latin America, *op. cit.*, p. 27

³²⁹ Éva Mascolo-Fortin, *op. cit.*

pratique, il aide des entreprises qui ont été associées à la violence et à des violations des droits des Autochtones³³⁰». L'un des cas de l'appui politique du Canada a été ressorti au sein du groupe Barrick Gold.

Les méthodes d'exploitation en Amérique latine ne diffèrent en rien de celles utilisées en Afrique en général, particulière en RDC. On retrouve ces mêmes entreprises qui ont des ramifications partout dans le monde. Selon Fode-Moussa Keita, « le Canada pourrait s'attribuer, sans hésiter, le titre de superpuissance minière par le fait du poids que son industrie extractive exerce dans le monde ³³¹». Le nombre des entreprises minières cotées à la bourse de Toronto où les milliards de dollars injectés dans ce domaine le prouvent sans équivoque...

³³⁰ Mark Foss, Catherine Coumans, Karyn Keenan, Ian Thomson, Fraser Reilly-King et Katia Gianneschi, *op. cit.*, p.3.1.

³³¹ Patrick Mbeko, *op. cit.*, p. 333.

Conclusion

Si le Canada n'a pas été une puissance coloniale à l'instar de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, ou encore n'a pas dominé militairement comme le modèle de l'impérialisme américain depuis 1945, il comporte néanmoins, aujourd'hui, des aspects coloniaux. Ces aspects, selon moi, hérités du passé en tant que colonie blanche au sein de l'Empire britannique, se sont développés au cours des dernières décennies en tant que puissance économique au niveau mondial. Ainsi, depuis la décennie des années 1990, notamment dans l'industrie minière, le Canada est le créateur de pratiques fort ingénieuses dans son application de principes d'exploitation que l'on pourrait qualifier de néocolonialisme. On pense notamment aux règles permissives profitant aux compagnies minières à la bourse de Toronto. État marchand à son origine, où le profit est la règle, quel que soit le prix à payer, le Canada ne semble pas s'être éloigné de sa culture coloniale britannique passée, malgré la rhétorique des dernières décennies sur le nationalisme dit civique et cette image un peu absurde de bon gars international.

Depuis la fondation du pays lors de la confédération en 1867, l'État fédéral s'est bâti autour de deux formes dominantes de nationalisme au sein de la majorité d'origine britannique, à savoir : le nationalisme impérialiste d'attachement aux institutions de l'Empire et, à partir de la décennie des années 1960, le nationalisme canadien-britannique proprement dit, lequel, malgré la politique de multiculturalisme, comporte encore des aspects du nationalisme impérial de la période 1867 aux années 1960. L'idée d'une nation canadienne, blanche, protestante et de langue anglaise, n'a pas vraiment entièrement disparu, notamment dans les milieux d'affaires. Face à ces deux principales formes d'expression de nationalisme canadien-britannique, se sont développées différentes formes de nationalisme de groupes francophones, notamment canadien-français, québécois, acadien, et le nationalisme des autochtones du Canada. La

variable du multiculturalisme depuis les années 1970 et les changements démographiques amenés par l'immigration n'ont pas fondamentalement altéré jusqu'à aujourd'hui la structure de la mosaïque verticale canadienne qui reste dominée par une élite d'affaires blanche, protestante et anglophone³³². Le Canada est, donc, un pays qui a hérité de l'influence de l'Empire britannique au XIXe siècle et d'un système international colonial marqué par la corruption et le pillage à des niveaux probablement sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Il serait naïf de penser qu'un tel système n'a pas laissé de traces jusqu'à aujourd'hui, y compris, sinon surtout, dans des anciennes colonies britanniques de peuplement comme le Canada. . .

De nos jours, les frontières de la souveraineté étatique ont été modifiées pour cohabiter et faire place à de nouveaux acteurs : les multinationales et les individus qui les gouvernent, ces hommes d'affaires très influents dans le monde politique et économique. Un rapport d'experts des Nations Unies qualifie ce réseau « d'élite » qui « tente de légitimer ces vols et de commercialiser les ressources détournées pour légitimer les sociétés minières internationales³³³ ». Ainsi, « quand on parcourt les grandes synthèses de l'histoire du Canada, il ressort de cela assez nettement que la politique canadienne-anglaise a essentiellement suivi la même trajectoire de corruption qui a caractérisé la politique de l'Empire³³⁴... ».

Comme nous venons de le voir, nous pourrions dire que les racines de la politique économique canadienne tirent ses sources dans les systèmes d'exploitation mis en place par le colonisateur par le biais des entreprises privées qui, de nos jours, se sont transposées à l'échelle internationale. Au Canada, plusieurs cas peuvent prouver cette attitude colonialiste. On peut

³³² Rick Helmes-Hayes, James Curtis (eds), *The Vertical Mosaic Revisited*, Toronto, UTP, 2015.

³³³ Le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo, *op. cit.*, p. 10.

³³⁴ Claude Couture et Paulin Mulatris, *op. cit.*, p. 37.

citer le mode d'acquisition des terres par les entreprises, notamment la compagnie de la Baie d'Hudson, l'attitude du gouvernement face aux peuples autochtones et aujourd'hui les actions des compagnies minières canadiennes.

La politique économique internationale canadienne peut se résumer selon quatre énoncés de principes tels que mentionnés par Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher à savoir :

- le gouvernement a pour mandat de stimuler son industrie minière (en crise), comme il l'a fait tout au long du XXe siècle ;
- les investisseurs canadiens à l'étranger sont bénéfiques pour l'économie nationale et doivent être encouragés ;
- les mandats financiers sont les moteurs de ces investissements et sont les mieux à même de déterminer quels placements sont optimaux. La politique du Canada doit être axée sur les multinationales et sur leurs investissements et, en conséquence, la politique étrangère du Canada doit être axée sur l'investissement ;
- le gouvernement canadien se réserve la tâche d'étayer la légitimité de cette logique de marché auprès des citoyens. Les décideurs politiques ne doivent pas perdre de vue qu'un des principaux rôles du gouvernement est justement de fournir une assise capable de légitimer les relations de marché aux yeux des citoyens³³⁵.

Partant de ces principes, le Canada veut conquérir le marché international pour sauver son domaine minier en crise grâce aux multinationales. Le terrain propice pour faire tourner son économie minière est l'Afrique et une présence très remarquable en RD Congo. Ceci se fait avec la bénédiction de l'État par le biais de la bourse. « Par exemple, une règle à la bourse de Toronto stipule que : toute société cotée à Toronto ne doit rendre publique que les informations relatives aux intérêts de son actionnariat. Les événements naturels ou politiques n'ont là d'intérêt que s'ils sont sujets à affecter la valeur de son action³³⁶ ». De cette disposition découle

³³⁵ Alain Deneault, Delphine Abadie, William Sacher, *op. cit.*, p. 160-161.

³³⁶ *Idem* p. 170.

la barbarie de ces entreprises dans les zones d'exploitation sans être inquiétées par aucune disposition légale nationale ou internationale. On peut remarquer des liens avec des seigneurs de guerre, le trafic d'armes, la déstabilisation des institutions politiques...

Pour terminer, revenons un peu sur les valeurs canadiennes. Selon Neil Nevitt, « les valeurs réfèrent aux conceptions de ce qui est désirable et forment la base du jugement que les citoyens ont quant à leurs mondes politique, économique et social³³⁷». Les valeurs canadiennes sont des concepts récurrents dans le discours la politique. C'est seulement depuis 1995 que sa promotion est inscrite dans la politique étrangère canadienne. Cette promotion est liée à des objectifs d'ordre politique, stratégique, et surtout elle permet, en apparence, de se distinguer des États-Unis.

Chantal Robichaud tire une série de constats par rapport aux valeurs que le Canada prétend défendre :

La promotion des valeurs est effectivement une solution servant avant tout à mieux situer le Canada au niveau international tout en augmentant le sentiment national, et ce, toujours dans l'objectif d'offrir aux individus l'opportunité de mieux se positionner dans un environnement compétitif... L'expérience américaine nous amène à penser que cette orientation mondialiste et idéaliste (priorité à la démocratie, à la règle de droit, au commerce ouvert) est un objectif poursuivi par les gouvernements dans le but d'assurer la sécurité au pays...il n'est donc pas étonnant de retrouver la promotion des valeurs dans les priorités de 1995, au moment où des questions stratégiques prirent de l'importance en politique étrangère canadienne. Il fallait composer avec le besoin de se distinguer des États-Unis pour assurer l'existence de la nation canadienne...la continuité dans les intérêts fondamentaux et les valeurs nationales des Canadiens (engagement à l'égard de la démocratie, des droits de la personne et de la justice, respect de la diversité) est contestée...l'appropriation et la promotion de ces valeurs libérales sont présentées comme nécessaire au processus de mondialisation: on les légitimise par des principes relatifs à des avantages économiques comparatifs et qui serviront à faire

³³⁷ Chantal Robichaud, *op. cit.*, p. 2

face à la compétition internationale et non plus à des principes immanents de justice sociale ou fondateur du contrat social... Bien qu'elle soit évoquée dans les discours et textes de la PEC, l'idée de réconcilier les préoccupations de sécurité économique avec les valeurs traditionnelles de justice sociale au niveau international a dû être plus ou moins évincée des objectifs... la priorité accordée aux objectifs de sécurité semble ainsi obnubiler les intérêts d'empathie qui pourraient être sous-tendus par la promotion des valeurs canadiennes³³⁸.

Sa conclusion est pertinente par rapport au silence canadien face à ses entreprises en RDC. Elle ajoute : « La promotion des valeurs canadiennes est en quelque sorte une dernière tentative d'inscrire les particularismes du Canada, mais il ne peut résulter de cette entreprise qu'une instrumentalisation des valeurs à des fins politiques et économiques : la promotion des valeurs pour leur mérite inhérent, par un État qui est, par définition, responsable de l'intérêt national, ne peut être qu'un oxymoron³³⁹». De plus, « la réglementation stricte de l'activité minière canadienne à l'étranger doit nécessairement s'accompagner de mesures juridiques coercitives. Les mesures incitatives ne suffisent guère ; il ne saurait y avoir de droit sans force de loi ³⁴⁰» et les entreprises minières devront aussi se conformer aux valeurs canadiennes qui sont reprises dans le guide de l'OCDE. Si le Canada veut vraiment participer au développement de l'Afrique, « pour être durable, le développement en Afrique ne saurait reposer sur un apport permanent de financements extérieurs, fussent-ils importants, mais doit au contraire reposer sur une véritable politique économique élaborée et mise en œuvre avec méthode, détermination, créativité et volontarisme³⁴¹». Dans ce contexte le Canada pourrait apporter son aide qui permettrait au continent africain de vraiment décoller.

³³⁸ Chantal Robichaud, *op. cit.*, pp. 8-12.

³³⁹ *Idem* p. 12.

³⁴⁰ Alain Deneault, Delphine Abadie et William Sacher, *op. cit.*, p. 333.

³⁴¹ Ferdinand Bakoup, *L'Afrique peut-elle gagner sa place dans la mondialisation ? Pour une politique économique systémique*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 14.

Bibliographie

Textes officiels

L'Acte de l'Amérique du Nord-britannique, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-1.html>

Loi constitutionnelle de 1982, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>

Loi sur le multiculturalisme canadien, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.7/>

Ouvrages

BAKOUP, Ferdinand, *L'Afrique peut-elle gagner sa place dans la mondialisation ? Pour une politique économique systémique*, Paris, L'Harmattan, 2009.

BATTISTELLA, Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2012.

BELISLE, Donica, *Retail Nation: Department Stores and The Making of Modern Canada*, Vancouver, UBC Press, 2011.

BELLIVEAU, Joel (2014), *Le moment 68 et la Réinvention de l'Acadie*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2014.

BESADA, Hany and MARTIN, Philip (2013), «Mining Codes in Africa: Opportunities, Challenges and Canada's Position», dans Rohinton Medhora and Yiagadeesen Samy (dir.), *Canada-Africa relations: looking back, looking ahead*, Waterloo, Carleton University, 2013.

BOILY, Frédéric « *La pensée nationaliste de Lionel Groux* », Québec, Septentrion, 2003.

« Fernand Dumont : un nationaliste à la Renan », dans Frédéric Boily et Donald Ipperciel (dir.), *D'une nation à l'autre : Discours Nationaux*, Québec, Presse de l'Université de Laval, 2011.

« Les conservateurs et l'identité canadienne de 1995 à aujourd'hui », dans Julian Castro-Rea et Frédéric Boily (dir.), *Le fédéralisme selon Harper, La place du Québec dans le Canada conservateur*, PUL, 2014.

- BOUCHARD, Gérard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde, Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2001.
- La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, 1999.
- La pensée Impuissante : Echechs et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)*, Montréal, Boréal, 2004.
- BROWN, Stephen, « l'aide publique à l'Afrique : vers un nouvel âge d'or », dans François Audet, Marie-Eve Desrosiers, Stéphane Roussel (dir.), *l'aide canadienne au développement*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008.
- CAMPBELL, Bonnie, HACTHER, Pascale et LAFORTUNE, Ariane, « Nouveaux codes-nouvelles normes Analyse comparative de la libéralisation des codes miniers en Afrique », dans Michèle Rioux (dir.), *Globalisation et pouvoir des entreprises*, Québec, Athéna éditions, 2005.
- CHARLES, Bernard, « Le Canada et l'Afrique », dans Paul Painchaud (dir.), *De Mackenzie King à Pierre Trudeau quarante ans de diplomatie canadienne 1940-1985*, Québec, PUL, 1989.
- CONOIR, Yvan, « l'action humanitaire canadienne », dans François Audet, Marie-Eve Desrosiers et Stéphane Roussel (dir.), *l'aide canadienne au développement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2008.
- CARREAU, Dominique et JUILLARD, Patrick, *Droit international économique*, Paris, Dalloz, 5^{ème} éd., 2013.
- COUTURE, Claude et MULATRIS, Paulin, *La nation et son double, Essai sur les discours postnationaux au Canada*, Québec, PUL, 2012.
- DENEAULT, Alain, ABADIE, Delphine et SACHER, William, *Noir Canada Pillage, corruption et criminalité en Afrique*, Montréal, Écosociété, 2008.
- DUPUIS, Renée, *Quel Canada pour les Autochtones ? La fin de l'exclusion* », Montréal, Boréal, 2001.
- ELDER, C. David, «Canada's Diplomacy in Africa», dans Rohinton Medhora and Yiagadeesen Samy (dir), *Canada-Africa relations: looking back, looking ahead*, Waterloo, Carleton University, 2013.
- FERRETTI, Lucia, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999.

- Globe and Mail*, cité par Claude Couture et Paulin Mulatris, *La nation et son double, Essai sur les discours postnationaux au Canada*, PUL, 2012.
- GUINCHARD, Serge et DEBARD, Thierry (dir.), *le lexique des termes juridiques 2016-2017*, Paris, Dalloz, 24^{ème} éd., 2016.
- HELMES-HAYES, Rick et CURTIS, James (eds), *The Vertical Mosaic Revisited*, Toronto, UTP, 2015.
- IGARTUA, E. José, *The Other Quiet Revolution: National Identities in English Canada, 1945-71*, Vancouver-Toronto, UBC Press, 2006.
- JUTEAU, Danielle, *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, PUM, 1999.
- KYMLICKA, Will, *La voie canadienne Repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 2003.
- LAGASSÉ, Philippe, MASSIE, Justin et ROUSSEL, Stéphane, « Le néoconservatisme en politiques étrangères et de défense canadiennes », dans Julian Castro- Rea et Frédéric Boily (dir.), *Le fédéralisme selon Harper la place du Québec dans le Canada conservateur*, Québec, PUL, 2014.
- LAVERDURE, Claude, « Les grands enjeux de la politique étrangère du Canada », dans Gérard Boismenu et Jean-Michel Lacroix (dir.), *Les enjeux de la politique étrangère canadienne. Marge de manœuvre et éléments de distinction*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2008.
- LINTEAU, Paul-André, *Histoire du Canada*, Paris, Presses universitaires de France, 5^{em} éd., 2014.
- LOISEAU, Hugo, « Les approches contemporaines des relations internationales » dans Stéphane Paquin et Dany Deschênes (dir.), *Introduction aux relations internationales Théories, pratiques, et enjeux*, Montréal, Chenelière Education, 2009.
- MARTEL, Marcel et PÂQUET, Martin, *Langue et politique au Canada et au Québec Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010.
- MBEKO, Patrick, *Le Canada dans les guerres en Afrique centrale Génocides & pillages des ressources minières du Congo par le Rwanda interposé*, Montréal, Le nègre éditeur, 2012.
- MEDHORA, Rohinton and SAMY, Yiagadeesen, *Canada-Africa relations Looking Back, Looking Ahead*, Waterloo, Carleton University, 2013.

- MCROBERTS, Kenneth, « Identité internationale et impératifs domestiques », dans Gérard Boismenu et Jean-Michel Lacroix (dir.), *Les enjeux de la politique étrangère canadienne. Marge de manœuvre et éléments de distinction*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2008.
- MILLS, Sean, *Contester l'empire pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, éditions Hurtubise, 2011.
- NYE, S. Joseph, *Soft Power: The Means to Success in World Politics*. New York, Public Affairs, 2004.
- O'MERA, Dan, « Le constructivisme. Sa place, son rôle, sa contribution et ses débats », dans Alex Macleod et Dan O'mera, *Théorie des relations internationales. Contestations et résistances* (dir.), Québec, Athéna éditions, 2007.
- PAPINOT, Christian, « Précarités d'insertion professionnelle et jeunesse en tension en France », dans Michel Bock (dir.), *La jeunesse au Canada français : formation, mouvements et identité*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2007.
- PAQUIN, Stéphane, « L'économie politique internationale et la mondialisation », dans Stéphane Paquin et Dany Deschênes (dir.), *Introduction aux relations internationales Théories, pratiques, et enjeux*, Montréal, Chenelière Education, 2009.
- SAINT-MARTIN, Denis, « La politique étrangère des libéraux au Canada : un instrument de construction de l'unité nationale », dans Gérard Boismenu et Jean-Michel Lacroix (dir.), *Les enjeux de la politique étrangère canadienne. Marge de manœuvre et éléments de distinction*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2008.
- SCHORR, Victoria and HITSCHFEL, Paul, «Canadian Trade and Investment in Africa», dans Rohinton Medhora and Yiagadeesen Samy (dir), *Canada-Africa relations: looking back, looking ahead*, Waterloo, Carleton University, 2013.
- VEILLEUX, Anik, « Les codes de conduite comme instrument de régulation des firmes multinationales ? » dans Michèle Rioux (dir.), *Globalisation et pouvoir des entreprises*, Québec, Athéna éditions, 2005.
- WINTER, Elke, *Max Weber et les relations ethniques, Du refus du biologisme racial à l'État multinational*, Québec, PUL, 2004.

Articles

ALLAIRE, Gratien, « La Francophonie canadienne, un ensemble légitime en changement »

Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society, n° 5, 2015, p. 172-196.

<http://id.erudit.org/iderudit/1029112ar>

ANZUETO, Marc-André, « Instrumentalisation des droits humains en politique étrangère

canadienne ? Le crépuscule de l'internationalisme et l'émergence du néoconservatisme au Guatemala », *Études internationales*, Volume 45, numéro 4, décembre 2014, p. 601-624

BARACYESTSE, Pierre, « L'Enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en

République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », *SOS Rwanda-Burundi*, Décembre 1999.

<http://l-hora.org/?p=4903&lang=fr>

BARRIER-ROIRON, Virginie, « Une identité impériale sans Empire ? Le sens de la politique de

décolonisation britannique », *Revue LISA/LISA e-journal* [En ligne], Vol. V - n° 3 | 2007, mis en ligne le 20 octobre 2009, consulté le 23 septembre 2016.

<http://lisa.revues.org/1483> ; DOI : 10.4000/lisa.1483

BELLIVEAU, Joel et BOILY, Frédéric (2005), « Deux révolutions tranquilles ? Transformations

politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) », *Recherches sociographiques, Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval*, Volume 46, numéro 1, janvier-avril 2005, p. 11-34

BLANCHFIELD, Mike (2016), « Abolition de l'ACDI : les employés pourraient mettre 10 ans à s'ajuster », *La presse canadienne*, 10 septembre 2016.

<http://www.lactualite.com/actualites/abolition-de-lacdi-les-employes-pourraient-mettre-10-ans-a-sajuster/>

BRAUMAN, Rony « L'action humanitaire », *Encyclopédie Universalis*, Paris, Crash, 1994,

p. 1-7.

http://www.msf-crash.org/drive/f4c5-rb-1994-l-action-humana.nitaire-_fr-p.7_.pdf

CASTRA, Michel, « Identité », *Sociologie* [En ligne], *Les 100 mots de la sociologie*, mis en

ligne le 01 septembre 2012, consulté le 07 octobre 2016.

<http://sociologie.revues.org/1593>

- CHARBONNEAU, Bruno, « Comprendre 16 ans de guerre en République démocratique du Congo », *Le devoir*, 31 décembre 2012.
- Coyne, Andrew, « On Canada Day let us remind ourselves we have done well, even as we strive to do better », *The Province*, June 29, 2017.
- CRENSHAW, W. Kimberlé, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur » (1991), trad. fr. Oristelle Bonis, *Cahiers du genre*, 2005, vol. 2, no 39, 1991, p. 51-82.
- DULUCQ, Sophie, « Le travail forcé en Afrique Équatoriale Française autour de 1910 », *Pastel la revue*, Numéro 3, mars, 2012, p. 21-23.
http://histoire-geographie.ac-toulouse.fr/automne_modules_files/standard/public/p632_0287f00a07c75ad19c949c6ed58f8256mag-3.pdf
- FARGET, Doris, « Colonialisme et pollution environnementale Prolongement et effets sur les droits des peuples autochtones », *Criminologie*, Volume 49, Numéro 2, Automne, 2016, p. 95–114.
- FOSS, Mark, COUMANS, Catherine, KEENAN, Karyn, THOMSON, Ian, REILLY-KING, Fraser et GIANNESCHI, Katia, « Affaires douteuses, Pratiques douteuses Le soutien du gouvernement fédéral aux entreprises minières, pétrolières et gazières canadiennes à l'étranger », *RCRCE*, Ottawa, mai, 2007.
<http://www.halifaxinitiative.org/sites/halifaxinitiative.org/files/PratiquesDouteuses.pdf>
- GAUTHIER, Alexandre et LAPOINTE, Simon (2011), « Les provinces canadiennes et les accords commerciaux internationaux », *Bibliothèque du Parlement*, 2011
<http://www.bdp.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/cei-16-f.htm?Param=ce5>
- GUIMOND, Eric et ROBITTAILE, Norbert et SENÉCAL, Sacha, « Les Autochtones du Canada : une population aux multiples définitions », *Cahiers québécois de démographie*, Volume 38, numéro 2, automne 2009, p. 221-251,
<http://www.erudit.org/revue/cqd/2009/v38/n2/044815ar.html>
- GOODY, Allison et LEE, James, « Le rôle et l'influence du Canada dans le monde », *Bibliothèque du Parlement*, 2011.
<http://www.bdp.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/cei-15-f.htm?Param=ce5>

- Goyette, C. Gabriel, « Que penser de la fusion ACDI-MAECI ? », *Le Huffington Post*, Québec, 28 février, 2014.
http://quebec.huffingtonpost.ca/un-seul-monde/que-penser-fusion-acdi-maeci_b_4860102.html
- GREEN, Joyce, « Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une relecture autochtone du palimpseste canadien », *Politique et sociétés*, Vol. 23, no 1, 2004, p. 9-32.
- HOUNDJAHOUÉ, Michel, « Essai sur l'étude de la coopération bilatérale entre le Canada et l'Afrique francophone 1961-1981 », *Études internationales*, Volume 13, numéro 2, 1982 p. 263-281.
- AOUL, K. Sarnia, CAMPBELL, Bonnie, REVIL, Émilie, SARRASIN, Bruno, « Vers une spirale de la violence ? », annexe B, Montréal, Mars 2000, p. VII.
<http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/annexeb.pdf>
- KEELING, Arn et SANDLOS, John, « Exploitation minière », *Historica Canada*, Juillet 2009,
<http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/exploitation-miniere/>
- KERMOAL, Nathalie, « Le nationalisme métis des années 1970 au Canada : un tournant politique majeur pour une plus grande reconnaissance », *Fédéralisme Régionalisme* [En ligne], La vague nationale des années 1960-1970. Regards croisés sur le Canada et l'Europe, Volume 13 : 2013.
<http://popups.ulg.ac.be/1374-3864/index.php?id=1200>.
- LAPLANTE, Laurent, « Noir Canada : un livre nécessaire », *Nuit blanche*, Numéro 112, Automne, 2008, pp. 10-11.
- Le comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international,
 « Surmonter 40 ans d'échec : nouvelle feuille de route pour l'Afrique », février 2007.
<https://sencanada.ca/content/sen/committee/391/fore/rep/repafriFeb07-f.pdf>
- LÉGARÉ-TREMBLAY, Jean-Frédéric, « Le grand conflit oublié », *Le Devoir*, le 21 janvier 2015.
<http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/429438/rdc-le-grand-conflit-oublie>
- LEVITZ, Stéphanie, « Attawapiskat : Harper rencontrera les chefs autochtones en janvier », *Lapresse*, le 1 décembre, 2011.

<http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201112/01/01-4473689-attawapiskat-harper-rencontrera-les-chefs-autochtones-en-janvier.php>

Projet Accompagnement Québec-Guatemala, « L'industrie minière en Amérique latine : une présence qui dérange », 12 août 2013.

<http://www.mondialisation.ca/lindustrie-miniére-en-amerique-latine-une-presence-qui-derange/5345699>

Mascolo-Fortin, Éva, « Le Canada en Amérique latine : quand la diplomatie devient minière », *Huffpost Québec*, le 30 novembre 2014.

http://quebec.huffingtonpost.ca/un-seul-monde/diplomatie-miniére-canada-amerique-latine_b_5412513.html

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Un dialogue sur la politique étrangère », janvier 2003.

MISSAKABO, Mikhael, « Empreintes et paradoxes des exploitants miniers canadiens en RDC », *Pambuzuka News*, 21 novembre 2008.

<https://www.pambazuka.org/node/50777>

OLIVIER, Mathieu, « Francophonie : où parle-t-on le plus français en Afrique ? » *Jeune Afrique*, 06 novembre 2014. <http://www.jeuneafrique.com/40545/politique/francophonie-o-parle-t-on-le-plus-fran-ais-en-afrique/>

PARENTEAU, Danic, « La contribution du Parti conservateur au processus de « nation building » canadien », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 22, n° 2, 2014, p. 251-270.

ROBICHAUD, Chantal., « Les valeurs : fins ou moyens de la politique étrangère canadienne ? », Sherbrooke, *GRIC, ACFAS*, 16 mai 2001, pp. 1-14.

www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/note-01-6-robichaud-vlrs-cdn.pdf

ROBICHAUD, Chantal et ROUSSEL, Stéphane, « L'État postmoderne par excellence ? Internationalisme et promotion de l'identité internationale du Canada », *Études internationales*, Volume 35, numéro 1, mars 2004, p. 149-170.

ROCHER, Guy, « *La notion de culture* », Extraits du chapitre IV : « Culture, civilisation et idéologie », de GUY ROCHER, Introduction à la SOCIOLOGIE GÉNÉRALE. Première partie : L'ACTION SOCIALE, chapitre IV, Montréal : Éditions Hurtubise HMH ltée, troisième édition, 1992, pp. 101-127.

http://jmt-sociologue.uqac.ca/www/word/387_335_CH/Notions_culture_civilisation.pdf

SALÉE, Daniel, « Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois : Éléments pour une ré-analyse », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 2, 2005, p. 54-74.

SINHA, Maire, « Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale, Identité canadienne, 2013 », *Statistique Canada*, Octobre 2015.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2015005-fra.pdf>

THEDE, Nancy et TREMBLAY, Daniel, « Les ONG canadiennes et québécoises : le rêve d'une innovation sans risque ? », CRDC, Université du Québec en Outaouais, Novembre 2006.

<http://www.deslibris.ca/login.ezproxy.library.ualberta.ca/ID/234974>

TAILLEFER, Guy, « Un bon gars, le Canada », *Le devoir*, le 19 janvier 2008.

<http://www.ledevoir.com/politique/canada/172471/un-bon-gars-le-canada>

Rapports

Assemblée Nationale Commission Spéciale Chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et 1998 (rapport Lutundula), 26 juin 2005.

<http://www.congomines.org/system/attachments/assets/000/000/209/original/Lutundula-2006-ReportComplet.pdf?1430928066>

Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo (S/2002/1146), 16 octobre 2002.

http://www.voltairenet.org/IMG/pdf/fr-S-2002-1146_fr.pdf

Rapport sur les valeurs canadiennes, *FCRR*, 19 novembre 2014.

http://www.crrf-fcrr.ca/images/Our_Canada/CRRF-FCRR-Report-Values_Rapport-valeurs_canadiennes.pdf

Working Group on Mining and Human Rights in Latin America, «*The impact of Canadian Mining in Latin America and Canada's Responsibility Executive Summary of the Report submitted to the Inter-American Commission on Human Rights*», Avril 2014.

http://www.dplf.org/sites/default/files/report_canadian_mining_executive_summary.pdf

Liens

<http://www.forces.gc.ca/fr/operations-etranger-recurrentes/eicc.page>

[http://www.canadainternational.gc.ca/congo/bilateral_relations_bilaterales/canada_drc-
rdc.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/congo/bilateral_relations_bilaterales/canada_drc-
rdc.aspx?lang=fra)

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/491607/miniere-responsabilite>

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/491607/miniere-responsabilite>

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/490733/mines-canada-violations>

[http://www.mondialisation.ca/lindustrie-miniere-en-amerique-latine-une-presence-qui-
derange/5345699.](http://www.mondialisation.ca/lindustrie-miniere-en-amerique-latine-une-presence-qui-
derange/5345699)